

60 millions de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Essai



IMPRIMANTES

Le grand écart des coûts à l'usage

Enquête

Pouvoir d'achat
Cashback : un bon plan sous conditions

Pratique

APPLIS BÉBÉ
ELLES PEUVENT STRESSER LES PARENTS



Essai

ROBOTS PATISSIERS

Les petits prix valent le coup !

COSMÉTIQUES SOLIDES

Faut-il les adopter ?



Essai

Shampooing, déo, dentifrice
Moins d'ingrédients, d'emballages...

QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) : établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



INSTITUT NATIONAL
DE LA CONSOMMATION

NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, juristes, économistes et documentalistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.

Dans les coulisses de 60



Alors, ces imprimantes ?

Les documents issus des impressions, photocopies et numérisations sont évalués afin de donner une appréciation globale à chaque machine. Après impression, des tirages photo et des documents bureautiques sont visés par nos testeurs qui en apprécient la qualité.

72

substances différentes ont été identifiées dans les shampoings solides que nous avons étudiés ; 56 dans nos dentifrices solides et 37 dans nos déodorants. C'est moins que pour les produits conventionnels mais pas innocent non plus.



LES ROBOTS PÂTISSIERS À L'ŒUVRE

Arrêt sur images en laboratoire : à gauche, des blancs en neige viennent d'être montés ; à droite, nous sommes en pleine préparation d'une pâte à crêpes. L'appréciation se fera ensuite sur la fluidité, l'aspect mousseux et la sédimentation de cette pâte.



RETROUVEZ-NOUS en podcast dans le franceinfo consol du 11 décembre où notre rédactrice en chef adjointe Sophie Coisne répondait aux questions sur notre hors-série « Nettoyez sain, dépensez moins ».



À L'AMANDE, LES GALETTES ?

Les galettes on aime, mais on ne se doute pas toujours de ce qu'il y a ou non dedans. Nous avons publié sur notre site une petite étude sur les galettes à la frangipane vendues dans les grandes surfaces. Nous y avons scruté le pourcentage (souvent très faible !) de poudre d'amande utilisé, le nombre d'ingrédients (jusqu'à 24 !) dont, bien sûr, les additifs. À lire sur notre site : 60mon.fr/galettes.

ÉDITORIAL



SYLVIE METZELARD
Rédactrice en chef

Le vraisemblable et la vérité

Les hausses de prix et tous les dérèglements économiques liés à la pandémie nous ont rendus vulnérables. Face à nos comptes en banque qui semblent se vider plus vite, on est prêt à tout pour dépenser moins. Promotions, prix coûteux, soldes, ventes privées, offres de cashback... même si notre Jiminy Cricket intérieur nous incite à la prudence, la tentation est souvent trop forte. Et l'on céde. Les promesses sont à la fois extrêmement tentantes et malheureusement souvent assez crédibles. « Le vraisemblable est un piège que le mensonge tend à la vérité »^(*), et tout particulièrement dans l'univers de la consommation.

Pour démêler le vrai du vraisemblable et surtout du faux, « 60 » va multiplier les décryptages tout au long de l'année. Comme en janvier avec les promotions ou, ce mois-ci, avec notre enquête autour du cashback, mais également avec une nouvelle rubrique, « Prix sur le vif », où nous décomposerons les prix, les indices et vous indiquerons comment éviter les jeux de dupes. Pour l'initier, nous vous expliquons dans ce numéro ce qu'est réellement le pouvoir d'achat et pourquoi les chiffres avancés peuvent sembler si loin de notre réalité. Des chiffres qui se basent sur des moyennes et non sur le nombre d'individus qui peuvent composer un foyer, et surtout sans tenir compte des particularités de chacun. Ce qui fait que l'on n'y comprend goutte, et ce d'autant plus dans le contexte troublé que nous connaissons.

Briser autant que possible les miroirs aux alouettes et multiplier les décryptages, voilà les résolutions de « 60 » pour 2022.

Comment éviter les jeux de dupes. Pour l'initier, nous vous expliquons dans ce numéro ce qu'est réellement le pouvoir d'achat et pourquoi les chiffres avancés peuvent sembler si loin de notre réalité. Des chiffres qui se basent sur des moyennes et non sur le nombre d'individus qui peuvent composer un foyer, et surtout sans tenir compte des particularités de chacun. Ce qui fait que l'on n'y comprend goutte, et ce d'autant plus dans le contexte troublé que nous connaissons.

Briser autant que possible les miroirs aux alouettes et donner toujours plus de clés et de conseils, voilà des résolutions que 60 Millions de consommateurs compte bien tenir tout au long de l'année 2022 ! ■

(*) D'après Yvan Audouard, journaliste et écrivain



RESTONS CONNECTÉS !



60millions-mag.com

- Pour puiser davantage d'infos consu au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



/60millions deconsommateurs

Pour suivre, partager les travaux de « 60 », réagir à des infos insolites, partager une expérience...



@60millions

Le fil du consommateur averti.

@alerte_rappel60

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.

60
millions
de consommateurs

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION
(Établissement public à caractère industriel et commercial)
18, rue Tiphaine,
75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr

Directeur de la publication :
Philippe Laval

Rédactrice en chef : Sylvie Metzelard

Rédactrice en chef déléguée (hors-série) : Adeline Tréguët

Rédacteurs et chef adjoints :
Hervé Cabalier (hors-série)
Sophie Coïne (hors-série)

Fabienne Loiseau (Web)

Directrice artistique :
Véronique Tournale-Sfeir

Secrétaire générale de la rédaction : Martine Fédr

Rédaction
CHFS DE RUBRIQUE :

Patricia Charopoulos,
Adrian de San Isidro, Fanny Guibert,
Lionel Maugain, Amine Mesiém,
Adélaïde Robert

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Bertrand Loiseau et Jocelyne Vardellos
(premiers secrétaires de rédaction),
Mireille Fenwick

MAQUETTE :

Valérie Lefeuvre
(première rédactrice graphiste),
Guillaume Steudler

RESPONSABLE PHOTO :

Céline Derreux

SITE INTERNET :

www.60millions-mag.com

Matthieu Crocq (éditeur Web),

Laura Gobin (éditrice), Brigitte Glass

(réditions avec les internautes)

redactionweb@inc60.fr

Diffusion :

William Térel (responsable),
Gilles Tallandier (adjoint),
Valérie Proust (assistante)

Relations presse :
Anne-Juliette Reissier-Algrain,
Tél. : 01 45 66 20 35

Chef du centre d'essais comparatifs :

Christian de Thuin

Cheffe du service juridique, économique et de la documentation :
Patricia Foucher

Contact professionnels, diffuseurs et réassortifs : Promévente,
Tél. : 01 42 36 80 84

Service abonnements : 45 avenue du Général Leclerc, 60643 Chantilly Cedex
Tél. : 01 55 56 70 40

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS

11 numéros mensuels + Spécial impôts :

49 €, étranger : 62,50 €

11 mensuels + Spécial impôts +

7 hors-séries : 83 €, étranger :

108 ÉPHOTOGRAPHIE : Key Graphic
Impression : groupe Maury

Imprimé sur papier : Leina Lux



Origine du papier :
Schwedi/Öder, Allemagne
Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées
Certification : PEFC

Eutrophisation : 0,08 kg/tonne

Distribué par : MLP

Dépôt légal : janvier 2022
Commission paritaire : 0922 K 89330

ISSN : 1267-8066

Ce numéro comporte un encart d'abonnement sur une partie du tirage.



L'innovation au service des consommateurs

Depuis 50 ans, l'Institut national de la consommation est l'établissement public de référence pour tous les sujets liés à la consommation.



NOS ÉQUIPES

L'INC s'appuie sur **l'expertise d'ingénieurs, de juristes, d'économistes, de documentalistes et de journalistes indépendants** pour vous aider à mieux consommer.

NOS MISSIONS

- 1 **Dérypter** les nouvelles réglementations
- 2 **Tester** des produits et des services
- 3 **Informier et protéger** les consommateurs
- 4 **Accompagner** les associations de consommateurs

NOS MÉDIAS



Le magazine
60 Millions de consommateurs
www.60millions-mag.com



L'émission TV
de tous les
consommateurs



Le site sur la consommation
responsable et le
développement durable
www.jeconsommeresponsable.fr



SOMMAIRE

N° 577 / FÉVRIER 2022

DIRE / RÉAGIR / REVENIR

Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation	p. 6
Les Français restent exposés aux pesticides	p. 6
L'énergie toujours plus chère	p. 7
Fromagers et charcutiers veulent la peau du Nutri-Sore	p. 8
Les mauvaises pratiques d'Indexia	p. 9

À la une

Cosmétiques solides

Faut-il les adopter ? p. 10

ALIMENTATION & SANTÉ

Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté	p. 20
Zoom	
Nicotine, des sachets aux effets minimisés	p. 23
Enquête	
Applications mobiles : bébés connectés, parents rassurés...	p. 24
Pratique	
Les salades en sachet, de quoi s'emballer ?	p. 28
Enquête	
Profilage alimentaire : le nouvel eldorado	p. 30

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs	p. 34
Essai	
Robots pâtissiers : les petits prix valent le coup	p. 37
À la réflexion	
Pour une médiation plus efficace	p. 42
Essai	
Imprimantes multifonctions : le grand écart des coûts à l'usage	p. 45
Enquête	
Équipement auto : difficultés en chaîne	p. 51

ARGENT & LOGEMENT

Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur	p. 54
Pratique	
La carte bancaire décodée	p. 57
Déryptage	
Pouvoir d'achat : ne pas confondre indice et réalité !	p. 58
Enquête	
Cashback : un bon plan... sous conditions	p. 60
Pratique	
Crédit immobilier : comment blinder son dossier de prêt	p. 64
Coaching	
Énergie : mon contrat a été résilié sans mon accord	p. 68



Courriers, courriels

Vos coups de gueule, vos questions, nos réponses p. 70

La flèche de Madame 60

Commerces obscurs pour clients paresseux p. 74

60 secondes pour retenir l'essentiel

p. 75

Retrouvez-nous
chaque samedi
dans "franceinfo: conso"

à 7h24, 9h24 et 11h51

sur **franceinfo:**
radio . web . tv canal 27

Vous voulez vous abonner : voir page 67

Vous recherchez un article
ou un ancien numéro :
voir pages 52 et 53
ou www.60millions-mag.com

Le programme des émissions
Consomag diffusées sur France 2,
France 3, France 4, France 5
et France Info : voir page 27

DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

PAR HERVÉ CABIBBO, PATRICIA CHAIROPOULOS, FANNY GUIBERT, ADRIAN DE SAN ISIDORO, ADÉLAÏDE ROBERT

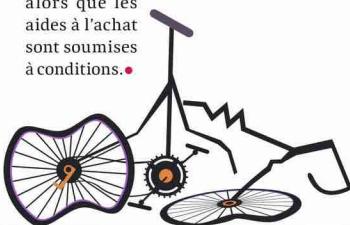
Sécurité

Le coup de pompe des vélos

Les ventes de vélo explosent mais il y a des failles dans la sécurité et l'information des consommateurs. La Répression des fraudes (DGCCRF) a publié, fin décembre, les résultats d'une enquête menée en 2020 qui incitent à la vigilance. Elle a ainsi mis en évidence des manquements fréquents : vélos vendus sans feux, dispositifs réfléchissants ou avertisseur sonore, sans notice d'emploi en français ou sans marquage obligatoire tel le marquage CE. Autant de points à vérifier donc, lors d'un achat.

Les agents de la DGCCRF ont aussi repéré sept vélos non conformes dont six jugés dangereux en raison de risques de chutes ou de blessures et qui ont fait l'objet de procédure de retrait ou de rappel.

Moins grave mais pas satisfaisant non plus, le fait de vendre un "vélo" avec un moteur de plus de 250 W sans préciser qu'il s'agit, en fait, d'un cyclomoteur avec des obligations spécifiques (immatriculation, assurance, permis...); ou d'annoncer un prix de vente « subvention déduite » alors que les aides à l'achat sont soumises à conditions. •



Y'en a marre !

Les Français toujours exposés aux pesticides

Publiée en décembre, l'étude Esteban, menée par Santé publique France, a évalué notre niveau d'exposition aux pesticides. Cinq familles de substances ainsi que les PCB, dioxines et furanes, ont été recherchés chez 2 503 adultes et 1 104 enfants, entre 2014 et 2016. Si les niveaux d'exposition ont baissé par rapport aux études précédentes, certaines substances interdites comme le lindane sont encore présentes chez la moitié des Français. Et la grande majorité de la population reste exposée aux pesticides, notamment les insecticides pyréthrinoides et organophosphorés. Ces résultats mitigés ont incité l'Agence à recommander d'adopter une alimentation variée intégrant des produits de l'agriculture biologique, à respecter les conditions d'utilisation des insecticides au domicile et à aérer régulièrement son intérieur. •



Logement

L'audit pour les "passoires énergétiques" reporté

La loi Climat et résilience a instauré un audit énergétique pour les ventes de logements classés en catégorie F ou G à partir du 1^{er} janvier. Mais, deux semaines avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation, le ministère du Logement a décidé de la reporter au 1^{er} septembre. Motif : la nécessité de laisser plus de temps aux professionnels pour s'organiser, notamment pour former des auditeurs capables de répondre à une demande supplémentaire estimée à 10 000 audits par mois. Les propriétaires de "passoires énergétiques" ont donc huit mois de plus pour les vendre sans audit. •



Accablant L'énergie toujours plus chère

Le prix de l'énergie s'envole depuis plus d'un an. L'Insee relativise cette envolée. Mais, sur la durée, l'énergie est bel et bien de plus en plus onéreuse.

Les consommateurs sont mis à rude épreuve depuis plus d'un an. Ils doivent faire face à l'envolée des prix de l'énergie qui se répercute sur leur facture de carburant, d'électricité et de gaz. De nombreux clients avec des abonnements à prix de marché reçoivent des factures faramineuses (voir n° 575, décembre 2021, p. 60). Même ceux avec un contrat à tarif réglementé sont impactés. Le tarif du gaz est bloqué depuis octobre mais les hausses des mois précédents n'ont pas été effacées. L'intervention des pouvoirs publics limite fortement la hausse du tarif réglementé de l'électricité mais il doit tout de même grimper de 4 % en ce mois de février.

IMPACT SUR L'INFLATION

L'envolée du prix de l'énergie est en grande partie responsable de la reprise de l'inflation. L'indice des prix de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a progressé de 2,8 % entre novembre 2020 et novembre 2021. « C'est le niveau d'inflation le plus élevé depuis

2008 », soulignait l'Institut sur son blog fin décembre, ajoutant « qu'un peu plus de la moitié de cette hausse est le fait des produits énergétiques ».

L'ÉLECTRICITÉ DISJONCTE

« L'augmentation récente des prix de l'énergie n'est pas exceptionnelle », relativise toutefois l'Insee, soulignant que « depuis les années 1990, ils alternent hausses et baisses sur un an, et souvent de façon très marquée ». Ainsi « en 2008 et en 2018, les prix de l'énergie se sont envolés dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui puis ils se sont repliés, en juillet 2009 ou en mai 2020 ». Autre enseignement : sur le long terme, l'énergie coûte de plus en plus cher. Les prix à la consommation ont été multipliés par 1,6 depuis 1990, ceux de l'énergie par 2,5.

L'Insee souligne notamment la forte hausse de l'électricité sur les dix dernières années. Son coût a augmenté de 3,7 % par an en moyenne, très au-delà de l'inflation d'ensemble. Plus que les à-coups, cette tendance à la hausse incite à faire des économies d'énergie, non ? • F.G.

Ça vous est arrivé

RED by SFR aurait-il une dent contre notre lecteur Michel ?

Début décembre, Michel reçoit sa facture RED by SFR et découvre qu'il va subir une augmentation à la suite d'une « *évolution de son forfait* ». SFR précise dans son mail que pour « *profiter* » de sa nouvelle offre (+ 3 € pour 80 Go par mois), Michel n'a rien à faire. Mais qu'il peut la refuser en cliquant sur un lien à la condition qu'il s'exécute avant sa facture de mars 2022. Le hic, c'est que cette augmentation est déjà effective sur sa facture de... novembre ! Elle passe donc de 13 à 16 €. Michel connaît la musique puisqu'il a déjà fait l'objet d'une première « *évolution de son offre* » en mars 2020, et vu son forfait passer de 10 à 13 €. Cette fois-ci, Michel s'étonne que l'opérateur n'attende même pas le délai qu'il impose avant de facturer. Pour lui, il s'agit ni plus ni moins d'une escroquerie. Grâce à Michel, RED by SFR, déjà lauréat de notre Cactus de la pire pratique (voir n° 576, janvier 2022) pour son « *évolution de forfait* » imposée, est d'ores et déjà en lice pour en décrocher un nouveau en 2022 ! •



Vaccination covid Une validité de 9 mois pour voyager dans l'UE

La Commission européenne a adopté le principe d'une période de validité de neuf mois à partir de la dernière injection anti-covid pour les certificats de vaccination concernant les voyages au sein de l'Union européenne (UE). Alors que l'efficacité des vaccins est d'au maximum six mois, les trois mois restants sont supposés donner le temps aux campagnes nationales de vaccination d'être adaptées et aux citoyens d'accéder aux doses de rappel. Elle entre en vigueur le 1er février.



Vapotage Des émissions sous surveillance

Au vu du recours croissant et au long cours de l'usage de la cigarette électronique, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) juge que la caractérisation des substances émises par les produits de vapotage est un enjeu de santé publique. Elle a ainsi identifié 1775 substances à rechercher parmi lesquelles 106 jugées prioritaires parce que cancérogènes, mutagènes ou perturbatrices endocriniennes. Elles feront l'objet d'une campagne de mesures dans les émissions d'e-cigarettes dès cette année. •



Téléphonie Les frais d'itinérance reportés à 2032

Bonne nouvelle ! Les États membres du Parlement européen ont décidé de prolonger la suppression des frais d'itinérance entre les pays de l'Union Européenne (UE) jusqu'en 2032. Il sera donc toujours possible d'échanger appels et textos ou d'utiliser le réseau mobile (4G, 5G) sans payer de frais hors forfait exorbitants. Pour autant, avant de vous lancer, n'oubliez pas de vérifier la limite de données consommables dans l'UE telle qu'elle est définie par votre forfait, car elle est plus restreinte qu'en France. •

Lobbying Fromagers et charcutiers veulent la peau du Nutri-Score

Présent sur certains aliments pour indiquer leur qualité nutritionnelle, ce logo à cinq couleurs pourrait, d'ici à fin 2022, devenir obligatoire en Europe. Une perspective qui suscite l'ire des grands producteurs de fromage et de charcuterie : sous couvert de défendre terroir et savoir-faire, ces industriels s'opposent au Nutri-Score sur les produits avec appellation d'origine protégée (AOP) comme le roquefort. De fait, la plupart des fromages et charcuteries sont classés D ou E, donc à consommer en petite quantité et pas trop fréquemment.



Face à cette violente offensive opérée via réseaux sociaux et tribunes, une quarantaine de sociétés savantes ont adressé au gouvernement une lettre de soutien à ce système d'étiquetage nutritionnel.

Elles alertent « sur les risques d'un retour en arrière par rapport au projet de la Commission européenne de rendre obligatoire un logo nutritionnel ». Avec raison : les lobbys de l'agroalimentaire ont de bons appuis chez certains responsables politiques... •



Kiosque International



ROYAUME-UNI La Renault Zoé épingle

« N'achetez pas. »
C'est le verdict du journal Which?

à propos de la Renault Zoé, voiture électrique la plus vendue en Europe l'an dernier. Un avis motivé par le zéro pointé infligé lors des crash-tests 2021 par l'organisme d'évaluation indépendant Euro NCAP. En cause : un airbag latéral pas assez protecteur et un système de freinage automatique disponible seulement en option. DÉCEMBRE 2021



BELGIQUE Les meilleurs spaghettis

Selon Test Achats, qui a évalué la qualité d'une trentaine de

références de spaghetti, les DeCecco Spaghettis n° 12 arrivent premiers en « pâtes complètes » et « pâtes blanches ». Côté français, les spaghetti blancs complet de Carrefour et Fiorini Bio d'Intermarché s'en sortent bien. Les spaghetti n° 5 de Barilla arrivent en bas du classement « pâtes blanches », notamment à cause d'un séchage médiocre qui dégrade leur bonne tenue à la cuison. JANVIER 2022



ITALIE Boom de la vie chère

En vingt ans, les prix ont augmenté de 33,4 %. C'est le constat dressé par Altroconsumo, qui a analysé les hausses de tarifs en Italie depuis 2001 dans l'électroménager, les transports, l'alimentation ou encore l'énergie. Une augmentation généralisée principalement due à l'inflation. Dans le détail : les fortes hausses de l'autre côté des Alpes concernent l'électricité (+ 360 % !), le gazole (+ 87 %) et le pain frais (+ 82 %). DÉCEMBRE 2021

Carton rouge

Abonnements forcés Les mauvaises pratiques d'Indexia

Le procédé

Lors d'un abonnement à un service, des vendeurs en rajoutent d'autres en douce.

Le constat

Les clients n'ont eu aucune information sur les contrats souscrits et leur montant.

La conséquence

Prélevés de sommes importantes, ils peinent à annuler ces abonnements.

Marie n'imaginait pas qu'une visite en boutique pouvait engendrer de tels désagréments. L'été dernier, cette jeune femme se rend dans un Hubside store, enseigne spécialisée dans la vente d'équipements multimédias. Là, on lui promet qu'elle recevra une tablette gratuite si elle souscrit à un service de création de site Web.

NON PAS UN, MAIS TROIS CONTRATS

Appâtée par cette « promotion exceptionnelle », Marie signe l'offre proposée sur l'écran tactile que lui tend le vendeur. « Les détails du contrat n'étaient pas visibles lorsque j'ai apposé ma signature. Il n'était alors question que d'un seul forfait à 25 € par mois. Mais j'ai ensuite reçu par mail non pas un mais trois contrats avec des montants dépassant très largement ce que l'on m'avait indiqué », s'insurge-t-elle.

En plus du service de création de site Web, elle se retrouve abonnée à une assurance multimédia et à une offre de location de matériel connecté avec à la clé des prélèvements s'éllevant à près de 160 € par mois. « Lorsque j'ai appellé pour résilier les contrats, l'interlocuteur ne m'a pas désabonnée en prétextant que j'allais recevoir la tablette gratuite ». Et quand elle appelle à nouveau, quelque temps plus tard, on lui rétorque que le délai de rétractation est passé et qu'elle est engagée pour un an.



CE QUE DIT LA LOI
Selon l'article L. 121-2 du code de la consommation : « Une pratique commerciale est trompeuse lorsqu'elle repose sur des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur et portant sur un ou plusieurs éléments dont le prix (...) et les conditions de vente, de paiement et de livraison du bien ou du service. »

Depuis, la rédaction de « 60 » a reçu des dizaines de témoignages similaires mettant en cause Hubside store et les services de création de sites (Hubside), d'assurances (Celside) et de cashback (Cyrania) ; des marques appartenant toutes à Indexia Group. Avant de changer de nom, cette entreprise, qui s'appelait alors Sfam, avait été sanctionnée en 2019 par la Répression des fraudes en raison de méthodes de vente constitutives de pratiques commerciales trompeuses. Elle avait dû s'acquitter d'une amende de 10 millions d'euros. Manifestement, les mauvaises pratiques perdurent...

LA MÊME DÉFENSE QU'EN 2018

« Nous faisons un gros travail de formation et de contrôle de nos vendeurs (...), mais il peut arriver que certains ne soient pas suffisamment clairs dans leurs explications », se défend Jean-Pierre Galera, directeur général adjoint d'Indexia Group. Soit la même défense qu'en

2018. « Nous nous engageons à rembourser tous les clients de bonne foi ayant dépassé le délai de rétractation s'ils n'ont pas consommé nos services », rajoute toutefois le dirigeant.

Pour annuler des abonnements indus,appelez le numéro du service client figurant sur chacun des contrats fournis et exigez une confirmation de la rupture par SMS. À défaut, faites un signalement auprès des services des fraudes. • **AMINE MESLEM**

Cosmétiques À LA UNE solides

Faut-il les adopter ?

Attirants sur le plan environnemental, les cosmétiques solides sont-ils plus sains et aussi efficaces que des produits traditionnels ? Pour le savoir, nous avons analysé et testé une trentaine de produits.

La tendance des cosmétiques solides s'installe. Le volume des ventes reste encore très modeste, mais ces produits ne se cantonnent plus aux magasins bio engagés : ils se sont imposés dans les rayons des grandes surfaces. Il faut dire qu'ils collent à la tendance du naturel et du bio, et attirent les consommateurs "durables" car ils génèrent moins de déchets et sont souvent zéro plastique.

LES EMBALLAGES : NETTEMENT PLUS ÉCOLO !

Mais à l'usage, c'est un vrai changement d'habitudes. Passer d'un dentifrice en pâte à un dentifrice en pastilles ou en pain désorientante, tout comme étailler son déodorant au doigt... Cela peut provoquer quelques réticences et pose aussi bien des questions. Est-ce plus économique, aussi agréable, aussi efficace ? Les formulations sont-elles réellement plus vertes et aussi sûres pour la santé ? C'est ce que nous avons

souhaité évaluer en étudiant des shampoings, des dentifrices et des déodorants.

Les cosmétiques solides sortent, bien sûr, grands gagnants face aux conventionnels pour les économies d'emballages, surtout en plastique. L'absence d'eau dans le produit permet de se passer de plastique dans l'emballage et d'utiliser du carton. Seuls deux produits ont un emballage en plastique : le shampoing Douce

Nature et les pastilles de dentifrice 900.care. Celui de Douce Nature est jetable ; pour 900.care, il s'agit d'un contenant rechargeable. Pour les autres, la plupart des emballages sont en carton avec label FSC (issu de forêts gérées de manière durable).

SANS EAU, UN GAIN SUR LE VOLUME

Les autres emballages sont soit en matériau compostable à base de papier et d'amidon de maïs (par exemple, le sachet de dentifrice APO), soit en aluminium ou en verre pour les formules grasses ou les produits nécessitant d'être mis à l'abri de l'humidité (comme le déodorant Clémence & Vivien).

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Nous avons évalué le Cosmét'o'Score de 27 cosmétiques solides de 23 marques, distribués en grandes surfaces, magasins bio et sur Internet. Ce score évalue, pour chaque produit, l'impact pour la santé (70 % du score) et celui pour l'environnement de l'ensemble des

ingrédients figurant sur la liste INCI. Il va de A (sans réserve d'utilisation) à E (fortement déconseillé).

- Pour les neuf dentifrices, nous avons mesuré en labo l'**abrasivité** du produit sur la dentine, en pénalisant les produits trop faiblement ou fortement abrasifs, et tenu compte de la présence de

fluor, essentielle pour la protection contre les caries chez l'adulte.

- Chacun des huit déodorants et des dix shampoings a été testé par au moins 20 panélistes utilisateurs de produits conventionnels pendant 30 jours pour juger de leur efficacité et praticité.



C'est sans doute pour les shampoings en pain que le gain en volume est le plus important par rapport aux shampoings conventionnels, où l'eau représente 70 % du volume en moyenne. Le bilan carbone du transport de ces produits est ainsi optimisé – à condition de ne pas avoir recours à une livraison à domicile.

DES COMPOSITIONS DE BONNE QUALITÉ

Outre les produits « moins » ou zéro déchet, il existe aussi des produits antigaspis dont les ingrédients sont issus de fruits invendus (le déodorant Pulpe de Vie). Tous ces produits solides ont une formulation plutôt qualitative : ils présentent, à quelques exceptions près, un Cosmétoscore A ou B. Certains sont pénalisés par effet cumulatif : ils contiennent plusieurs molécules au pouvoir irritant ou sensibilisant, ou nocives pour l'environnement. Cela ne veut pas dire qu'ils soient à risque, juste que leur formulation pourrait être améliorée.

Nous avons indiqué dans les tableaux quelques labels et allégations écologiques. Les labels Cosmos Organic ou Natural, certifiés par un organisme indépendant, ou Natrue n'augurent cependant pas toujours des meilleurs Cosmét'Score : le fait d'être un produit naturel ou bio n'empêche pas la présence de molécules irritantes ou allergisantes.

TOUS LES LABELS NE SE VALENT PAS

À l'inverse, nous n'avons pas fait figurer le label Slow Cosmétique, présent sur plusieurs produits, car il est délivré par une association belge à une marque, pas aux produits individuellement, et selon des critères peu clairs. Et l'association met en avant sur un site commercial les produits des marques qu'elle labellise, un mélange des genres problématique. L'aspect végan est, lui, reporté dans le tableau, mais attention : les différents logos (V-Label, Cruelty-free and Vegan, etc.) et allégations véganes ne se valent pas. Si V-Label, présent sur le produit The Green Emporium, est soumis au contrôle d'un organisme certificateur indépendant, ce n'est pas le cas de tous. •

Les résultats de notre essai

Shampooings solides

Très bon 20 à 17

Bon 16,5 à 13

Acceptable 12,5 à 10

Insuffisant 9,5 à 7

Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

Labels et allégations



Corine de Farme
Mon shampooing solide Cheveux normaux à l'huile d'amande douce



Pachamamaï
Shampooing solide Pure Cheveux normaux



Yves Rocher
Le shampooing solide brillance au calendula bio/cheveux ternes ou colorés

Prix indicatif

5,50 € 8,70 € 11 €

Poids

75 g 65 g 60 g

Mises en garde

Performances (75 %)

Formation de mousse	++	+++	+++
Facilité de rinçage	+++	+++	+++
Effets sur les cheveux	++	++	++
Appréciation globale	+	+	+

Cosmét'Score (25 %)

A	A	A
A	A	A
C	B	B

NOTE GLOBALE (100 %)

14,5/20 14,5/20 14,5/20

Shampooings DÉCEPTION À L'USAGE

Les shampooings solides se présentent sous la forme de galet, pain, avec une formulation plus courte que leurs homologues conventionnels. Ils contiennent quand même un peu d'eau et parfois des conservateurs mais en plus petite quantité. Ils sont, en général, sans silicones ni sulfates, et tous made in France, sauf le shampooing Logona, allemand, et Love Beauty and Planet qu'unilever fabrique en Europe... Leur point faible ? L'efficacité perçue. Elle est jugée correcte pour les dix produits,

testés chacun par vingt panélistes qui leur préfèrent souvent, après un mois de test, leur shampooing conventionnel habituel.

DES SUBSTITUTS POLLUANTS

Est-ce le prix à payer pour des shampooings plus verts et plus sains ? Ou juste une question de temps pour que les cheveux s'y fassent, comme on peut le lire parfois sur certains blogs, ou pour comprendre comment les utiliser ?

► **Il est vrai que les ingrédients n'étant pas dilués**, le shampooing est plus concentré et, s'il est mal utilisé, il peut, par exemple, irriter le cuir chevelu. Une chose est sûre : il ne s'agit pas d'une impression biaisée par l'effet moins moussant ou la difficulté à rincer, car les produits sont bien notés sur ces deux critères. Le shampooing de la marque Love Beauty and Planet fait figure d'exception, peut-être parce que son premier ingrédient n'est pas un tensioactif (les tensioactifs sont les bases lavantes des shampooings) mais un acide gras (acide stéarique), qui inhibe la formation de mousse.

► **À propos des tensioactifs**, le terme « sans sulfates » affiché sur les shampooings indique l'absence de tensioactifs sulfatés. Ceux-ci ont effec-

						
Lamazuna Shampooing solide Cheveux normaux À l'huile d'Abyssinie	Cosmonaturel Shampooing solide Calendula bio Ultradox	Logona Shampooing-soin solide Chanvre bio & ortie bio	Ultra Doux Shampooing solide Reconstituant Trésors de miel	Dop Shampooing solide aux œufs Cheveux normaux	Douce Nature Fleur de shampoing Ecologique Cheveux normaux	Love Beauty and Planet Shampoo Bar Coconut water & mimosa flower Volume and bounty
Vegan	Cosmos Organic	Natrue Natural, Vegan	-	-	Cosmos Organic	Vegan
9,90 €	6,60 €	7,90 €	5,80 €	3,85 €	5,20 €	7 €
70 g	85 g	60 g	60 g	65 g	85 g	90 g
Ne pas utiliser chez les enfants de moins de 5 ans	-	-	Enfants à partir de 3 ans	-	-	-
						
						
						
						
						
						
						
14/20	14/20	12/20	11/20	11/20	10,5/20	8/20

tivement mauvaise presse. Les deux plus connus et utilisés en cosmétique sont le sodium lauryl sulfate (SLS) et le sodium laureth sulfate (SLES). Dans notre sélection on trouve plutôt du sodium coco sulfate (Cosmonaturel, Garnier, Logona), très similaire au SLS. Les sulfates font mousser

et lavent... mais à tel point qu'ils dessèchent parfois les cheveux et irritent la peau.

➤ **Faut-il choisir un shampoing avec tensioactif non sulfaté ?** La réponse n'est pas si simple. Prenez les produits Pachamama ou Lamazuna : ils ont comme principal ingrédient

un tensioactif sans sulfate, le sodium cocoyl isethionate. Mais celui-ci provient d'une transformation chimique très polluante (l'éthoxylation) et n'est d'ailleurs pas autorisé par le cahier des charges Cosmos Organic.

ILS CONTIENNENT DES ALLERGÈNES

➤ **Dans tous les cas, les évaluations pour la santé et l'environnement** des formulations de ce panel restent bonnes : les produits sont essentiellement pénalisés par la présence d'irritants, de polluants et d'allergènes. Attention à la présence d'huiles essentielles et aux mises en garde affichées sur les emballages, car certains produits sont déconseillés chez l'enfant ou les femmes enceintes et allaitantes.

Mais où est passé le mimosa ?

• **Un shampoing à l'eau de coco et à la fleur de mimosa sans fleur de mimosa** (Acacia decurrens) dans la liste d'ingrédients (Love Beauty and Planet), un déodorant au géranium et palmarosa introuvable (Clémence & Vivien) ? Votre surprise est légitime.

• **Ces ingrédients mis en avant sur l'emballage se cachent sans doute dans le terme « parfum ».** Lorsque celui-ci figure dans les premiers ingrédients de la liste, la quantité peut être importante. En revanche, quand il est tout à la fin, c'est que la quantité

est infime puisque les ingrédients sont notés par ordre d'importance. Dans le cas du shampoing Love Beauty and Planet, l'eau de coco (cocos nucifera water) apparaît en seizième position : mérite-t-elle d'être à ce point mise en avant sur le packaging ?

Quant au prix, les shampoings solides vous paraîtront peut-être plus chers que les conventionnels. Le Dop solide coûte 3,85 € à Carrefour et se situe équivalent à deux bouteilles de Dop conventionnel de 250 ml à 4,12 € le litre, soit 2,06 €. Ce surcoût de près de 1,80 € s'explique sans doute par des différences de formulation : le Dop conventionnel utilise un tensioactif sulfaté quand le Dop solide est formulé sans sulfates. Or les sham-

poings sans sulfates coûtent en général plus cher à cause du coût élevé des tensioactifs non sulfatés. Mais si l'on compare cosmétiques solides et bio non solides, la gamme de prix est sensiblement équivalente. Surtout, de manière générale, l'économie d'un cosmétique solide dépendra de la capacité à garder le produit en bon état, par exemple en évitant que le shampoing en pain ou les pastilles de dentifrice prennent l'eau... •

Dentifrices

L'ABRASION EN QUESTION

Les dentifrices de notre sélection sont en poudre, stick, galet ou pastilles. Tous contiennent des agents abrasifs (siwak, kaolin, hydroxyapatite, charbon, carbonate de calcium) et mousillants. Et tous sont sans conservateurs, sauf le dentifrice 900.care qui en comporte deux, autorisés dans l'alimentation et par le référentiel Cosmos.

Les conservateurs sont souvent suspectés de présenter des risques pour la santé. S'en passer est plus facile dans des produits solides car les micro-organismes sont moins susceptibles de se développer sans eau. Mais cela implique de bien conserver son dentifrice à l'abri de l'humidité.

Et d'éviter que chacun frotte sa brosse à dents sur le même galet sous peine de partager ses bactéries.

L'ABSENCE DE FLUOR EST PROBLÉMATIQUE

Autre caractéristique des dentifrices de notre panel : beaucoup sont sans fluor. Certains le mettent clairement en avant sur l'emballage. D'autres laissent le consommateur le découvrir en lisant la liste d'ingrédients.

C'est regrettable car c'est un vrai critère de choix. L'Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD) recommande les dentifrices au fluor pour se protéger des caries. Pourquoi donc est-il devenu indé-

S'y retrouver dans les charbons

Une certaine confusion règne autour du mot charbon. Plusieurs dentifrices mettent en avant le charbon végétal activé, qui va rendre les dents plus blanches. Mais sous quel nom apparaît-il dans la liste INCI ? C'est variable ! Naturae Bioly

l'appelle charcoal, Pachamamaï Cl 772681 (noir de coke, un colorant). **• S'agit-il bien du même ingrédient ?** Selon la Fédération des entreprises de la beauté, si l'entreprise utilise le noir de coke pour une autre fonction que colorant, elle doit disposer

des tests justifiant cette autre fonction. **• Leur présence n'augure pas de l'abrasivité :** aucun des produits n'a montré une abrasivité excessive. En revanche, ces produits peuvent laisser une coloration sombre sur votre lavabo !

Les résultats de notre essai

Dentifrices solides

- Très bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



900.care
Dentifrice à croquer
Menthe douce

• Présentation	248 pastilles, rechargeable
• Label naturel ou bio, ou allégation vegan	—
• Poids	100 g
• Prix indicatif	13,80 €
• Mises en garde	Pour adultes seulement

Essais en laboratoire (50 %)

• Abrasivité	+++
• Teneur en fluor (25 %)	+++
• Teneur en fluor annoncée	Fluorure de sodium, 1450 ppm
• Cosmét'Score (25 %)	B
• Appréciation pour la santé	A
• Appréciation pour l'environnement	B
NOTE GLOBALE (100 %)	16,5/20

*Produit en fin de commercialisation

sirable dans les dentifrices bio ou solides ? Sans doute parce qu'a été davantage mis en avant le risque de fluorose, une intoxication aiguë, liée à un excès chronique de fluor. Cette dernière se manifeste par de petites taches blanches ou jaunes sur les dents. Mais il faut savoir que ce risque n'est valable que chez l'enfant, lors de la formation des dents, jusqu'à environ 8 ans. Et qu'il a pu être observé à l'époque où les nourrissons étaient systématiquement supplémentés en fluor, ce qui n'est plus le cas depuis 2008. De plus, les dentifrices pour enfants

Comparatif des dentifrices solides							
APO France		RESPIRE		Naturaë Bioty		Pachamamaï	
Pastilles dentifrice solide		Dentifrice naturel à croquer Mente fraîche		Dentifrice poudre Siwak mentholé Reminéralisant		Dentifrice solide Black is Black	
125 pastilles	60 pastilles, rechargeable	Recharge en sachet	Recharge en pain	120 pastilles	Recharge en pain	Pain	Pain sur bâtonnet
Cosmos Natural, Vegan	Vegan	Cosmos Organic	-	Cosmos Natural, Vegan	-	Cosmos Organic, Vegan	Vegan
42 g	20 g	30 g	20 g	42 g	20 g	18 g	17 g
8,50 €	14,90 €	11 €	10,50 €	7 €	8 €	5,50 €	6 €
Ne convient pas aux enfants de moins de 6 ans	Ne convient pas aux enfants	Ne pas utiliser chez les enfants et chez les femmes enceintes ou allaitantes	-	-	-	-	Déconseillé aux femmes enceintes et allaitantes et aux enfants de moins de 3 ans
Fluorure de sodium, 1450 ppm	Fluorure de sodium, 1000 ppm	Pas de fluor	Pas de fluor	Pas de fluor	Pas de fluor	Pas de fluor	Pas de fluor
B	A	A	B	B	A	A	A
C	A	A	A	B	A	A	A
A	B	A	E	B	B	B	B
16,5/20	16/20	16/20	13/20	12/20	10/20	9,5/20	9/20

sont aussi allégés en fluor. Bien sûr, pas question d'avaler le dentifrice, il faut bien le recracher...

COMPENSER PAR UN BON BROSSAGE DES DENTS

➤ **Chez l'adulte, pas de risques, les preuves de l'intérêt du fluor ne manquent pas.** Entre 1 000 microgrammes et 1 450 microgrammes par brossage, le fluor a une efficacité antibactérienne prouvée et renforce l'email. Pourquoi se priver d'un ingrédient dont l'efficacité comme la toxicité semblent désormais bien connues ? La tendance surprend.

➤ **Pachamamaï explique avoir remplacé le fluor par le xylitol de bouleau** lui prêtant de nombreuses vertus, et notamment la capacité de prévenir l'apparition et d'empêcher le développement des caries, ainsi que d'aider à la reminéralisation des dents cariées. La marque met sur son site le lien vers deux études dont les conclusions sont beaucoup moins... concluantes qu'elle ne le laisse entendre.

Les dentifrices sans fluor ne seront pas plus efficaces s'ils sont plus abrasifs. Nous pénalisons ces produits car ils sont susceptibles d'abîmer

l'email. Mais si nous déconseillons globalement les dentifrices sans fluor, nous ne les déclassons pas, car le manque d'efficacité d'un dentifrice



sans fluor est susceptible d'être compensé par un bon brossage chez les personnes sans risques carieux particuliers.

► **Toutefois, nous recommandons la plus grande vigilance aux parents :** les dentifrices solides sous forme de pastilles sont à tenir hors de portée des enfants, surtout s'ils sont fluorés, car ils peuvent être davantage tentés de les avaler comme des bonbons. Certaines marques le précisent d'ailleurs avec un logo, mais les emballages sont tellement petits qu'il n'est pas toujours très visible.

NOUVELLE FORMULE ANNONCÉE

Le dentifrice Lamazuna était sous forme de pain sur bâtonnet, aux faux airs de sucette ou de glace. Il se voulait sûrement pratique mais tout produit cosmétique se doit d'éviter d'avoir l'apparence d'un produit alimentaire. En l'occurrence, il était sans fluor, ce qui limitait les risques pour un enfant.

► **Lamazuna nous a informés que cette référence était sur le point de disparaître** pour être remplacée par une nouvelle qui, à première vue, semble régler trois problèmes : elle

Retrouvez ce dossier le lundi 7 février dans

BIENFAIT POUR VOUS



Présenté par MÉLANIE GOMEZ et JULIA VIGNALI

du lundi au vendredi de 11 h à 12 h 30

Europe 1

Les résultats de notre essai

Déodorants solides

- Trois bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 0
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



We Love the Planet
Déodorant
Sweet Serenity



Les essentiels
Baume déodorant
Délicat & non parfumé

• Présentation	Crème	Crème
• Labels naturel, bio ou allégations véganes	EcoControl	Cosmos Organic, Vegan
• Mises en garde	-	-
Performances (75 %)		
• Contrôle des odeurs	++	++
• Pratичité d'emploi	++	—
• Confort de la peau	+++	++
• Comparaison avec déodorants classiques	+	—
Cosméto'Score (25 %)		
• Appréciation pour la santé	A	A
• Appréciation pour l'environnement	A	A
NOTE GLOBALE (100 %)	17/20	15/20

sera sous forme de pastilles et non de bâtonnet, avec fluor, et avec de l'huile essentielle de menthe arvensis et non de menthe poivrée.

C'est, en effet, la présence de cette dernière qui conduisait la marque à déconseiller ce dentifrice aux femmes enceintes et allaitantes, ainsi qu'aux jeunes enfants... Espérons que le nouveau dentifrice Lamazuna sera moins abrasif que l'ancien, qui présentait la plus forte abrasivité de notre panel.

LA JUSTE DOSE... PLUS ÉCONOMIQUE

Quant au reste... les dentifrices solides confirment bénéficier de formulations plus vertueuses que les conventionnelles, comme en témoigne leur bon Cosméto'Score. Quid du prix ? Le sachet de pas-

tilles de dentifrice 900.care permet 248 brossages (c'est-à-dire quatre mois) à 5,5 centimes, soit 2 centimes de plus qu'un brossage avec l'un des dentifrices conventionnels d'une grande marque de 75 ml. Un coût supplémentaire de 14,60 € en fin d'année. Mais avec un dentifrice conventionnel, on en utilise toujours bien plus que nécessaire – les photos sur les emballages nous y incitent d'ailleurs – et sans jamais vider complètement le tube.

► **Le dentifrice solide, même s'il paraît plus cher à l'achat, permet de consommer la juste dose et de réaliser à terme des économies.** Une dernière remarque pour ceux pour qui le *made in France* est important : APO France est paradoxalement le seul à ne pas être fabriqué en France... mais en Allemagne. ■

					
Les Petits Prédiges Déodorant 100 % naturel Charbon & eucalyptus Stick	Clémence & Vivien Déodorant Le Fleuri Géranium rosat & palmarosa Crème	Pulpe de Vie Déodorant douceur avec prébiotiques À la pêche blanche Stick	Aroma-Zone Déodorant solide 100 % naturel & vegan Stick	Soft Green Solid deodorant Fresh mint Pain	Bélice Délice de fruits Agrumes Pain
Vegan	Cosmos Organic, Vegan	Cosmos Organic, Vegan	Cosmos Organic	Cosmos Organic	Cosmos Organic
-	Déconseillé aux femmes enceintes et allaitantes	Oui	-	Déconseillé aux femmes enceintes et allaitantes	Oui
9,90 € 50 g	6,50 € 50 g	8,90 € 55 g	4,50 € 45 g	2,95 € 25 g	7,05 € 38 g
++ +++ ++ + B B B	++ -/- ++ ++ B B B	++ + + -/- A A B	++ ++ ++ -/- C B D	++ -/- + -/- A A C	-/- -/- ++ -/- A A B
14,5/20	14,5/20	14/20	13,5/20	13/20	12/20

Déodorants

PAS TOUJOURS PRATIQUES

Les déodorants de notre sélection se présentent en stick, en pain ou en crème (conditionnée dans des boîtes métalliques ou en verre).

► **Leur formulation est "propre": sans ingrédients controversés ou problématiques**, comme les sels d'aluminium. Leur Cosméto-Score s'en ressent : il y a du vert partout, sauf pour le déodorant Aroma-Zone. Celui-ci est mal noté surtout du fait d'un cumul de substances ayant un effet nocif sur

l'environnement. Or, même si le Cosméto-Score tient compte de l'usage – à savoir l'aspect non rincé du déodorant – cela a un impact sur la note. La présence de substances connues pour avoir des effets nocifs pour

l'environnement ne se traduit pas forcément par un risque pour l'environnement lors de l'utilisation.

sation du produit mais l'usage d'ingrédients nocifs par l'industrie est à limiter globalement.

BICARBONATE ET ZINC À L'ASSAUT DES BACTÉRIES

Ces déodorants solides se composent essentiellement de corps gras et d'ingrédients destinés à contrôler la flore bactérienne, les odeurs et l'humidité. À l'exception de We Love the Planet, tous contiennent ainsi du bicarbonate de sodium, un antibactérien. On trouve également du ricinoléate de zinc (antiodeurs), ou de la terre de diatomée et de l'amidon de maïs, qui absorbent la sueur.

► **Le déodorant Pulpe de Vie** contient, lui, de l'inuline, un sucre d'origine végétale qui joue le rôle de prébiotique (à ne pas confondre avec les probiotiques qui, eux, sont des



micro-organismes). Il a pour objectif de nourrir plus spécifiquement certaines bactéries, afin qu'elles se développent et entrent en compétition avec les bactéries responsables des mauvaises odeurs. C'est une tendance dans les déodorants : cibler l'équilibre de la flore cutanée. Car la sueur est inodore, c'est la transformation de ses composants par certaines bactéries qui créent des molécules malodorantes...

DES huiles essentielles déconseillées

➤ Beaucoup contiennent aussi des huiles essentielles, à la fois parfumantes et antimicrobiennes. Mais elles peuvent être allergisantes ou sensibilisantes, et à risque chez la femme enceinte ou les nourrissons. C'est le cas des huiles essentielles de palmarosa ou de menthe : Clémence & Vivien et Soft Green signalent que leur produit est déconseillé aux femmes enceintes. Mais pas Aroma-Zone, qui utilise aussi ces

deux huiles. D'après la marque, que nous avons interrogée, leur teneur ne le justifie pas. Les Petits Prédiges, qui utilise de l'huile essentielle d'eucalyptus globulus sans indiquer de mise en garde, explique qu'elle est « en infime quantité dans le produit [...] donc pas nécessairement dangereuse ». Cependant, elle conseille aux femmes enceintes d'opter pour son déodorant peaux sensibles qui ne contient pas d'huile essentielle et est « 100 % sans risque » ou de demander l'avis de la sage-femme.

➤ **L'efficacité sur le contrôle des odeurs et sa tenue sur la journée** a été jugée correcte, sauf pour le déodorant Bélice. Soft Green est le mieux noté pour le contrôle des odeurs mais est pénalisé par la praticité d'emploi. Il est suivi de We Love the Planet.

➤ **Testés par des utilisateurs habituels de déodorants en stick ou spray** (et pas d'antitranspirants), les déodorants sans applicateur ont été mal notés en ce qui concerne la praticité, en particulier ceux sous forme

À retenir

- Moins emballés, mieux formulés, presque toujours *made in France*, les cosmétiques solides répondent aux attentes des consommateurs soucieux de la planète. À condition de ne pas être livrés à l'unité à domicile.
- La contrepartie de ce bilan positif, c'est parfois la perception d'une moindre praticité et/ou efficacité. Et aussi le prix, mais pas si on le compare à celui des gammes bio et naturelles non solides.
- Préférez les dentifrices fluorés chez l'adulte et gare à l'abrasivité : elle n'est pas indiquée sur l'emballage, mais notre essai montre qu'elle est parfois trop élevée.
- Surveillez les mises en garde : beaucoup de produits contiennent des huiles essentielles contre-indiquées chez l'enfant et la femme enceinte.

de pain. Les crèmes et baumes ont également été jugés peu pratiques mais de manière moins pénalisante pour la crème We Love the Planet.

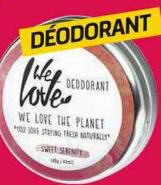
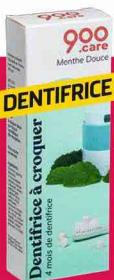
DES PROGRÈS RESTENT À FAIRE POUR SÉDUIRE

➤ **Tous les déodorants ont été bien tolérés pendant le mois de test**, le confort cutané a été bien noté. Cependant, il faut savoir qu'à la longue, certains déodorants solides sont connus pour susciter des irritations : elles peuvent être liées à certains parfums ou huiles essentielles, mais aussi au bicarbonate de sodium. Les personnes à la peau sensible auront peut-être intérêt à choisir des produits sans bicarbonate.

➤ **Bien que ces déodorants aient été considérés comme assez efficaces**, ils n'ont pas convaincu nos panélistes : la plupart leur ont préféré leur déodorant conventionnel à l'issue du test. Quelques années seront sans doute nécessaires pour que les utilisateurs s'habituent à ces nouveaux produits et que les formulations offrent à la fois une meilleure efficacité et praticité d'emploi. •

ADÉLAÏDE ROBERT

Ingénieurs : EMMANUEL CHEVALLIER,
MARY LAW ET CAMILLE SCHIRLIN



14,5/20 Corine de Farme - Mon shampooing solide - 5,50 €

Le mieux noté en efficacité, peu coûteux, sans sulfate : ce produit présente de nombreux atouts malgré une note moyenne en environnement, liée à la présence d'un tensioactif éthoxylé et d'un complexant polluant.

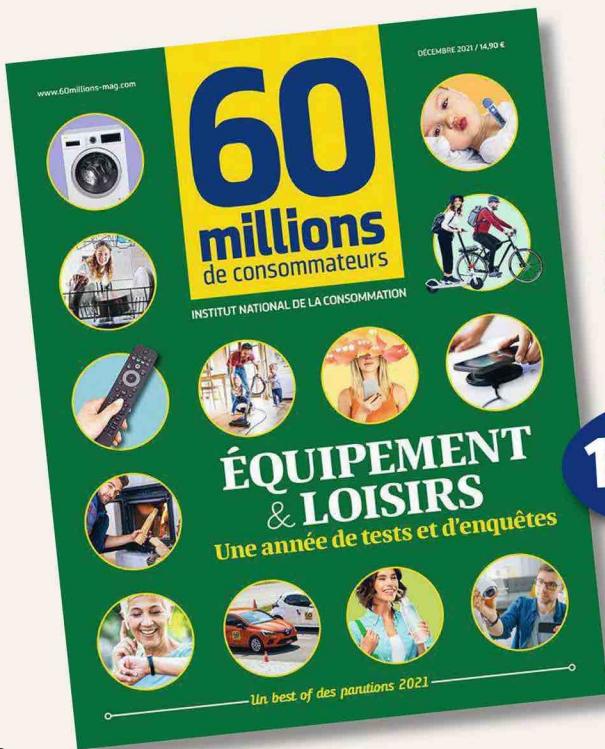
16,5/20 900.care - Dentifrice à croquer, menthe douce - 13,80 €

Avec une abrasivité correcte, une composition qui préserve la santé et l'environnement et du fluor, il a aussi un prix raisonnable si on le rapporte au nombre de pastilles...

17/20 We Love the Planet - Déodorant Sweet Serenity - 12 €

Efficace, de formulation saine, écologique, il n'a que deux défauts : c'est une crème, moins pratique à appliquer qu'un stick, et le seul produit du panel à ne pas être *made in France* !

UN AN D'ESSAIS ET D'ENQUÊTES !



Des TV 4K aux machines à laver, en passant par les vélos électriques, les aspirateurs ou les caméras de surveillance, retrouvez une année de tests et d'enquêtes de « 60 » consacrés à l'équipement de la maison et aux loisirs.

14,90 €

1 € frais de port

Pour recevoir cet ouvrage, il vous suffit de remplir le bon de commande ci-dessous, accompagné de votre règlement.



BON DE COMMANDE

À renvoyer avec votre règlement sous enveloppe sans l'affranchir à :
60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Libre réponse 55166 - 60647 Chantilly Cedex

577

Oui, je commande le MOOK au prix de 14,90 € (+1 € de frais de port)

Mes coordonnées

Mme Mlle M

Nom :

Prénom :

Adresse:

Code postal : | | | | | |

Ville :

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Expire fin :

Date et signature :

ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT
PAR PATRICIA CHAIROPOULOS ET ADÉLAÏDE ROBERT

2 750 000

personnes malentendantes étaient appareillées en 2021, soit une hausse de 7,7 % sur l'année. Cela représente près de la moitié des six millions de malentendants, objectif cible de la réforme du 100 % santé (Baromètre du 100 % santé SDA-BVA, novembre 2021).

Un arrêté Abeilles contesté

Entré en vigueur au 1^{er} janvier, l'arrêté Abeilles vise à protéger les insectes pollinisateurs. L'une des mesures phares prévoit, pendant la période de floraison, des plages horaires pour l'épandage des pesticides : deux heures avant et trois heures après le coucher du soleil. Pas assez strict, selon les apiculteurs qui déplorent l'absence de critères tels que la température extérieure : quand il fait chaud, les abeilles peuvent butiner tard dans la nuit. •



Un rappel de produits qui n'en finit pas

Le 10 juin, Philips notifiait le rappel mondial de certains de ses appareils d'assistance ventilatoire et de pression positive continue (PPC). Depuis, ça traîne.

C'est un défaut de qualité d'une mousse d'insonorisation qui est à l'origine de l'affaire. Elle équipe des dispositifs médicaux de ventilation fabriqués par Philips. Le géant américain l'a découvert en avril et a notifié le rappel de ses équipements concernés car ils peuvent impacter la santé des utilisateurs : irritation des yeux, de la peau, des voies respiratoires, céphalées, asthme... Un risque cancérogène est suspecté mais reste à prouver.

› L'information fait défaut

Le rappel concerne 370 220 dispositifs en France, selon l'Agence nationale des produits de santé (ANSM), dont 341 000 appareils de PPC. Charge aux pneumologues et prestataires de santé de

contacter les patients concernés. Mais début novembre, « l'information faite aux patients fait encore largement défaut », déplorait France Assos Santé.

› Seuls 4,8 % d'appareils remplacés

Certains prestataires de santé ont-ils différé le temps d'avoir une machine de remplacement ? L'ANSM n'écarte pas l'hypothèse. De fait, Philips n'avait remplacé que 4,8 % des appareils début décembre. La pénurie de composants électroniques et matières premières, les tensions liées à toute la chaîne logistique et au transport retardent le calendrier. Les patients n'ont d'autre choix que de poursuivre leur traitement avec un appareil potentiellement défectueux. •A.R.



Des OGM dans le fromage

Depuis 1998, la France autorise l'utilisation de bactéries et de champignons génétiquement modifiés pour la fabrication du fromage, au stade de la coagulation du lait. Traditionnellement, on utilise la présure issue de jeunes ruminants non sevrés, qui contient des enzymes coagulantes telle que la chymosine. Mais la grande majorité des fabricants industriels de fromage ont troqué la présure animale contre des enzymes obtenues par génie génétique, à partir de micro-organismes comme le champignon *Aspergillus niger* (moisiure) ou des bactéries : un gène de ruminant (bovin ou autre) est introduit dans leurs chromosomes afin de leur faire fabriquer de la chymosine standardisée et en grande quantité. Inutile de chercher l'origine de cette enzyme sur les étiquettes, sa mention n'est pas obligatoire. Pour la transparence, mieux vaut choisir les fromages AOP ou bio : leurs cahiers des charges imposant de continuer à utiliser la présure naturelle.●

Erratum : problème de dosage

Une erreur s'est glissée dans le tableau des compléments alimentaires contre le stress du n° 574 (sans modifier le classement). La concordance entre le dosage annoncé et quantifié du magnésium 300+ de Boiron était (++) et non (-). Boiron a changé la composition de ce complément, qui devient Mag' 300. Il n'y a plus de sérum. Par ailleurs, dans le n° 575, la teneur maximale de la PPD, l'ingrédient à traquer dans les teintures capillaires est de 2 % et non 6 %.●

VU/LU

La contraception masculine en B.D.

Deux journalistes partent à la rencontre de ceux qui ont participé à l'émergence d'une contraception masculine, concepteurs comme utilisateurs. Les témoignages, truculents, retracent l'historique des recherches : injections de testostérone, slip chauffant, vasectomie. S'y entrelacent le récit introspectif des auteurs et les réflexions sur l'égalité homme-femme. Le résultat est touchant et drôle. La vasectomie est un peu vite balayée pour son irréversibilité.●



Les contraceptés. Enquête sur le dernier tabou de Guillaume Daudin et Stéphane Jourdin, édition Steinkis, 143 pages, 19 €.

Le benzyl alcohol

C'est quoi ?

Un alcool aromatique qui apparaît dans la liste des ingrédients de détergents et des produits cosmétiques : démélants, shampoings, sticks à lèvres, mascaras... Produit d'origine synthétique ou végétale, il est naturellement

présent dans certains extraits végétaux, des huiles essentielles, etc.

Un alcool multitâche. L'industrie cosmétique l'emploie essentiellement comme conservateur à une concentration maximale de 1 % mais

c'est aussi un agent parfumant, un agent de contrôle de la viscosité et un solvant. En tant qu'agent parfumant, il doit être listé dans les ingrédients si sa concentration dépasse 0,001 % dans les produits non rincés et 0,01 % dans les produits rincés.

Question santé ?

La réponse de l'expert
Marie-Josèphe Amiot-Carlin
Directrice de recherche
à l'Inrae de Montpellier

Faut-il manger cru pour les vitamines ?

PAS NÉCESSAIREMENT. Cela dépend notamment de la nature des vitamines. La vitamine C est très vulnérable à la chaleur et soluble dans l'eau. Pour couvrir ses besoins en vitamine C, il est conseillé de manger les fruits et légumes crus, ou bien cuits à la vapeur afin d'éviter la perte de cette vitamine. Autre vitamine fragile, la vitamine B9, ou folate, qui s'altère avec l'oxydation et est soluble également dans l'eau ; les légumes comme les épinards, qui ont une teneur importante en folates, doivent être consommés au plus vite après leur récolte, crus ou légèrement cuits. En revanche, le cru ne permet pas d'assimiler au mieux les vitamines liposolubles et leurs précurseurs, tels que les caroténoïdes, qui sont des pro-vitamines A ; seule la cuisson les rend plus assimilables. Le repas idéal combine les deux préparations : des crudités et des fruits pour le cru, et des légumes du plat principal cuits.●

Mal-aimé car sensibilisant.

Il présente un risque modéré : celui d'être irritant et sensibilisant. Un contact répété à cette substance, présente dans de nombreux produits, peut ainsi être à l'origine d'une dermatite de contact allergique.●



C'EST NOUVEAU

Le vin décliné en canette

Des vigneron misent sur ce contenant pour séduire en priorité les jeunes consommateurs, attirés par l'originalité et la praticité de ce produit.

➤ C'est quoi ?

Si les pays anglo-saxons en consomment depuis plusieurs années, les Français se montrent encore réticents à boire le vin à la canette, de la même façon que la bière ou les sodas. Mais l'offre se développe via des négociants en vin, des industriels comme Cacolac et des start-up. Certaines canettes sont, d'ores et déjà, vendues en supermarché, notamment au rayon snacking près des sandwichs, salades et boissons non alcoolisées. Il s'agit de vins nouveaux blancs et rosés, à consommer rapidement, ainsi que des pétillants. Ne comptez pas trouver des vins de garde encapsulés.

➤ Ce qui est mis en avant

Une manière plus décomplexée et plus nomade de consommer du vin, qui vise surtout les 18-25 ans. Pratique, la canette s'empore pour les pique-niques, les apéritifs en plein air ou encore dans les transports. Un autre atout brandi par les fabricants : le caractère facilement recyclable de la canette en aluminium.

➤ Ce qui est problématique

La jeunesse des consommateurs auxquels s'adresse ce produit. Il leur facilite l'accès à l'alcool. Une canette de 25 cl équivaut à boire deux verres de vin, soit un cinquième de la quantité maximale recommandée par semaine. Que l'on peut donc atteindre avec quelques canettes..



Pour des restos plus responsables

La 3^e édition du baromètre annuel de la transition alimentaire, réalisée par Max Havelaar France, montre que l'achat de produits alimentaires responsables réside malgré la crise, voire progresse. La première motivation reste toujours une juste rémunération des producteurs. Par ailleurs, les Français expriment des attentes fortes à l'égard de la restauration hors domicile : 81 % d'entre eux attendent des restaurateurs qu'ils intègrent des produits alimentaires responsables à leur carte..

Prudence avec les raticides

Deux enfants sont décédés suite à l'ingestion accidentelle de raticides interdits en France. Fabriqués en Chine, ils contenaient du monofluoroacétate sodique, une substance interdite car mortelle, même pour un adulte. Ces faits n'étant pas isolés,

l'Agence nationale pour l'environnement et la santé (Anses) recommande d'acheter les produits biocides uniquement dans des circuits conventionnels, avec une notice en français, et de respecter les conditions d'emploi en les laissant hors de portée des enfants..



Fertilité, grossesse : des compléments rappelés

L'oxyde d'éthylène n'en finit plus de frapper. Cette substance classée cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction (en cas de consommation élevée et répétée) était à l'origine, fin novembre d'un nouveau rappel de lots d'une dizaine de produits. Certains étaient des compléments alimentaires des laboratoires Narulia et Majorelle, destinés à améliorer la fertilité ou à abaisser les nausées liées à la grossesse. •

UFI, le code qui peut sauver la vie

Identifiant unique de formulation : voilà la traduction de l'acronyme anglais UFI. Ce code de 16 lettres concerne des produits grand public à risque d'intoxication accidentelle dont la composition complète ne figure pas sur l'étiquette : détergents, encres, peintures, produits de vapotage... Il permet aux centres antipoison d'identifier les substances dangereuses qu'ils contiennent et d'indiquer la marche à suivre en cas d'intoxication. Depuis le 1^{er} janvier, tout nouveau produit grand public concerné commercialisé dans l'Union européenne l'affiche. Les plus anciens ont jusqu'en... 2025 pour l'ajouter. •

Nicotine Des sachets aux effets minimisés

Zoom

Ces produits à base de nicotine mais sans tabac sont présentés comme une alternative sûre à la cigarette. Faut-il y croire ?

Le sachet de nicotine, appelé aussi nicotine pouche, est apparu en Norvège en 2014. Ce produit est composé de nicotine, de fibres végétales et de différents arômes (menthe ou fruité, par exemple). Il ne contient pas de tabac, contrairement au snus (voir encadré). Et si la vente de nicotine pouche est légale en France – elle est interdite aux mineurs.

SANS TABAC... MAIS TRÈS ADDICTIF

Vendu généralement par boîte de 20 ou 27, ce sachet de quelques centimètres se place sous la lèvre supérieure au contact de la gencive. Il y diffuse ses effluves pendant vingt à quarante minutes, libérant la nicotine de manière progressive. Objectif ? D'après les entreprises qui le commercialisent, il incarnerait une solution pour arrêter de fumer. Mais il ne fait pas partie des substituts nicotiniques ayant fait la preuve



Ce produit n'a pas fait la preuve de son efficacité contre le tabac. Et sucré ou mâché, il libère plus vite la nicotine, entraînant dépendance et accoutumance.

de leur efficacité et remboursés par l'Assurance maladie. Et il est susceptible d'attirer d'autres populations, des jeunes et des non-fumeurs, qui, par effet de mode ou pour se détendre, s'exposent aux effets addictifs de la nicotine. Surtout quand il est sucré ou mâché car il libère plus vite la nicotine. Or c'est elle qui active le circuit de récompense et rend les fumeurs dépendants.



Même si la dose habituelle de nicotine présente dans un sachet (généralement inférieure à 10 milligrammes) limite les risques d'intoxication, leur consommation est déconseillée aux femmes enceintes et aux personnes hypertendues ou ayant des problèmes cardio-vasculaires.

MISES EN GARDE DES AUTORITÉS SANITAIRES

L'Agence du médicament belge a estimé dans un avis rendu fin septembre, que ces produits devraient être difficiles à déballer pour les enfants, ceux-ci étant, en raison de leur poids corporel plus faible, susceptibles d'être exposés plus vite aux effets secondaires.

Elle a recommandé également aux fabricants de supprimer les allégations thérapeutiques et d'indiquer la dose maximale journalière. •

FLORIAN CADU

À ne pas confondre avec le snus

• **Le snus est une poudre de tabac humide** qui a une présentation identique et s'utilise de la même manière (coincée entre la gencive et la lèvre supérieure). Mais le snus, lui, est interdit au sein de l'Union européenne depuis 1992. Sauf en Suède car son traité d'adhésion à l'Union, signé en 1995, prévoit une dérogation, la consommation de snus y étant traditionnelle depuis plusieurs siècles. Hors Union, le snus est donc légal, notamment en Norvège mais aussi en Suisse, qui a jugé arbitraire son interdiction quand la cigarette, elle, reste autorisée...

Applications mobiles

Bébés connectés, parents connectés

Enquête

Nombre et durée des tétées, temps de veille et de sommeil, fréquence des selles et des urines, courbes de poids et de taille... Les applications de suivi du développement du nourrisson proposent un accompagnement complet. Le « *quantified self* » s'invite dès le berceau.

Emilienne a accouché de jumeaux le 27 février 2020. Des garçons. Dès la maternité, la jeune maman a opté pour un allaitement mixte, une alternance de lait maternel et de lait maternisé. « Nos bébés ne prenaient pas suffisamment de poids explique la maman. L'équipe médicale nous a demandé de noter tout un tas de paramètres : les heures et le temps des tétées, les biberons, les selles, les urines. » Dès son retour à domicile, avec des nourrissons aux horaires décalés et un déficit de sommeil caractéristique des jeunes parents, le couple a troqué la feuille volante et le stylo pour l'application Bébé Connect. Sur l'écran, il suffit de lancer le chrono sur le sein droit ou gauche et de l'arrêter à la fin de la tétée. Double avantage : savoir combien de temps le bébé a été allaité et avec quel sein.

LA VIE DU NOUVEAU-NÉ EN CHIFFRES ET GRAPHIQUES

Bébé Connect, Baby Tracker, Baby Manager, Bébé +, Baby Daybook... une quinzaine d'applications mobiles proposent aux jeunes parents de tracer – à savoir quantifier et noter – divers éléments du quotidien de leur nourrisson : alimentation, sommeil et couches en premier lieu. Les données intégrées

dans l'appareil nourrissent des graphiques qui montrent l'évolution de l'enfant. Cette mesure des performances quantitatives de son propre corps, et en l'occurrence ici du corps de son enfant, a un nom : le « *quantified self* ». La pratique est connue

des sportifs qui, avec une montre connectée, mesurent leur rythme cardiaque et le nombre de pas effectués dans la journée. La voici désormais présente dans le quotidien des jeunes parents. Fatigue des premiers jours, perte de poids à la naissance,

Les résultats de notre enquête



Baby Daybook

• Développeur	Baltapis (Lituanie)	Nightp Software (Hong Kong)
• Compatibilité	iPhone, iPad, Android	iPhone, iPad, Android
• Langue	Français	Français
• Tarifs	Gratuit avec pub	Gratuit avec pub
• Fonctionnalités (versions non restreintes)	5,49 €/mois sans pub (essai gratuit 7 j)	4,99 €/mois sans pub
	• Suivi des repas (allaitement avec chrono, lait, nourriture), des couches, du sommeil. Enregistrement du poids, de la taille, des prises de médicaments et des vaccins	• Suivi des repas (allaitement avec chrono par sein, lait, nourriture), des couches, du sommeil, de la croissance
	• Synchronisation entre plusieurs téléphones	• Enregistrement des étapes du développement
	• Exportation des données vers des fichiers imprimables	• Graphiques hebdomadaires
• Données collectées	• Informations de connexion, genre de l'enfant	• Synchronisation avec plusieurs appareils
	• Informations du compte Apple, Google ou Facebook utilisées pour l'inscription	
	• Toutes données partagées avec l'application	• Informations de connexion, nom, date de naissance du bébé, photos
		• Toutes données partagées avec l'application



Baby Tracker

ts rassurés...

allaitement maternel et premier enfant reviennent dans la bouche des utilisatrices(*) pour justifier le choix de passer par une application.

EXIT LES INFORMATIONS APPROXIMATIVES

« J'ai commencé par tout noter sur un papier à la maternité, raconte Constance, maman depuis fin août 2021. Ma fille ayant perdu beaucoup de poids, je devais me rendre tous les deux jours au centre de protection maternelle infantile (PMI) pour la faire peser. » Afin de surveiller au plus près l'évolution du nourrisson,

les puéricultrices demandent à la jeune mère des éléments très précis. Régulièrement confrontée à ces questions, Constance a installé Bébé Connect. « Grâce à l'appli, je pouvais donner de vraies réponses aux professionnels de santé et pas quelque chose d'approximatif. » Mariam, qui a deux enfants d'âges rapprochés, le premier est né •••

PHOTO SHUTTERSTOCK



Bébé Connect

Seacloud Software (USA)

iPhone, iPad, Android

Français

4,09 €/mois sans pub (essai gratuit 7j)

- Suivi des repas (allaitement avec chrono par sein, lait), des couches, du sommeil, des activités, de l'humeur
- Gestion 5 enfants
- Enregistrement séances de tire-lait, médicaments, vaccins, maladies, température, poids, taille, tour de tête
- Graphiques
- Synchronisation avec plusieurs appareils
- Rapports d'activité
- Informations de connexion, nom et genre du bébé
- Toutes données partagées avec l'application (dont photos et messages)
- Informations de paiement



Bébé +

Philips Digital UK Limited (Royaume-Uni)

iPhone, iPad, iPod touch, Android

Français

Gratuit avec pub

- Suivi des repas (allaitement avec chrono, lait, nourriture), des couches, du sommeil et de la santé (poids, taille, courbes, dents)
- Enregistrement journal quotidien, photos, étapes du développement
- Blog quotidien, guide de développement hebdo et de parentalité
- Informations de connexion, date d'accouchement, prénom, sexe et photos du bébé, localisation
- Toutes données partagées avec l'application (dont photos, notes personnelles ou identifiant Facebook)



Glow Baby

Glow Inc (USA)

iPhone, iPad, iPod touch, Android

Anglais

Gratuit avec pub, 32,99 €/3 mois ou 59,99 €/an sans pub (essai gratuit 7j)

- Suivi des repas, du sommeil, des couches, du développement.
- Synchronisation avec d'autres appareils
- Accès au blog sur le développement de l'enfant, tchat avec d'autres parents
- Rapport d'activité
- Exportation de données vers fichiers imprimables

- Informations de connexion
- Informations d'autres utilisateurs autorisés
- Utiliser le compte
- Toutes données partagées avec l'application
- Informations de paiement

••• en septembre 2018 et le second en octobre 2020, s'est aidée de l'appli Wachanga. Elle abonde : « Souvent, quand je notais de tête le temps de tête, il n'était pas du tout conforme à la réalité. » Si chronométrer la durée passée au sein n'a aucun intérêt pour la plupart des nourrissons en bonne santé, cette donnée est essentielle pour les bébés de petit poids. En effet, si un enfant tête longtemps mais ne grossit pas, les professionnels vont pouvoir chercher les causes et des solutions.

SIMPLIFIER LA VIE DES PARENTS

Même constat pour les graphiques : une courbe de poids est déjà intégrée au carnet de santé remis à chaque enfant à la naissance. Avec de multiples rendez-vous les premières semaines (à la maternité, sage-femme à domicile, pédiatre et PMI), les nourrissons sont pesés et leurs courbes surveillées. Mais, pour Jessica, dont la fille née en 2019 était « tout en bas de la courbe de poids », l'application la rassurait. « On suivait l'évolution sur Baby Manager, ce qui nous a permis de voir qu'elle décrochait à l'arrivée en crèche. » Elle a pu immédiatement se tourner vers son pédiatre.

Sujette aux engorgements, Mariam était bien contente de pouvoir noter



Vos données valent de l'or

• Pour utiliser ces applications, vous devrez communiquer à leurs éditeurs sans doute un peu plus de données sur vous et votre enfant que vous ne l'auriez imaginé, y compris si vous payez un abonnement.

• D'abord les données classiques de connexion dont votre numéro de téléphone et votre adresse mail. Ensuite, celles sur

votre bébé et vous-même, ce qui inclut des photos et des dates.

• Enfin, celles, plus sensibles, sur vos santés respectives de loin les plus intéressantes à exploiter pour une régie publicitaire : alimentation, mesures physiologiques, sommeil, prise de médicaments, nom de votre professionnel de santé.

• Sans oublier au passage quelques données très personnelles comme vos notes hebdomadaires et votre correspondance, toujours via l'application, avec d'autres parents. En un mot tout ce que vous divulguerez dans ces applications pourra être exploité à des fins statistiques ou publicitaires. Ne le perdez pas de vue !

dans l'application le dernier sein donné à son fils. La jeune maman aurait pu choisir une technique ancestrale : accrocher une épingle à son soutien-gorge ou changer l'élastique de poignet au rythme des tétés.

« Mes parents ont halluciné », s'amuse encore Émilienne, la maman des jumeaux. Elle avoue avoir reçu quelques remarques ironiques de leur part : « Si l'ordinateur dit qu'il faut nourrir tes enfants, alors... »

Changement de génération ? Certes, les parents d'aujourd'hui ont facilement tendance à se tourner vers des applications mobiles pour accompagner tous les moments de leur vie. Alors pourquoi pas aussi celui-là ?

ANXIOGÈNE AU LONG COURS

Mathilde, qui a pourtant utilisé Baby Tracker pour son fils né en 2019, s'est rapidement détachée de l'application : « Remplir des données sur son enfant, c'est être dans le soin sans l'être vraiment puisqu'on s'intéresse à lui au travers de chiffres. » La jeune mère a eu la désagréable impression que ce type d'outil « impose une nor-

malisation », alors que chaque bébé est différent. Elle a eu peur de « se déconnecter des besoins réels de son enfant ». L'application Bébé + précise néanmoins ne pas être « destinée à une utilisation médicale et ne pas remplacer les recommandations d'un médecin. » Mathilde, qui se décrit comme « geek » et s'est amusée à suivre l'évolution de son enfant sur graphiques, assure pourtant avoir senti son niveau d'anxiété augmenter à force d'avoir le nez scotché à son écran.

L'APPLICATION DES 1000 PREMIERS JOURS

En complément d'une application pour bébé, il peut s'avérer judicieux de visiter le site 1000-premiers-jours.fr (ou de télécharger l'application éponyme compatible iOS et Android). Conçu par Santé publique France, le site s'efforce de rassembler toutes les réponses aux questions que peuvent se poser les parents pendant 1 000 jours, soit depuis le jour de la conception de l'enfant et jusqu'à ses 2 ans. Et les thématiques abordées sont variées : suivi de la grossesse et alimentation de la maman, santé, hygiène de vie, accidents domestiques, diversification alimentaire, suivi médical, etc. • AUDREY CHABAL

*Nous n'avons obtenu que des témoignages de mères même si toutes ont assuré que leur conjoint avait également utilisé l'application.



LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS

- **2** Lundi au vendredi à **10 h 10**
Samedi à **10 h 40**
- **3** Lundi au vendredi à **10 h 45**
Samedi à **11 h 15**
- **4** Lundi, mardi, jeudi et vendredi à **13 h 30**
Samedi et dimanche à **15 h 30**
- **5** Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à **14 h 30**

franceinfo:

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à **13 h 00** et **18 h 00**
Samedi et dimanche à **13 h 00** et **20 h 00**

En replay sur france.tv



Près de 500 émissions ConsoMag à revoir sur le site

www.inc-conso.fr



LE MAGAZINE TÉLÉVISÉ DE TOUS LES CONSOMMATEURS

CINQ PORTIONS

DE FRUITS ET LÉGUMES :

QU'EST-CE QUE CELA PRÉSENTE ?

Avec Familles rurales

Première diffusion le lundi 14 février

LES CONSÉQUENCES

DU BREXIT SUR LES VOYAGES

Avec la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut)

Première diffusion le mardi 15 février

PRENDRE SON PASSEPORT

POUR ALLER EN ANGLETERRE

Avec l'Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (Indecosa-CGT)

Première diffusion le mercredi 16 février

MANGER MOINS DE PESTICIDES

Avec l'Union fédérale des consommateurs (UFC-Que Choisir)

Première diffusion le jeudi 17 février

SE FAIRE ACCOMPAGNER

ET AIDER DANS SES PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Avec l'Union nationale des associations familiales (Unaf)

Première diffusion le vendredi 18 février

LE PING CALL : TOUT SAVOIR

SUR CETTE ARNAQUE TÉLÉPHONIQUE

Avec l'Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (Adeic)

Première diffusion le lundi 21 février

LES ALLÉGATIONS NUTRITIONNELLES ET DE SANTÉ

Avec l'Association Force ouvrière consommateurs (Afoç)

Première diffusion le mardi 22 février

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Avec l'Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs (ALLDC)

Première diffusion le mercredi 23 février

LES DROITS DES COLLECTIFS

DE LOCATAIRES EN COPROPRIÉTÉ

Avec la Confédération générale du logement (CGL)

Première diffusion le jeudi 24 février

BOISSONS ÉNERGISANTES :

À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Avec l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Première diffusion le vendredi 25 février



Lucie Martinez
La présentatrice de ConsoMag vous donne désormais rendez-vous sur France Télévisions et sur les réseaux sociaux. Pour intervenir dans ConsoMag, rejoignez-nous sur les réseaux.

Conditionnement Les salades en sachet, de quoi s'emballer ?

Pratique

Plus de la moitié des amateurs de salade achètent, au moins ponctuellement, des versions en sachet. Au fil des années, leur image de produit industriel semble s'améliorer. Avec raison ? «60» fait le point.

Apparues dans les années 1980, les salades prêtes à consommer, conditionnées pour la plupart dans des sachets en plastique, sont devenues des incontournables du rayon fruits et légumes. On parle de produits de quatrième gamme, à savoir les légumes et fruits frais, crus, lavés, épluchés, coupés et conditionnés. Solutions rapides et pratiques pour ajouter une portion de légumes dans un repas, ces salades soulèvent aussi un certain nombre de questions sur leur qualité sanitaire et nutritionnelle. Décryptage en sept points.

D'OU VIENNENT LES SALADES EN SACHET ?

Latue, batavia, iceberg et feuilles de chêne représentent 40 % des salades prêtes à l'emploi, suivies de la mâche, de la roquette et des jeunes pousses d'épinard (25 %) ; le reste comprend les mélanges, la chicorée et les petites pousses comme le cresson. Selon le Syndicat des fabricants de produits végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE), plus des deux tiers de ces salades sont cultivées en France. Il s'agit de parcelles de plein champ dédiées à ces produits « afin

de respecter un cahier des charges spécifique et une traçabilité sans faille », précise Karima Kaci, déléguée générale du SVFPE.

On recense une douzaine de sites de production dans l'Hexagone, implantés près des zones agricoles afin de

**En théorie,
tout le chlore
est éliminé
en phase
de rinçage.**

traiter au plus vite les salades. Mais en hiver, les industriels se fournissent au sud de l'Europe, principalement Italie et Espagne, à l'exception des salades d'hiver comme la

mâche. S'agissant de produits transformés, la mention de l'origine n'est pas

obligatoire sur l'emballage ; sans surprise, la plupart des fabricants la précisent s'agissant des salades récoltées en France.

COMMENT SONT-ELLES PRÉPARÉES ?

Une fois ramassées, les salades passent entre les mains de préparateurs chargés de contrôler leur conformité. Elles sont ensuite découpées, triées, parées (afin d'ôter toutes



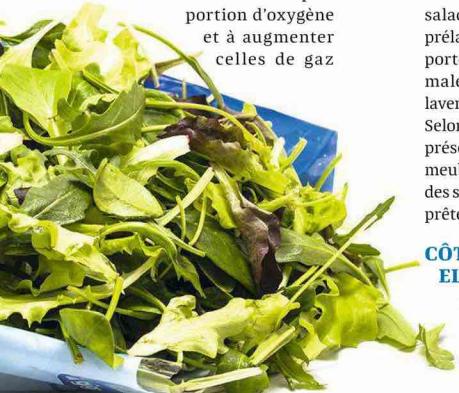
les parties abîmées) et lavées à l'eau potable, de ville ou de forage. Cette dernière étape est cruciale pour garantir leur qualité sanitaire : elle compte un bain de prélavage qui élimine les débris de terre et insectes, puis un bain désinfectant à l'eau légèrement chlorée, «dans des concentrations encadrées par les autorités sanitaires», souligne Karima Kaci.

À noter que des options pour éviter le chlore sont étudiées, telles que la désinfection par l'ozone. L'objectif : garantir une salade exempte de germes potentiellement toxiques (salmonelles, listeria, virus entériques...). Les résidus de chlore sont normalement éliminés avec la phase de rinçage ; il s'agit d'une eau à 4 °C, nécessaire pour préparer les salades dans des conditions d'hygiène optimales avant leur conditionnement.

SUR QUELLE DURÉE DE VIE TABLER ?

Les fruits et légumes frais continuent de "respirer" après leur récolte. Ce processus consomme de l'oxygène et produit du dioxyde de carbone et de la vapeur d'eau. Afin de préserver la fraîcheur des salades, le fabricant peut modifier la composition gazeuse de l'air dans le sachet. Ce conditionnement «sous atmosphère protectrice»

consiste à réduire la proportion d'oxygène et à augmenter celles de gaz



BON À SAVOIR

Même avec les salades prêtes à l'emploi, un lavage supplémentaire ne nuira pas à leur qualité. Après ouverture, elles doivent être consommées dans un délai d'un à deux jours. Si l'emballage est très gonflé ou si un liquide brunâtre stagne au fond du sachet, jetez-la.

carbonique et d'azote. «Cette atmosphère protectrice nécessite à la fois le maintien d'une température à 4 °C tout au long du stockage et une bonne technologie du sachet plastique», précise Barbara Gouble, ingénierie à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), à Avignon.

Globalement, leur qualité est proche des salades fraîches.

Dans ces conditions, les salades peuvent être conservées jusqu'à huit jours après emballage ; la date limite de consommation (DLC) est obligatoirement indiquée sur l'emballage, de même que la mention : «Conditionné sous atmosphère protectrice.»

FAUT-IL LES RINCER AVANT CONSOMMATION ?

Non quand il s'agit de salades prêtes à l'emploi et donc préalablement lavées. Il faut les distinguer des salades préemballées et seulement prélavées ; leur emballage doit comporter une date de durabilité minimale (DDM) et l'indication de bien laver le produit avant consommation. Selon les enseignes, ces produits sont présentés à l'air ambiant ou dans les meubles réfrigérés, parfois aux côtés des salades prêtes à l'emploi. De quoi prêter à confusion !

CÔTÉ NUTRITION, VALENT-ELLES LES FRAÎCHES ?

D'après Karima Kaci, les teneurs en vitamines B9 (folates) et K, en fibres et en bêta-carotène équivalent à celle d'une

salade fraîche. «Les valeurs nutritionnelles sont globalement identiques entre les deux types de salades, confirme Frédéric Carlin, directeur de l'Unité sécurité et qualité des produits d'origine végétale de l'Inrae. Le fait de devoir conserver ces salades au frais ralentit la dégradation naturelle des micronutriments.» Petit bémol : les versions en sachet peuvent contenir moins de vitamine C, en partie perdue lors du triage, découpage, lavage et rinçage des feuilles.

SONT-ELLES PLUS CHÈRES ?

Globalement oui, puisqu'il faut intégrer le coût de la main-d'œuvre, du sachet et des installations nécessaires à leur préparation. D'après le site du magazine consommériste belge Test Santé, qui a mené une étude comparative des prix de 95 salades mélangées en sachet, en mai dernier, leurs prix varient considérablement : de 2,55 € le kg à 33,11 € le kg. À titre de comparaison, une laitue fraîche entière coûte, en moyenne, moins de 1,10 € ; même en ajoutant 15 à 20 % de perte, le prix reste bien inférieur. Mais la praticité a un prix...

PEUT-ON SE PASSER DU SACHET PLASTIQUE ?

C'est le point noir. D'autant que les salades en sachet, en tant que produits transformés, n'entrent pas dans le cadre de la loi antigaspillage pour une économie circulaire. Celle-ci prévoit l'interdiction des emballages plastique pour la plupart des fruits et légumes, et notamment les salades, la mâche et les jeunes pousses fraîches non transformées. Toutefois, certaines marques ont allégé la quantité de plastique dans leurs sachets, voire lancé récemment des emballages en papier recyclable : une fois jetés dans la poubelle jaune, ils sont censés rentrer dans une filière de recyclage. •

PATRICIA CHAIROPOULOS

Nutrition

Profilage alimentaire :

le nouvel eldorado

Enquête

Utiliser nos données de santé pour définir notre régime idéal, voilà la promesse de la nutrition individualisée. Les recherches vont bon train, sous l'œil attentif des industriels.

Bienvenu dans l'ère de la nutrition individualisée ! Qu'on l'appelle « alimentation intégrative », « nutrition holistique », « profilage alimentaire », ou « diététique de précision », cette tendance exploite la même idée : notre alimentation a un impact important sur notre santé, mais les besoins alimentaires sont différents d'un individu à l'autre et aux différentes étapes de la vie.

S'ils médecins adaptent depuis long-temps leurs conseils alimentaires aux besoins des patients souffrant d'allergies ou de maladies métaboliques (diabète, obésité, carences), la nutrition individualisée propose de changer d'échelle.

GUÉRIR NOS MAUX, VIEILLIR EN BONNE SANTÉ

Il s'agit désormais de composer un régime personnalisé à partir de l'analyse de données individuelles pléthoriques et précises : dosages sanguins, séquençage génétique ou encore composition de la flore digestive.

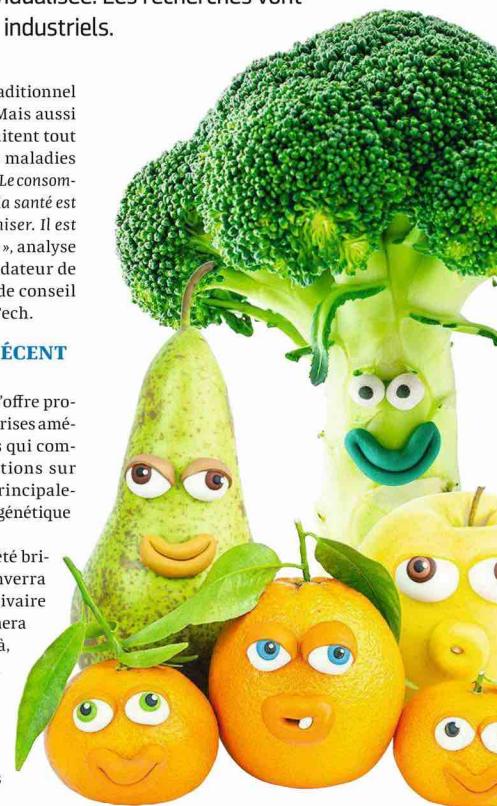
Surtout, la nutrition individualisée vise large. Elle ne s'adresse plus uniquement aux malades pris en charge

par le système de soins traditionnel et l'Assurance maladie. Mais aussi aux personnes qui souhaitent tout simplement prévenir des maladies ou améliorer leur santé : « Le consommateur a intégré l'idée que la santé est un capital qu'il peut optimiser. Il est dans une logique préventive », analyse Matthieu Vincent, cofondateur de DigitalFoodLab, agence de conseil en stratégie pour la FoodTech.

UN ENGOUEMENT RÉCENT QUI S'INTENSIFIE

La plus grande partie de l'offre provient aujourd'hui d'entreprises américaines ou britanniques qui commercialisent leurs solutions sur Internet. Elles suivent principalement deux pistes : la piste génétique et celle du microbiote.

Ainsi, pour 149 £, la société britannique DNAFit vous enverra un kit de prélèvement salivaire grâce auquel elle déterminera votre profil génétique. De là, elle établira un rapport (en anglais) précisant votre sensibilité à l'alcool, aux sucres ou à la caféine et vos risques de souffrir de carences, d'allergies



ou d'autres pathologies. Avec, en conclusion, des conseils diététiques et un planificateur de repas personnalisés. Sachez cependant que la loi française interdit aux particuliers de commander un test génétique, sous peine d'une amende de 3 750 €.

Son concurrent américain, Viome, propose d'analyser votre flore intestinale à partir d'un prélèvement de selles à envoyer par la poste. Pour 299 \$, vous aurez une synthèse de l'état de santé de votre système digestif, mais aussi des recommandations nutritionnelles personnalisées. Celles-ci incluent une liste de suppléments, pré- et probiotiques, à commander sur leur site Internet.

Preuve que l'idée séduit aussi des entrepreneurs français, la start-up rennaise

Nahibu propose également des analyses de microbiote intestinal, préalable à des recommandations nutritionnelles, le tout pour... 219 €.

Les cabinets de conseil en

marketing alimentaire prévoient une explosion de la demande en nutrition personnalisée ; ainsi, l'américain Arizton annonce une croissance de plus de 16 % par an jusqu'en 2026. Des prévisions qui restent assez fragiles, selon Matthieu Vincent : « Elles

s'appuient essentiellement sur la progression du marché des compléments alimentaires. Mais seules les petites

start-up se positionnent réellement sur la diététique de précision. Les multinationales, comme Nestlé ou Danone, sont beaucoup plus prudentes car elles courrent un gros risque d'écorner leur image de marque. Pour l'instant, on n'a pas de preuves scientifiques que l'alimentation personnalisée peut avoir un impact substantiel sur la prévention des pathologies chroniques. »

L'hypothèse est pourtant très sérieusement étudiée. On sait que l'alimentation contribue au risque de maladies cardio-vasculaires, de diabète, de cancer. On sait aussi que nos gènes définissent notre sensibilité à certains nutriments.

L'ANALYSE DES GÈNES RESTE TRÈS COMPLEXE

De certains gènes dépendent, par exemple, nos capacités à assimiler la caféine, l'alcool ou le lactose. Mais en dehors de ces quelques cas particuliers, la relation entre génétique, alimentation et santé est plus diffuse : elle implique de nombreux gènes, qui s'expriment plus ou moins selon quantité de facteurs environnementaux.

En théorie, des algorithmes pourraient prédire la réponse biologique d'un individu à un régime précis en fonction de ses gènes. Mais « trouver des relations statistiques entre un profil génétique et des aliments nécessite de monter d'immenses études incluant des centaines de milliers de personnes », précise Karine Clément, médecin nutritionniste à l'hôpital de la Pitié-•••

3 questions à



KARINE CLÉMENT
chercheuse
à la Sorbonne
Université/Inserm*

Qu'attendez-vous de la nutrition personnalisée ?

KARINE CLÉMENT : Nous la pratiquons depuis toujours. Quand on prend en charge un patient, on tient compte de son environnement, son mode de vie, son niveau d'activité physique, son stress, sa situation clinique et bien d'autres facteurs. Mais nous devons intégrer de plus en plus de données personnelles. Leur analyse est longue, alors même que nous disposons de moins en moins de temps à consacrer à chaque patient. C'est pour cela que des outils numériques basés sur l'intelligence artificielle pourraient améliorer la prise en charge.

Ces outils sont-ils déjà disponibles ?

K. C. : Il y a beaucoup d'outils en développement, mais l'enjeu est d'évaluer leur efficacité. Nous avons besoin d'études bien conduites, sur de vastes cohortes, pour développer une nutrition de précision, qui prendrait en compte, par exemple, le séquençage du microbiote intestinal pour donner un conseil individualisé et ainsi, augmenter les chances de réussite du traitement.

Quels sont les freins à ce développement ?

K. C. : Certaines études montrent bien que si on améliore le microbiote, on peut modifier la situation clinique. Mais on ne connaît pas les souches responsables de ce changement, ni son mécanisme. Ni, surtout, comment intervenir précisément pour le faciliter. C'est un domaine sensible dont le public attend beaucoup. Mais c'est une discipline jeune et il faut laisser le temps à la recherche de se faire.

*Institut national de la santé et de la recherche médicale, unité de recherche NutriOmique et médecine nutritionniste à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris.



ISTOCK

••• Salpêtrière à Paris. Et même si l'on disposait de ces connaissances, elles ne seraient guère utiles. En effet, une fois que l'on sait avoir un risque supérieur de développer un cancer, par exemple, rien ne dit s'il va se déclarer un jour.

La piste du microbiote intestinal semble plus prometteuse. Il s'agit d'identifier (grâce à leur génome) les micro-organismes du système digestif. Ces derniers digèrent une grande partie des aliments ingérés, et participent à la bonne marche de l'organisme en produisant des hormones, des enzymes, des nutriments. Depuis quelques années, les chercheurs comprennent que la composition de notre microbiote reflète notre état de santé. Ils ont notamment identifié des « dysbioses », c'est-à-dire des caractéristiques du microbiote associées à des maladies.

DES PISTES DU CÔTÉ DU MICROBIOTE

Ainsi, une quantité ou une diversité bactérienne faible, ou encore la présence de certaines souches anaérobies ont été statistiquement associées à des maladies chroniques (Alzheimer, Parkinson, dépression...). Mais difficile, là encore, d'en tirer des conclusions pratiques.

Pourrait-on modifier son microbiote en adaptant son alimentation ? Et si oui comment ? La quantité de paramètres à inclure dans cette approche donne le vertige : une énorme variété de nutriments présents dans l'alimentation, des milliers de souches de micro-organismes en interaction entre eux et avec l'environnement intestinal, les caractéristiques physiologiques de l'hôte... Les chercheurs



Suivre sa glycémie en direct

- **Le dispositif Freestyle libre est remboursé par l'Assurance maladie depuis le 1^{er} juin 2021.** Il s'agit d'un capteur à poser sur la peau pendant quatorze jours, qui mesure la quantité de glucose interstitiel et d'un lecteur qui présente les résultats.
- **Destiné aux diabétiques,** il peut aussi être acheté (pour un prix de 120 €) par tous ceux qui veulent voir en direct leur réaction personnelle à l'ingestion de nourriture : on peut ainsi visualiser le pic glycémique qui suit l'absorption d'une boisson

sucrée (pic aigu) ou d'un fruit (pic plus lissé). Cela permet d'identifier les aliments les plus néfastes, mais aussi de prendre conscience de l'effet des aliments sur le métabolisme.



commencent juste à concevoir des modèles numériques simplifiés qui tentent de décrire l'impact de l'alimentation sur le microbiote. Modèles qu'ils devront, au fur et à mesure, confronter à des essais cliniques sur de larges populations humaines. Pas étonnant, dès lors, que les conseils fournis par les acteurs actuels se ressemblent : leurs rapports insistent avant tout sur l'adoption d'une alimentation variée, incluant fruits et légumes, et sur l'exercice physique.

LES DÉRIVES D'UNE DÉMARCHE MARKETING

« La recherche sur l'effet de l'alimentation sur le microbiote et la santé est très prometteuse, mais on n'a pour l'instant aucune base scientifiquement solide pour des applications cliniques », tranche Ghislain Grodard-Humbert, président de l'Association française des diététiciens nutritionnistes. « Les offres actuelles de nutrition personnalisée sont 100 % marketing. Rien de ce qui est proposé n'est fondé sur des approches scientifiques robustes », renchérit Boris Hansel, endocrinologue à l'hôpital Bichat à Paris.

Sans compter qu'en faisant appel à ces sociétés, la personne confie des données médicales sensibles. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles, en

France, seuls les médecins ou les juges peuvent faire faire des tests génétiques. Les législateurs ont estimé que ces données ne peuvent être divulguées sans accompagnement médical et que les sociétés privées n'en assuraient pas la confidentialité. Une partie de leur modèle économique repose, en effet, sur la revente de données génétiques, souvent à des fins de recherche. Cela aboutit à une circulation peu encadrée de données médicales personnelles.

L'autre danger, pour Boris Hansel, « c'est de voir arriver des gens tardivement en consultation. On leur a donné l'espérance de guérir leur diabète, leur obésité ou de faire baisser leur taux de cholestérol avec une liste de recommandations. Ils ont perdu du temps et leur pathologie a progressé. On ne peut pas jouer avec la santé des gens ».

ALLER VOIR SON MÉDECIN, MANGER ÉQUILIBRÉ...

Ces spécialistes de la santé sont unanimes : si vous présentez un problème, mieux vaut aller consulter un médecin, qui vous orientera éventuellement vers un spécialiste. Et pour qui souhaite améliorer son capital santé, la meilleure stratégie reste d'adopter une activité physique régulière associée à une alimentation qui priviliege les fruits et légumes, les graines, les légumineuses et l'huile d'olive, en limitant les apports en viande et en bannissant les aliments transformés. •

ANNE DEBROISE

ISTOCK

Toujours reliés à 60



60millions-mag.com

S'INFORMER / TÉMOIGNER / ALERTER

Des actus

Des informations inédites en accès gratuit pour connaître en temps réel ce qui fait l'actualité de la consommation.

Un complément indispensable à votre magazine et à ses hors-séries.

LE + DES ABONNÉS

La possibilité d'accéder gratuitement à la formule numérique des magazines et à l'ensemble des tests de «60».



Un forum

Pour échanger autour de vos problèmes de consommation ; découvrir si d'autres usagers connaissent les mêmes difficultés que vous. On compte aujourd'hui **38 000 fils de discussion** sur la banque, l'énergie, l'assurance, l'auto, l'alimentation, les achats en ligne, les fournisseurs d'accès à Internet, les livraisons, les grandes surfaces...



ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
PAR FANNY GUIBERT, AMINE MESLEM ET ADRIAN DE SAN ISIDORO

La durée de l'électroménager évaluée

Entre neuf et quatorze ans, c'est la durée de vie moyenne des appareils électroménagers évaluée par le Groupement des marques d'appareils pour la maison (Gifam). Les moins robustes seraient les bouilloires et les aspirateurs traîneaux (neuf ans). Les plus résistants ? Les fours et les sèche-cheveux (treize et quatorze ans). « Des durées de vie qui semblent un peu trop élevées », tempère Laetitia Vasseur, déléguée générale de l'association Halte à l'obsolescence programmée (HOP). « Dans deux études, Fnac-Darty et HOP ont mesuré la durée de vie des lave-linge à huit ans, contre dix ans pour le Gifam. Pour l'instant, il y a trop de flou autour de ces durées. » ●



203 millions

C'est l'amende cumulée, en euros, infligée aux géants Apple et Amazon par le gendarme de la consommation italien pour infraction à la concurrence. Leur tort ? S'être entendus pour limiter le nombre de revendeurs de produits Apple sur la version italienne d'Amazon.

DISQUES

La production n'arrive pas à suivre le rythme

Les 500 000 vinyles pressés pour la sortie du dernier album de la chanteuse britannique Adele auraient-ils mis à genoux l'industrie du 33 tours ? « La forte tension actuelle n'a pas grand-chose à voir avec Adele », répond Alexandre Lasch, directeur général du Syndicat national de l'édition phonographique. La véritable cause : un trop petit nombre d'usines de pressage qui n'arrivent pas à suivre la demande. Rien qu'en France, entre 2015 et 2020, les ventes de vinyles sont passées de 900 000... à 4 millions ! ●



Question de droit ?



La réponse de la juriste
Samia M'hamed
Juriste à l'Institut national de la consommation

J'ai acheté une caméra pour surveiller l'extérieur de ma maison. Existe-t-il une réglementation ?

OUI Certains fabricants rappellent parfois dans leur politique de confidentialité : pour toute installation d'un système de vidéosurveillance dans un lieu privé, vous devez vous plier à des règles strictes afin de préserver le droit au respect de la vie privée (article 9 du code civil). En extérieur, non seulement vous avez interdiction formelle de filmer la voie publique mais aussi vos éventuels voisins. En revanche, vous pouvez tout à fait filmer un chemin privé, les abords de votre façade ou encore le pas de votre porte. Rappelons que toute infraction à la réglementation vous expose à de lourdes sanctions pouvant aller jusqu'à 45 000 € d'amende et un an de prison (article 226-1 du code pénal). ●

Site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés : cnil.fr



La vente d'animaux domestiques mieux encadrée

Vente en animalerie restreinte, nouveau certificat à signer pour les futurs maîtres... «60» décrypte pour vous la loi contre la maltraitance animale qui réglemente le commerce et le don de nos boules de poils préférées.

L'an dernier, 34 000 animaux ont été recueillis par la Société protectrice des animaux (SPA). Un record, selon l'association, qui dénonce l'abandon de dizaines de milliers de chiens et de chats chaque année. Pour combattre ce phénomène, les députés ont voté une loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter les liens entre les animaux et les hommes, dont les différents volets s'appliqueront d'ici à 2028 au plus tard. Mais que contient ce texte ?

Rappeler les devoirs du maître

Avant toute adoption, il faudra signer un certificat d'engagement et de connaissance, censé rappeler les devoirs du maître envers son animal.

Un délai de réflexion de sept jours sera imposé entre la délivrance de ce nouveau certificat et l'achat ou le don de l'animal. « *Ce document deviendra obligatoire courant 2022* », indique Loïc Dombrevre, député des Alpes-

Maritimes et président du groupe "condition animale" à l'Assemblée nationale, qui a planché sur le texte. À partir de 2024, les animaleries ne pourront plus vendre chiens et chats pour leur propre profit. Dans le cadre d'un partenariat avec un refuge, elles auront en revanche le droit de présenter à l'adoption des animaux abandonnés.

Autre point saillant de la loi : les animaleries ne pourront plus installer les chiots et les chatons dans des vitrines donnant sur la rue. « *On ne craque pas pour un animal, comme on craque pour un objet !* », estime Loïc Dombrevre.

Fin des spectacles de dauphins

Le texte va par ailleurs proscrire, pour 2026, les spectacles de dauphins ou d'orques. Et, à l'horizon 2028, la déten-
tion et le spectacle d'animaux sauvages dans les cirques itinérants. En tout, ce sont 850 animaux de cirque, 21 dauphins et 5 orques qui sont concernés. ■ A.S.I.

Très chères optiques

L'association Sécurité et réparation automobiles (SRA), qui travaille pour le compte des assureurs, s'alarme de l'envolée des prix des phares. Elle indique que « *le coût moyen des pièces détachées a progressé de 25 % entre 2017 et 2021, celui des optiques de 46 %* ». SRA plaide pour que les constructeurs dissocient chaque partie d'un phare LED, regrettant qu'aujourd'hui, en cas de casse ou de défaillance, il faille changer le bloc entier. ■

Des motos moins bruyantes ?

Après avoir suspendu le contrôle technique des deux-roues motorisés, en juillet 2021, le gouvernement a présenté fin novembre les mesures qu'il espère faire accepter à la place par la Commission européenne. De l'aspect contrôle ne subsiste que l'installation de radars sonores qui flashent les véhicules trop bruyants. Après une phase pédagogique, ils pourraient permettre de dresser des procès-verbaux. Selon une enquête du Centre d'information sur le bruit, les bruits vécus comme les plus gênants à la sortie du premier confinement étaient ceux générés par le trafic routier, surtout les deux-roues motorisés. ■



La dépendance aux écrans désormais mesurée

Les Français sont-ils accros au numérique ? Afin d'évaluer l'existence de comportements potentiellement problématiques, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives a mis au point un baromètre annuel avec l'institut de sondage Harris Interactive. Les résultats de sa première édition, basée sur une enquête réalisée en 2021 auprès d'un échantillon de 2012 répondants, nous apprennent que 24 % des 15-24 ans passent plus de quatre heures par jour sur un appareil numérique. C'est deux fois plus que leurs aînés. Dans le détail, si les émotions associées aux écrans sont plutôt positives, les activités liées à la recherche d'information génèrent de l'anxiété et de la frustration pour 20 % des usagers. Il est à noter aussi qu'un quart des répondants (et 42 % des 15-24 ans) consomme plus de confiseries, sodas et snacks pendant leurs activités en ligne. ●



Vinted sous surveillance

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), ainsi que ses homologues lituanienne et polonaise, enquêtent sur le spécialiste de la vente du vêtement d'occasion Vinted. Des internautes reprochent notamment au site Web d'exiger l'envoi d'une copie numérisée de la carte d'identité pour débloquer le montant des transactions effectuées sur le compte d'un utilisateur. Une demande qui est susceptible d'enfreindre le Règlement général de protection des données (RGPD) qui encadre le traitement des données personnelles en Europe. ●

RÉSEAUX SOCIAUX

Twitter protège mieux la vie de ses utilisateurs

Les règles du jeu ont changé sur le réseau social Twitter. Il est désormais possible, pour les internautes, d'exiger la suppression de photos ou de vidéos diffusées sans leur accord sur la plateforme. Une fonctionnalité ajoutée dans l'onglet "Signaler un problème", accessible depuis les trois points verticaux placés à droite de chaque tweet. Après signalement, Twitter s'engage à supprimer le contenu ciblé. Une évolution louable dans le cadre de la protection de la vie privée des internautes. Comme le rappelle Twitter : « Partager des médias personnels, tels que des images ou des vidéos, peut potentiellement violer la vie privée d'une personne et entraîner un préjudice émotionnel ou physique. » ●



Du reconditionné chez Leroy-Merlin

Votre perceuse, votre visseuse et votre perforateur prennent la poussière sur vos étagères ? Leroy-Merlin propose de les racheter, à condition qu'ils fonctionnent toujours, de les revendre en leur donnant une seconde vie. Pour cela, il faut se rendre sur le site Web ou sur l'application de Leroy-Merlin, indiquer les références des outils et répondre à un bref questionnaire sur leur état. Un prix de reprise est alors proposé au vendeur. S'il l'accepte, il sera rétribué sous forme de carte cadeau, après réception et vérification du matériel (l'envoi par La Poste est gratuit). Après avoir été remis en état si nécessaire, le produit est mis à la vente sur la place de marché de l'enseigne. ●



Plus chères seront les autoroutes

Après la forte hausse des prix des carburants, ceux des péages devraient également grimper en flèche. Les sociétés d'autoroutes ont en effet présenté au Comité des usagers du réseau routier national – un organisme associant des représentants de l'administration, des associations d'usagers et des élus – les tarifs qu'elles comptent appliquer à partir du 1^{er} février avec, à la clé, une hausse en moyenne de plus de 2 %, contre 0,44 % l'an passé. À titre d'exemple, le réseau ASF, propriété du groupe Vinci, annonce une augmentation de 2,19 % et la société d'Autoroutes Paris-Rhône n'est pas en reste avec 2,05 %. Pour entrer en vigueur, ces hausses devront être approuvées par le gouvernement. ●

Robots pâtissiers Les petits prix valent le coup !

»»»

CENTRE D'ESSAIS
10 produits
testés



ADSTOCK

Mis à l'épreuve en laboratoire, les dix modèles sélectionnés passent assez bien l'examen de la confection de recettes. Et comme souvent, les plus onéreux ne sont pas forcément les plus performants.

Quel plaisir d'humér les effluves émanant d'une tarte aux pommes ou d'un cake au chocolat tout juste sorti du four ! L'amour de la cuisine est sans nul doute un point commun à bon nombre de nos compatriotes, qui raffolent particulièrement des mets concoctés à la maison.

L'ART DE CUISINER, UNE PASSION FRANÇAISE

94 % des Français interrogés en 2019, dans le cadre d'une enquête de l'Observatoire Cetelem de la consommation, affirmaient déguster des repas qu'ils avaient préparés

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Les performances s'apprécient au regard du temps passé pour réaliser les préparations (blancs en neige, etc.), mais aussi en fonction de la qualité finale. À chaque fois, le laboratoire a suivi la même recette et la notice d'emploi du fabricant.
- L'endurance en fonctionnement a été évaluée après une série de 90 cycles de pétrissage de pâte à pain à la vitesse maximale recommandée.
- Pour les accessoires passant au lave-vaisselle, nous avons sélectionné le même programme de lavage et le même détergent pour 50 cycles de lavage.
- Pour la commodité d'emploi, nous avons évalué le mode d'emploi, le bandeau de commande, le remplissage du robot et son nettoyage, etc.
- Enfin, nous avons mesuré le bruit émis par les robots : à petite, moyenne et vitesse maximale.

Les résultats de notre essai

- Très bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



Bosch
Mum 5XW20/06



Kenwood
kMix KMX75



KitchenAid
Artisan 5KSM1575

• Prix indicatif	420 €	300 €	700 €
• Puissance	1 000 W	1 000 W	300 W
• Vitesses	1-7	1-6	1-10
• Dimensions (H x l x P tête baissée)	28 x 32 x 34 cm ⁽¹⁾	35 x 38 x 26 cm	36 x 38 x 27 cm
• Poids ⁽²⁾	5 kg	8,86 kg	9,75 kg
• Capacité max du bol principal	3,9 l	5 l	4,8 l
• Longueur du cordon électrique	1,07 m	1,10 m	1,01 m
• Blender	Oui	Non	Non
• Accessoires supplémentaires	3 disques à râper	Non	Bol secondaire 2,8 l, batteur à bord flexible
• Bec verseur	Non	Non	Non
Aptitude à la fonction (50 %)	+++	+++	++
• Blancs en neige	+++	+++	+++
• Crème fouettée/chantilly	+++	++	++
• Pâte à gâteau	+++	+++	+++
• Pâte à crêpes	+++	++	++
• Pâte à pain	+++	+++	++
• Smoothie	+++	NC	NC
• Glace pilée	—	NC	NC
• Broyer des noisettes	++	NC	NC
Endurance en fonctionnement et au lave-vaisselle (10 %)	+++	+++	+++
Commodité d'emploi (20 %)	++	++	++
Bruit (10 %)	++	+	+
Sécurité (10 %)	++	++	+++
NOTE GLOBALE 100 %	17,5/20	16,5/20	16,5/20

NC : non concerné. (1) Sans blender. (2) Avec bol, fouet et couvercle anti-éclaboussures ou équivalent. (3) Pas d'accessoires lavables en

eux-mêmes au moins une fois par semaine ; et pour 59 % d'entre eux presque tous les jours.

► **Une tendance qui s'est depuis accentuée** avec la crise sanitaire et le développement du télétravail, comme le montre l'engouement pour les appareils électroménagers dédiés à la préparation culinaire et particulièrement les robots pâtissiers.

520 000 exemplaires de ces derniers ont été vendus en 2020 contre 373 000 l'année précédente, représentant une croissance en valeur de 48 %, selon l'institut GfK.

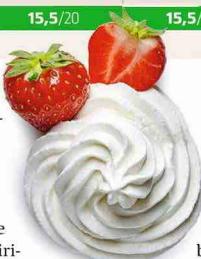
IDÉAL POUR EFFECTUER LES TÂCHES RÉPÉTITIVES

► **Il est vrai que le robot pâtissier est un allié précieux.** « Il permet

						
Smeg SMF03CREU	Electrolux EKM800	Qilive Q.5101	Moulinex Masterchef Gourmet	Proline RP11	Essentiel B 8007566 ERP 3 Pati'Chef	Magimix Compact System 3200XL ⁽⁴⁾
550 €	90 €	150 €	200 €	70 €	100 €	300 €
800 W	800 W	1000 W	1100 W	1000 W	1000 W	650 W
1-10	1-7	1-10	1-8	Min-Max	1-8	Autopulse
39 x 43 x 25 cm	32 x 41 x 23 cm	35 x 39 x 28 cm ⁽¹⁾	33 x 43 x 26 cm	32 x 35 x 23 cm	35 x 41 x 24 cm ⁽¹⁾	40 x 21 x 27 cm ⁽¹⁾
8,9 kg	4,23 kg	6,26 kg	5,09 kg	4,37 kg	5,31 kg	6,65 kg
4,8 l	4,5 l	5,2 l	4,6 l	5 l	5 l	2,6 l
1 m	0,98 m	1,26 m	1,01 m	1 m	1,20 m	1 m
Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Batteur à bord flexible	Non	Hachoir à viande	Non	Non	Non	2 bols secondaires (pour disques à râper/émincer), 1 pétrin, 1 batteur à blancs
Non	Non	Bol: non, blender: oui	Non	Non	Bol: non, blender: oui	Non
++	++	+++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++
NC	NC	++	NC	NC	++	++
NC	NC	++	NC	NC	++	+
NC	NC	++	NC	NC	++	+
++	++	++	++	++	++	+
++	++	++	++	++	++	+
++	++	++	++	++	++	+
++	++	++	++	++	++	+
16/20	16/20	15,5/20	15,5/20	15,5/20	14,5/20	14,5/20

machine. (4) Robot multifonction avec fonction pâtissier.

d'obtenir beaucoup plus rapidement, et avec efficacité, les préparations crues servant de base aux recettes comme les pâtes à gâteau ou à pain, les blancs en neige ou les crèmes », explique Karine Solovieff, pâtissière et dirigeante de l'atelier Le Cuisinaire du roi à Versailles. L'appareil se charge des tâches répétitives et laborieuses,



laissant ainsi le temps à son utilisateur de se consacrer à des actions plus intéressantes et créatives. Il est constitué d'un socle accueillant un bol de contenance variable et d'un système rotatif motorisé sur lesquels on fixe les accessoires de base : un crochet servant à la fabri-

cation de la pâte à pain, un batteur plat (appelé aussi feuille) pour les pâtes à gâteau et un fouet pour les blancs en neige, crèmes et autres préparations liquides.

► **Les robots sont généralement livrés avec un couvercle anti-éclaboussures** doté d'une ouverture permettant d'ajouter des ingrédients durant l'utilisation. Certains dis-

posent aussi d'un blender, pour mixer ou broyer des éléments, d'un presse-agrumes ou d'une centrifugeuse. Pour vous aider à dénicher celui qui saura au mieux vous seconder derrière les fourneaux, nous avons testé dix modèles, représentatifs du marché français, dont les prix varient de 70 à 700 €.

PRÉVOIR UN PLAN DE TRAVAIL ADAPTÉ

► Avant tout, il faut avoir à l'esprit que le robot pâtissier peut être un assistant assez encombrant. Les plus imposants sont le Smeg (39 cm de haut, 43 cm de large et 25 cm de long) et le Qilive (35 cm de haut, 39 cm de large et 28 cm de long). Prévoyez donc de disposer d'assez de place dans votre cuisine pour poser l'appareil et ses accessoires.

► Si vous ne comprenez pas le laisser en permanence sur le plan de travail, prenez aussi en compte son poids. Celui des robots de notre sélection varie en effet du simple au double. L'Electrolux, le plus léger, pèse 4,2 kg quand le plus massif, le KitchenAid



Bien entretenir son appareil

► Pour faire durer le plus longtemps possible un robot pâtissier, il convient avant tout de le nettoyer correctement après chaque utilisation. Dans la plupart des cas, le bol, le plus souvent en inox, et une partie des accessoires peuvent être mis dans un lave-vaisselle. Vérifiez dans le mode d'emploi quels éléments le supportent. Si le fabricant ne recommande

pas un cycle de nettoyage particulier dans sa notice, choisissez une température de lavage ne dépassant pas les 40 °C. Quant aux accessoires n'allant pas au lave-vaisselle, nettoyez-les à la main avec de l'eau chaude et un peu de détergent.

► Le corps du robot ne doit, bien sûr, jamais être trempé dans l'eau. Il faut le débrancher du secteur puis

Artisan, affiche 9,7 kg sur la balance, pour des capacités de bol similaires (4,5 et 4,8 litres). La faute au robuste châssis en métal du second. Attention, donc, à ce facteur, surtout si vous envisagez de ranger l'appareil sur une étagère située en hauteur. Pour optimiser l'espace, il peut être intéressant d'opter pour un modèle multifonction, à l'image du Magimix. Cela évite d'avoir recours à d'autres types de robots de cuisine.

► Mis à l'épreuve, les appareils présentent des résultats variables dans leur aptitude à réaliser les préparations culinaires.

Réussir des blancs en neige ne leur pose ainsi aucune difficulté, même si on note une moindre montée en volume et une consistance un peu moins ferme avec le Magimix et le Proline. Ce dernier est également le plus long à accomplir sa tâche (7 minutes). À titre de comparaison, le KitchenAid ne met

le récuper à l'aide d'une éponge humidifiée, sans se servir de la partie grattoir afin de ne pas risquer de rayer sa coque. En cas de tâches persistantes, essayez de les éliminer en frottant avec un papier absorbant imbibé d'huile végétale. Pensez aussi, de temps à autre, à nettoyer les interstices de l'appareil en utilisant un cure-dents ou un coton-tige.

que deux minutes pour monter des œufs en neige parfaitement réussis.

► Le KitchenAid est également le plus vêloce pour obtenir une crème fouettée (2 min) bien qu'elle soit alors moins volumineuse que celle obtenue par la plupart de ses concurrents. Une moindre amplitude que l'on retrouve avec le Magimix. Le Kenwood peche, lui, par la consistance un peu moins satisfaisante de sa crème fouettée, qui a tendance à s'affaisser après 24 heures passées au réfrigérateur.

► Le Kenwood excelle en revanche dans la fabrication de la pâte à gâteau, tout comme le Bosch, le Qilive, le KitchenAid, le Smeg, l'Electrolux, le Proline et le Magimix. Ce dernier la réalise en un temps record de trente secondes. Moins performants, le Moulinex et l'Essentiel B obtiennent une pâte à gâteau dont la texture n'est pas aussi lisse qu'attendu.

DES GRUMEAUX DANS LA PÂTE À CRÊPES

► Concernant la préparation de la pâte à crêpes, Bosch et Magimix se distinguent avec des résultats impeccables. Leurs rivaux présentent une pâte moins homogène et aérée. Le plus décevant étant l'Electrolux qui laisse des grumeaux se former. Il est heureusement plus à l'aise dans l'élaboration de la pâte à pain, à l'instar du Bosch, du Qilive, du Kenwood et du Moulinex.

Les autres appareils produisent une pâte à pain dont l'élasticité laisse à désirer, notamment le Magimix qui a un réglage automatique du temps de fabrication visiblement inadapté à ce type de préparation.

► Seuls quatre modèles de notre sélection sont équipés d'un blender : Bosch, Qilive, Essentiel B et Magimix. Faire un smoothie ne pose aucun souci aux trois premiers. Le Magimix peine cependant à élaborer un suffisamment fluide et laisse



17,5/20 Bosch - MUM 5XW20/06 420 €

Discret, endurant et facile à utiliser, ce robot excelle dans la réalisation de toutes les préparations des bases crues de pâtisserie. Fourni avec des disques à râper, son blender peine toutefois à piler de la glace correctement. Et son prix est élevé.



16/20 Electrolux - EKM800 90 €

Le léger et peu bruyant, ce robot réalise parfaitement les recettes de base à l'exception notable de la pâte à crêpes. S'il fait l'impasse sur le blender, il est toutefois quatre fois moins cher que le Bosch. Un excellent rapport performances/prix.

des morceaux de fruits. À l'inverse, il s'en sort un peu mieux que les autres pour piler de la glace. Et, comme le Bosch, il broie correctement des noisettes.

À L'ÉPREUVE DES TESTS D'ENDURANCE

► **Mais comment se comportent les robots après des utilisations répétées ?** Après avoir subi nos tests d'endurance, certains modèles dévoilent leurs faiblesses mécaniques. Si l'Electrolux et le Moulinex continuent à fonctionner normalement, on constate la présence de poussière noire sur la partie supérieure de leur crochet servant à pétrir la pâte. Ce dépôt, dû à la friction entre le bras motorisé et le crochet traduit une usure prémature du système.

Encore plus fragile, le Magimix n'a pas pu aller au bout de l'épreuve car son moteur s'est échauffé trop rapidement, causant des arrêts intempestifs durant des dizaines de minutes.

samment d'informations sur l'utilisation et la résolution des problèmes.

► **Mis à part le Bosch et le Magimix, les appareils sont assez bruyants.** Le pire étant le Moulinex qui émet un siflement dérangeant et atteint des niveaux sonores élevés (de 82 à 87 décibels, un bruit comparable à celui d'un camion en train de rouler), quelle que soit la vitesse de son moteur.

PAS DE PROBLÈME DE SÉCURITÉ MAJEUR

► **Les robots ne présentent pas de risques pour les mains.** Mais seuls l'Electrolux, le KitchenAid, le Moulinex et le Qilive assurent une parfaite stabilité. Sur l'Essentiel B, le Proline et le Smeg, le bras se déplace horizontalement de 1 à 2 mm au niveau de sa jonction avec le corps du robot qui reste néanmoins bien ancré sur ses pieds antidérapants. Le mouvement est plus fort sur le Bosch et le Kenwood, entraînant un léger déplacement. Le Magimix, lui, tressaille excessivement au démarrage et se déplace alors de quelques centimètres. Mieux vaut donc le surveiller quand il est à l'œuvre.●

AMINE MESLEM

Ingénieur : EMMANUEL CHEVALLIER

► **Pour les appareils avec des accessoires passant au lave-vaisselle** – ce qui est le cas de tous les modèles à l'exception du Proline –, nous avons testé la capacité de ceux-ci à endurer de multiples cycles de lavage. Résultat, le fouet du Kenwood voit son revêtement argenté disparaître et son support se décolorer. Et le

hachoir du Qilive se noircit. Aucun problème du côté des autres robots.

► **Seuls Bosch et Kenwood sont quasiment irréprochables.**

Leurs concurrents présentent tous des petits défauts. Ainsi sur le Smeg et le KitchenAid, la commande de contrôle du moteur n'est pas située du même côté que le mécanisme permettant d'incliner le bras motorisé, ce qui s'avère peu pratique à l'usage. Et sur l'Essentiel B, le bol ne dispose pas d'une poignée facilitant sa manipulation. Quant aux modèles restants, on regrette que les modes d'emploi ne fournissent pas suffi-

À retenir

► **En plus d'être particulièrement encombrants, certains robots sont assez lourds.** Si vous ne comptez pas le laisser en permanence sur le plan de travail, choisissez un modèle ne dépassant pas les 7 kg.

► **Priviliez les appareils dont les commandes de contrôle du moteur sont placées du même côté que le mécanisme permettant d'incliner le bras motorisé.** Ils sont plus pratiques à utiliser.

► **Le prix n'est pas synonyme de qualité.** Des appareils bon marché font aussi bien, voire mieux, que d'autres très coûteux.

En cas de litige avec un professionnel, tout consommateur peut recourir à un médiateur de la consommation en vue d'une résolution à l'amiable. Instaurée en 2016 suite

À la réflexion

à la transposition d'une directive européenne, la procédure peut être facilitée comme le suggère le président de l'instance chargée de son contrôle.

Pour une médiation plus efficace



Marc El Nouchi préside la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC) chargée de référencer, contrôler et même déréférencer les médiateurs de la consommation. Son dernier rapport d'activité est assorti de propositions pour améliorer l'efficacité, la transparence et l'équité du dispositif.

En 2020, les 91 médiateurs de la consommation ont été saisis de 170 000 demandes de médiation. Plus de la moitié n'étaient pas recevables. Pourquoi ?

MARC EL NOUCHI : 80 % des cas d'irrecevabilité sont liés au fait que le consommateur ne sait pas qu'il faut d'abord poser une réclamation auprès de l'entreprise avec laquelle il est en litige avant de pouvoir saisir le médiateur. Un règlement amiable est toujours possible à ce stade. La saisine du médiateur ne peut se faire que dans un second temps, deux mois plus tard, si aucune réponse n'a été apportée ou si celle-ci est insatisfaisante.

Cette étape préalable est-elle perçue comme compliquée ?

M. E. N. : Le consommateur a tendance à s'adresser directement au médiateur par facilité. Il existe en effet un double niveau de réclamation instauré par certains profes-

sionnels qui peut être décourageant : vous devez saisir le service commercial puis juridique... cela peut prendre six mois pour une réponse. C'est surtout vrai dans le domaine de la banque ou de l'assurance. À la CECMC, nous proposons qu'à partir du moment où le consommateur aura exprimé par écrit un mécontentement auprès de n'importe quel service de l'entreprise, le médiateur sera valablement saisi deux mois après cette saisine, que le consommateur ait ou non reçu une réponse de l'entreprise.

Un professionnel accepte-t-il facilement la médiation ?

M. E. N. : Si l'initiative appartient exclusivement au consommateur, le professionnel peut accepter ou pas d'entrer en médiation. Dans les faits, le refus concerne moins de 10 % des cas. À l'ère des réseaux sociaux, une entreprise a intérêt à ne pas voir des insatisfactions se propager, surtout si les enjeux ne représentent que quelques dizaines ou centaines d'euros. Mais il subsiste quelques blocages culturels. Par exemple dans le secteur automobile où 90 % des professionnels refusent le principe. Dans une moindre mesure, le refus est aussi plus fréquent chez les professions réglementées comme les avocats, les experts-comptables, les huissiers, les notaires.

Il y a un vrai besoin de couverture chez les petits professionnels.



Des professions habituées à disposer de procédures de conciliation internes... lesquelles ne présentent pas du tout les mêmes garanties d'indépendance, d'impartialité, d'équité que la médiation de la consommation.

Peut-on contraindre ceux qui refusent systématiquement ?

M. E. N. : Les professionnels qui refusent toujours d'entrer en médiation ne répondent plus à leur obligation légale d'offrir au consommateur la possibilité de ce recours. Nous faisons un gros travail d'information pour les obliger à jouer le jeu. Mais le dispositif reste un processus volontaire et non contraignant. C'est d'ailleurs le cas pendant toute sa durée : une entreprise peut refuser les conclusions d'un médiateur. En revanche, il reste une exigence dictée par la loi : tout professionnel doit informer le consommateur qu'en cas de non-résolution du litige avec son service commercial, il peut s'adresser au médiateur de la consommation. Ce qui implique d'indiquer qui il est. Ses coordonnées doivent donc figurer sur son site Internet, ses documents commerciaux ou ses bons de commande.

Tous les professionnels sont concernés, y compris les plus petits ?

M. E. N. : Oui, force est de constater que le boulanger, le plombier, l'électricien, c'est-à-dire les petits professionnels ignorent l'existence de la médiation de la consommation... comme leur obligation de mettre en place un tel service. Nous sommes assez compréhensifs mais il y a un vrai besoin de couverture de ce terrain de grande proximité. Nous allons, par conséquent, proposer de créer une entité de médiation de référence à caractère public pour eux. Ces très petites entreprises pourront ainsi plus facilement et à moindre coût, remplir leur obligation légale.

Certains médiateurs sont adossés à une entreprise en particulier. N'est-ce pas problématique pour garantir une totale indépendance de vue ?

M. E. N. : 44 % des médiateurs sont des médiateurs d'entreprise qui ont été mis en place dans les années 1990. Lorsque la France a transposé la directive, elle a fait le choix, contrairement à la quasi-totalité des autres pays européens, de ne pas remettre en cause la médiation d'entreprise. Aujourd'hui, beaucoup de garanties sont prévues par le code de la consommation pour assurer l'indépendance et l'impartialité des médiateurs d'entreprise. Ils doivent disposer d'un budget propre et être nettement séparés des professionnels dont ils relèvent, dans leurs moyens d'action, comme dans leurs liens



fonctionnels et hiérarchiques. Nous y veillons, la confiance des consommateurs est essentielle à la crédibilité du processus. Sur cette question de l'indépendance, nous proposons aussi des évolutions.

Si nous sommes suivis, un médiateur d'entreprise ne pourra pas être désigné moins de deux ans après avoir quitté l'entreprise en question. Et il devra régulièrement être formé au droit de la consommation et à la spécificité de son secteur de compétence.

En cas de manquements, existe-t-il des sanctions ?

M. E. N. : Nous déréférençons les médiateurs qui ne respectent pas le code de la consommation ou qui n'offrent pas toutes les garanties nécessaires, notamment d'indépendance. Chaque médiateur est contrôlé tous les trois ans au minimum. Des contrôles plus précoce peuvent être aussi déclenchés après des signalements de consommateurs qui estiment que la médiation n'a pas bien fonctionné. En 2021, deux entités de médiation ont ainsi fait l'objet d'une décision de retrait de la liste des médiateurs de la consommation, l'association Médiation-net et la plateforme Médicys des huissiers de justice.●

PROPOS RECUEILLIS PAR HERVÉ CABIBBO



LISTE DES MÉDIATEURS RÉFÉRÉS :
www.economie.gouv.fr/mediation-conso/liste-des-mediateurs-references

DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

15

associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTR) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)

27, rue des Tanneries, 75013 Paris.
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL: contact@adeic.fr
INTERNET: www.adeic.fr

Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)

141, av. du Maine, 75014 Paris.
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL: afoc@afoc.net
INTERNET: www.afoc.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)

150, rue des Poissonniers,
75883 Paris Cedex 18.
TÉL.: 01 53 09 00 29
E-MAIL: consum@leolagrange.org
INTERNET: www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)

29, rue des Cascades,
75020 Paris.
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL: info@lacgl.fr
INTERNET: www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)

59, bd Exelmans, 75016 Paris.
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL: clcv@clcv.org
INTERNET: www.clcv.org

Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques)

19, rue Robert-Schuman,
94270 Le Kremlin-Bicêtre.
TÉL.: 09 7116 59 05
E-MAIL: cnafal@cnafal.net
INTERNET: www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL: cnafc-conso@fc-france.org
INTERNET: www.cnafc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)

8, rue Mériel, BP 19,
93104 Montrouge Cedex.
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL: cnl@acnl.com
INTERNET: www.acnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)

53, rue Riquet, 75019 Paris.
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL: contact@la-csf.org
INTERNET: www.la-csf.org

Familles de France

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 44 53 45 90
E-MAIL: conso@familles-de-france.org
INTERNET: www.familles-de-france.org

Familles Rurales

7, cité d'Antin, 75009 Paris.
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL: infos@famillesrurales.org
INTERNET: www.famillesrurales.org

Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)

32, rue Raymond-Losserand,
75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 03 83
E-MAIL: contact@fnaut.fr
INTERNET: www.fnaut.fr

Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)

263, rue de Paris, 93516 Montrouil Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL: indecosa@cgt.fr
INTERNET: www.indecosa.fr

UFC-Que Choisir

(Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)

233, bd Voltaire, 75011 Paris.
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET: www.quechoisir.org

Unaf (Union nationale des associations familiales)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET: www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CTRc Auvergne
17, rue Richepin,
63 000 Clermont-Ferrand.
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL: u.ro@wanadoo.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Union des CTRc Bourgogne-Franche-Comté
2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7,
21000 Dijon.
Dijon : TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL: contact@ctrc-bourgogne.fr
Besançon : TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL: ctrc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE

Maison de la consommation et de l'environnement
48, boulevard Magenta,
35200 Rennes.
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET: www.mce.info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

CTRc Centre Val de Loire
10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois.
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL: ctrc.centre@wanadoo.fr

GRAND EST

Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine,
BP 6, 67064 Strasbourg cedex.
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL: contact@cca.asso.fr
INTERNET: www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE

CTRc Hauts-de-France
6, bis, rue Dормagen,
59350 Saint André-lez-Lille.
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL: uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET: www.uroc-hautsdefrance.fr

ÎLE-DE-FRANCE

CTRc Île-de-France
100, boulevard Brune, 75014 Paris.

TÉL.: 01 42 80 96 99

INTERNET: www.ctrc-ildefrance.fr

NORMANDIE

CTRc Normandie
Maison des solidarités,
51, quai de Juillet, 14000 Caen.
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL: ctrc.consonormandie.net
INTERNET: www.consonormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Union des CTRc/ALPC en Nouvelle Aquitaine
Antenne Limousin et siège social

1, rue Paul Gauguin,
87100 Limoges.
TÉL.: 05 55 77 42 70
E-MAIL: ctrcl.alpc@outlook.com
INTERNET: www.unionctrclpc.com
Antenne Poitou-Charentes/Vendée
11, place des Templiers,
86000 Poitiers.
TÉL.: 05 49 45 50 01.
E-MAIL: ctrco.poitoucharentes@wanadoo.fr

Antenne Aquitaine

Agora, 8, chemin de Lescan
33150 Cenon. TÉL.: 05 56 86 82 11
E-MAIL: alpc.aquitaine@outlook.com

Antenne Dax

TÉL.: 05 67 73 10 22
E-MAIL: alpc.sudauquitaine@outlook.com

OCCITANIE

CTRc Occitanie
31, allée Léon Foucault
Résidence Gallélie
34000 Montpellier.
TÉL.: 04 67 65 04 59
E-MAIL: secretariat@ctrco-occitanie.fr
INTERNET: www.ctrco-occitanie.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CTRc Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, rue du Coq, 13001 Marseille.
TÉL.: 04 91 50 27 94
E-MAIL: contact@ctrco-paca.org
INTERNET: www.ctrco-paca.org

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.

»»»

Imprimantes multifonctions Le grand écart des coûts à l'usage



CENTRE D'ESSAIS
13 produits
testés

Le choix d'une imprimante plutôt qu'une autre dépend essentiellement de l'usage qu'on lui destine. À défaut, la facture pourra se révéler quelque peu salée.

Le confinement et le développement du télétravail ont boosté les ventes d'imprimantes multifonctions. En 2020, ce marché a affiché une croissance en termes de chiffre d'affaires de 29 % selon l'institut GfK. Les modèles grand public qui impriment, photocopient et scannent se répartissent en trois catégories : les jets d'encre à cartouches, les jets d'encre à réservoirs et les imprimantes laser. Pour cet essai comparatif, nous avons étudié treize modèles (sept à cartouches, trois à réservoirs et trois lasers monochromes), qui se connectent toutes en wifi.

LES PRIX FONT LE GRAND ÉCART

Premier constat, les prix des imprimantes multifonctions varient considérablement, comme le reflète notre sélection : de 60 € pour la HP Deskjet, un modèle à jet d'encre, à 310 € pour la Lexmark, une imprimante laser. De quoi affirmer •••

Les résultats de notre essai

- Très bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



IMPRIMANTES À JET D'ENCRE COULEUR

	Epson WorkForce Pro WF-4825DWF	Canon Pixma TS8350	Canon Pixma G650	Brother MFC-J4340DW
■ Prix indicatif	190 €	190 €	280 €	200 €
■ Encombrement ⁽¹⁾ [L x H x P en cm]	42,5 x 29,5 x 54,5	37,5 x 32 x 67,5	44,5 x 28 x 61,5	43,5 x 18 x 48
■ Alimentation en encre	Cartouches	Cartouches	Réservoirs	Cartouches
■ Nombre de cartouches/réservoirs	4	6	6	4
■ Prix indicatif du jeu complet de cartouches XL ⁽²⁾	124 €	113 €	93 €	237 €
■ Chargeur de documents	Oui	Non	Non	Oui
■ Quantité de feuillets du bac principal/secondaire	250/-	100/100	100/-	150/20
■ Impression recto verso automatique	Oui	Oui	Non	Oui
■ Port Ethernet/Télécopie	Oui/Oui	Non/Non	Non/Non	Non/Oui
Impression (35 %)	++	++	++	+
■ Photos couleur	++	+++	+++	-
■ Photos noir et blanc	+	+++	+++	-
■ Texte	+	++	++	+
■ Graphiques	++	++	++	+
■ Vitesse d'impression des photos	++	++	++	+++
■ Vitesse d'impression texte et graphiques	++	++	-	++
Cout en encre⁽³⁾ (20 %)	+	+	++	++
■ Cout pour 10 impressions	0,99 €	1,16 €	0,14 €	0,34 €
■ Cout pour 3 000 impressions	296,47 €	348,90 €	42,10 €	101,19 €
Scanner (10 %)	++	++	++	+
■ Numérisation de photos	+++	+++	+++	+++
■ Détramage	+++	++	++	-
■ Vitesse de numérisation et détramage	+	+	+	++
Photocopie (10 %)	++	++	++	+
■ Qualité des copies	++	++	++	+
■ Vitesse	+++	++	-	+
Commodité d'emploi (20 %)				
■ Installation en mode wifi	+++	-	-	+++
■ Photocopie d'un document multipage	+++	-	-	+++
■ Impression recto verso (document Word)	+++	+++	+	+++
■ Impression depuis un smartphone	+++	+++	++	+++
Consommation électrique (5 %)	-	-	-	++
■ Mode veille avec wifi/éteint	1,22 W/0,13 W	1,47 W/0,25 W	1,04 W/0,2 W	0,83 W/0,16 W
NOTE GLOBALE	14,5/20	14,5/20	14/20	13/20

Commun : connexion wifi et USB, wifi direct, impression/numérisation à partir d'un port USB uniquement pour l'Epson WF-4825DWF. (1) : Les dimensions. (2) : Uniquement le coût de l'encre (sans papier) calculé à partir de l'impression du document de référence de l'ISO/IEC 24712 et des prix des cartouches.



IMPRIMANTES LASER MONOCHROME

sions correspondent à l'encombrement de l'imprimante prête à l'usage (2) : Prix au 10/11/21 annoncé par le fabricant pour des cartouches jet d'encre de capacité XL et des cartouches toner laser de capacité minimale annoncées par le fabricant.

●●● que la technologie laser se paie plus cher que celle à jet d'encre. Sauf que l'apparition sur le marché grand public des imprimantes à jet d'encre avec réservoirs intégrés fait mentir cette affirmation.

► **Celles-ci s'acquièrent à des prix proches** de ceux des lasers, soit 270 € (Epson EcoTank et HP Smart Tank) ou 280 € (Canon G650). En réalité, le prix d'achat n'est pas toujours révélateur de ce que vous coûte une imprimante tout au long de sa durée de vie. Il faut intégrer le coût de l'encre et, sur ce point, les disparités sont encore plus fortes.

PRIX D'ACHAT VERSUS CÔUT D'IMPRESSION

Le coût de l'encre est toujours le premier point à surveiller, surtout si vous imprimez beaucoup. Et, dans notre essai, ce sont les imprimantes les plus chères à l'achat qui se révèlent les moins onéreuses à l'usage (à l'exception de la laser de Lexmark).

► **Ainsi, nous avons relevé des coûts** en encre très bas pour les imprimantes à jet d'encre avec réservoirs, à plus de 270 € : 42,10 €, 17,20 € et 10,12 €, pour 3 000 impressions, soit un coût à la page pour la plus économique des trois à seulement un tiers de centime d'euro !

Avec les modèles à jet d'encre mais à cartouches, plus le prix de la machine est bas, plus celui de son encre est élevé : 560 € environ pour les

modèles Epson Expression et HP Deskjet, soit 0,19 € la page, c'est-à-dire soixante fois plus !

► **Sivous envisagez une utilisation occasionnelle** de votre imprimante, en revanche, seulement dix pages par mois, par exemple, vous avez tout intérêt à revoir vos calculs.

Dans ce cas, l'imprimante Canon TS3450, à seulement 70 €, peut être tout à fait concurrentielle malgré ses 0,13 € à la page (dix pages par mois représentent 15,60 € par an).

Et si vous n'avez que faire de la photo couleur et que seule l'impression en noir et blanc vous intéresse, notez que la HP Neverstop laser offre un coût d'encre à la page très intéressant, dans la lignée des modèles à réservoirs.

► **Sur les qualités d'impression, bonne nouvelle**, aucune machine ne pêche sur toute la ligne. Cependant, les résultats varient en fonction



Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- **Deux experts ont évalué la qualité d'impression à partir d'un document bureaucratique** mêlant texte, images et graphes et répondant à la norme ISO/IEC 24712 ainsi qu'à partir de photos couleur et noir et blanc. Les papiers photo et couché utilisés sont ceux recommandés par les fabricants. Les modes standard et haute qualité ont été jaugés.
- **Les tests de vitesse**

- **l'impression** ont été effectués en wifi.
- **L'autonomie en encre** a été mesurée avec des jeux de cartouches grande capacité (XL) pour les modèles à jet d'encre à cartouches. Pour les lasers, ce sont des cartouches toner de capacité minimale.
- **Le coût d'impression a été calculé** en fonction de l'encre nécessaire à l'impression d'une page d'un document bureaucratique.

- **Les experts ont évalué la numérisation sur le rendu des couleurs, la lisibilité du texte, la netteté des photos et la fonction de détramage.**
- **La commodité d'emploi** a été évaluée lors d'une utilisation en mode autonome (sans connexion à un ordinateur) puis à partir d'un ordinateur et d'un smartphone en wifi.
- **La consommation électrique** a été relevée en veille et en mode off.

des modèles et des documents édités. Les plus belles photos sont restituées par les trois imprimantes Canon, notamment la TS8350 dont les couleurs sont fidèles, les noirs profonds et les nuances bien perceptibles. Deux autres machines, Epson WorkForce Pro et HP Smart Tank, s'en sortent très honorablement. En revanche, sur ce terrain de la photo, mieux vaut éviter la Brother MFC.

LA BUREAUTIQUE, POINT FORT DES LASERS

L'impression de texte est l'apanage des modèles laser, qui décrochent les meilleures notes. La HP Neverstop se distingue avec des caractères plus denses et précis. Si l'on s'en tient aux modèles à jet d'encre, c'est la Canon TS8350 qui se démarque.

► **Les graphiques ne posent de problème** majeur à aucun modèle, à l'exception de l'imprimante laser Lexmark. Par ailleurs, notons que l'impression recto verso (avec un document Word dans nos tests) est réalisée par toutes les imprimantes soit manuellement,

soit de manière automatique. Cette fonction est très appréciée, aussi bien pour imprimer à partir d'un ordinateur que pour photocopier, sans passer par l'ordinateur.

► **Attention de ne pas accorder trop d'importance** à la rapidité. Certaines machines impriment vite mais mal, comme le modèle à jet d'encre de Brother, qui bâcle le travail en photo. Seules l'Epson WorkForce Pro et la Canon TS8350 nous proposent de bonnes vitesse et qualité d'impression ; performances que nous retrouvons en mode photocopie.

► **Pour les documents bureautiques**, ces derniers modèles ainsi que la Brother MFC et la HP Officejet Pro s'acquittent rapidement et correctement de leurs tâches.

Mais en la matière, les modèles laser restent sans conteste les plus véloces. La Lexmark rend sa copie en dix-neuf secondes quand la Brother, la plus lente des lasers, le fait en vingt-sept secondes (pour comparaison, la meilleure des jets d'encre – l'Epson WorkForce Pro – le fait en quarante-huit secondes). Notez enfin que

l'imprimante laser de HP imprime vite et bien, et que les imprimantes à réservoirs sont les plus lentes des modèles de notre échantillon, toutes technologies confondues.

LE SCAN, C'EST TRÈS BIEN OU TRÈS MAUVAIS

En mode numérisation, notamment pour les photos, mieux vaut y regarder à deux fois car c'est tout ou rien. Les modèles Brother, Canon et Epson s'en sortent parfaitement quand ceux de HP et Lexmark s'avèrent très mauvais dans ce domaine.

Le scan de documents d'imprimerie (magazine, prospectus, etc.) produits en quadrichromie nécessite d'exploiter la fonction de détramage dédiée. Celle-ci est conçue pour prévenir les effets de superposition de trames, appelés effet de moiré, qui donne une impression de vagues sur le fichier numérisé. Sur ce point, les modèles Brother et HP sont nettement en retrait, contrairement aux Epson.

BOÎTÉ À SAVOIR

Les fabricants d'imprimantes empêchent parfois les usagers de prendre des cartouches d'encre compatibles, moins chères. C'est le cas de l'imprimante HP avec son Officejet Pro. Pire, ils bloquent la fonction scanner de leur multifonction si une encre vient à manquer, comme c'est le cas chez certains modèles Canon. Aux États-Unis, ce dernier est d'ailleurs attaqué en justice pour cette raison.

► **Concernant la partie photocopie de documents avec du texte**, la plupart des modèles s'en sortent bien à l'exception toutefois de l'Epson EcoTank, l'Epson XP-2100 et la HP DeskJet.

D'une façon générale, les imprimantes laser réalisent bien mieux ce travail que les jets d'encre. Rappelons que la photocopie d'un document multipage (ordinateur éteint) est simple sur des modèles disposant d'un chargeur de documents, comme c'est le cas pour les modèles Epson WorkForce Pro, Brother MFC, HP Officejet Pro et la Lexmark. C'est un peu plus compliqué sur les modèles ne possédant pas de chargeur, ce qui nécessite alors une manipulation manuelle parfois laborieuse. Quant à la photocopie de photos, il est préférable de se rendre chez un professionnel...

DES FONCTIONS VEILLE BIEN GOURMANDES

Attention, enfin, à la consommation électrique. Les modes veille (c'est-à-dire en attente d'impression) de ces machines engloutissent de trois fois à presque quinze fois plus que les téléviseurs, qui consomment de 0,1 à 0,2 W. La plus énergivore est la Canon TS8350 avec 1,47 W. Et même en position « hors tension », les appareils consomment de l'électricité ! Peu, certes, mais c'est une aberration à l'heure de la transition écologique... ● PASCAL NGUYËN

Ingénieur : THIERRY MARTIN



14/20

Canon - Pixma G650 - 280 €

Cher à l'achat, ce modèle se révèle très économique à l'usage. Il excelle en numérisation et restitue une très bonne qualité des documents, y compris des photos couleur. Tant pis pour sa relative lenteur et son processus de connexion wifi, un brin laborieux.



15/20

HP - Neverstop 1202nw - 290 €

Pour des travaux bureautiques, la HP est parfaite. Elle affiche la meilleure qualité d'impression des textes de notre essai. Face à ses homologues laser, elle s'est avérée la moins chère à l'usage : son coût à la page est six fois inférieur aux deux autres modèles et l'un des plus bas de l'essai.

Imprimantes à réservoirs

Le jet d'encre fait sa révolution

Les imprimantes à réservoirs bousculent les préjugés sur le coût à l'usage des modèles à jet d'encre. Elles surpassent désormais les modèles laser.

Les imprimantes à jet d'encre ont la réputation d'être chères à l'usage. C'est toujours vrai pour les modèles équipés de cartouches d'encre. Nos ingénieurs se sont "amusés" à comparer le prix au millilitre de ces encres à d'autres liquides... Résultat, le prix de l'encre pour l'Epson Expression Home (3,37 € par millilitre !) ou celui pour la HP Deskjet (5,75 €) est beaucoup plus cher que celui du carburant SP98 (0,002 €) ou du champagne (0,06 €). Seul le prix du Chanel n° 5 (7,67 €) est plus cher...

PLUS ON IMPRIME, MOINS ÇA COÛTE CHER

Heureusement, aujourd'hui ont débarqué les imprimantes à réservoirs. Elles sont apparues pour la première fois dans nos colonnes en février 2019 (n° 545). Leurs réservoirs se remplissent facilement à partir d'un bidon de recharge. Les têtes d'impression ne sont donc plus changées et c'est ce qui fait sans doute chuter le prix de l'encre.

Dans notre essai, les coûts à la page les plus bas sont ceux des imprimantes à réservoirs. Et de loin ! Le seul périphérique rivalisant avec ces tarifs est l'un des modèles à technologie laser. C'est d'ailleurs avec ceux-ci que les imprimantes à réservoirs partagent un inconvénient,

Le coût d'achat est largement compensé par le faible prix de l'encre.



sans doute le seul : le prix d'achat élevé. Il faut en effet compter presque 300 € pour leur acquisition. Un budget certain qui est cependant amorti si vous en faites un usage régulier. Selon nos calculs incluant le prix d'achat, nos imprimantes à réservoirs reviennent généralement moins cher à partir de 1 500 impressions. Cette quantité est atteinte en un an à raison de vingt-huit impressions par semaine ou en quatre ans à raison de sept par semaine.

MOINS GOURMANDES EN ÉNERGIE

Les imprimantes à réservoirs devancent les imprimantes laser au même prix sur plusieurs points. Elles offrent des impressions couleurs. Ne nécessitant pas de préchauffage du four (présent sur les technologies lasers), elles démarrent plus rapidement et consomment à ce moment-là moins d'énergie. Si elles s'avèrent tout de même plus lentes pour l'im-

pression des textes, les imprimantes à réservoirs représentent donc une bonne option, comparé aux deux autres modèles, si tant est que vous l'utilisiez régulièrement et qu'aucun problème propre à l'impression par encres liquides ne survienne en cours de vie. •

PASCAL NGUYËN

À retenir

- Les imprimantes à jet d'encre à réservoirs présentent un coût à la page de documents en couleurs imbattable. Elles présentent un grand nombre d'atouts pour ceux qui en ont un usage toutefois assez soutenu.
- Les modèles laser sont les plus rapides pour le texte.
- Les imprimantes d'entrée de gamme peuvent convenir aux utilisateurs occasionnels.
- Même mises « hors tension » avec leur bouton dédié, les imprimantes continuent à consommer de l'énergie. En dehors d'utilisations intensives, mieux vaut les brancher à une prise avec interrupteur que vous actionnerez avant et après avoir appuyé sur le bouton on/off de l'imprimante.

Équipement auto Difficultés en chaîne

Enquête

Lorsqu'ils se lancent dans l'achat de chaînes pour la neige, certains automobilistes découvrent qu'ils doivent payer beaucoup plus cher que d'autres...

Les automobilistes sont obligés, depuis cet hiver, d'être équipés de pneus hiver ou de chaînes à neige pour circuler en zones de montagne. Pour les chaînes, la réglementation ne distingue pas les modèles métalliques des textiles. Mais, en pratique, les automobilistes n'ont pas toujours le choix : un nombre croissant de voitures n'acceptent qu'un certain type de chaînes.

BEAUCOUP DE VÉHICULES "NON CHAÎNABLES"

Les chaînes textiles, également appelées chaussettes, sont les équipements les moins onéreux, avec des tarifs inférieurs à 70 € la paire. Elles sont aussi réputées plus faciles à installer que des chaînes métalliques. Mais, mauvaise surprise pour

ceux qui sont au volant de la Renault Clio V, cette citadine ne les accepte pas. « L'architecture de ce véhicule n'est pas adaptée à leur usage », nous a indiqué Renault. Cette incompatibilité est due à « la présence de pièces mécaniques dans la zone de fonctionnement de l'élastique de tension de la chaussette ». Dommage !

Pour de nombreuses autres voitures, ce sont les chaînes métalliques standard qui ne peuvent pas être utilisées. Cela peut être lié à la taille des pneus. Par exemple, seule la version d'entrée de gamme du Volkswagen T-Roc, équipée de pneus en 205 60 R16, peut être dotée de chaînes métalliques traditionnelles. Avec les pneus plus larges des autres versions, ce n'est pas possible. Mais un modèle peut aussi ne pas accepter les chaînes traditionnelles, quelle que soit la taille des pneus, comme le Toyota Rav4, par exemple.

BON À SAVOIR

Il existe une autre solution pour les véhicules "non chaînables" : monter des pneus hiver plus petits qui pourront être chaînés. La loi autorise en effet de monter une ou deux tailles en dessous pour les pneus hiver, sous certaines conditions. Cela implique un double investissement, mais il est rentable si l'on habite dans des zones difficiles d'accès. Pour certaines voitures, comme le Renault Captur en 17 pouces, c'est l'unique solution.

DES DISPOSITIFS BEAUCOUP PLUS CHERS

« En fait, tout dépend de l'espace disponible et de plus en plus de véhicules ont un passage de roue étroit », indique la société Polaire, filiale du groupe Joubert, spécialiste des équipements et accessoires automobiles. Les chaînes traditionnelles ne sont alors pas adaptées car elles se décollent inévitablement un peu en roulant et risquent d'abîmer des pièces (pare-boue, bras de suspension arrière...).



Cela a conduit les constructeurs à pousser au développement de nouvelles chaînes. Elles sont dites frontales car elles se fixent sur le côté extérieur de la roue.

de roulement du pneu mais pas sa face interne. Ces chaînes frontales sont appréciées pour leur facilité de montage. Mais elles sont beaucoup plus chères : de l'ordre de 300 à 400 € contre une centaine d'euros pour une paire de chaînes métalliques traditionnelles. Quasiment toutes les voitures sont donc désormais chaînables, mais pas avec les mêmes dispositifs et pas au même prix !

FANNY GUIBERT

60
millions
de consommateurs

Complétez votre

Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause



N° 576 (Janvier 2022)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Desserts frais (mousses chocolat, crèmes caramel, crèmes vanille, desserts végétaux)
- Lave-vaisselle
- Opérateurs mobiles
- fournisseurs d'accès à Internet



N° 575 (Décembre 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Le vrac (sucre, lentilles, riz, amandes, huile, liquide vaisselle, savon)
- Les meilleures champagnes et foies gras
- Les smartphones qui font les plus belles photos



N° 574 (Novembre 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Compléments alimentaires anti-stress et pour le sommeil
- Miel
- Lave-linge
- Smartphones reconditionnés



N° 573 (Octobre 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Céréales et chocolat du petit déjeuner
- Microplastiques
- Écouteurs sans fil



N° 572 (Sept. 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Nettoyants ménagers
- Pains industriels
- Syndics en ligne



N° 571 (Juil.-août 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Produits solaires
- Les téléviseurs 4K
- Les bières artisanales



N° 570 (Juin 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Boissons d'été
- Complémentaires santé
- Climatiseurs mobiles
- Sites de rencontres



N° 569 (Mai 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Vélos électriques
- Taille-haies
- Caméras de surveillance



N° 568 (Avril 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Crèmes antirides
- Le prix de l'eau
- Livraison de repas à domicile
- Voitures d'occasion



N° 567 (Mars 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Poissons transformés
- Produits vaisselle
- Thermomètres
- Chargeurs pour smartphone



N° 566 (Février 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Pâtes à tartiner
- Aspirateurs traîneaux
- Services de stockage en ligne

+ SIMPLE
+ PRATIQUE
+ RAPIDE



Passez votre commande en ligne
sur <https://www.60millions-mag.com>
ou sur l'appli 60 Millions



collection

Découvrez nos hors-séries

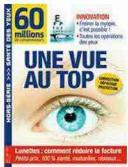
Des guides pratiques et complets sur les sujets de la vie quotidienne



HS 212
(Février 2022)
6,90 €



HS 211
(Janvier 2022)
6,90 €



HS 136S
(Octobre 2021)
6,90 €



HS 210
(Septembre 2021)
6,90 €



HS 135S
(Août 2021)
6,90 €



HS 209
(Juin 2021)
6,90 €



HS 134S
(Avril 2021)
6,90 €



HS 208
(Mars 2021)
6,90 €

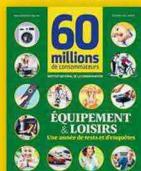


HS 206
(Janvier 2021)
6,90 €



HS 132S
(Septembre 2020)
6,90 €

Et aussi...



14,90 € + 1 €
de frais de port

Un an d'essais et d'enquêtes

Des téléviseurs 4K aux machines à laver, en passant par les vélos électriques, les aspirateurs ou les caméras de surveillance, retrouvez une année de tests et d'enquêtes de «60» consacrées à l'équipement de la maison et aux loisirs. Plus de trente sujets éclairés par les meilleurs experts.

En kiosque actuellement.

Si vous souhaitez recevoir cet ouvrage de 148 pages, rendez-vous sur le site www.60millions-mag.com ou page 19.



BON DE COMMANDE

577

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 55166 – 60647 Chantilly Cedex

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

		PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	PRIX TOTAL
Hors-séries	<input type="checkbox"/> HS 212 <input type="checkbox"/> HS 211 <input type="checkbox"/> HS 136S <input type="checkbox"/> HS 210 <input type="checkbox"/> HS 135S <input type="checkbox"/> HS 209 <input type="checkbox"/> HS 134S <input type="checkbox"/> HS 208 <input type="checkbox"/> HS 206 <input type="checkbox"/> HS 132S	6,90 €		
Mensuels	<input type="checkbox"/> N° 576 <input type="checkbox"/> N° 575 <input type="checkbox"/> N° 574 <input type="checkbox"/> N° 573 <input type="checkbox"/> N° 572 <input type="checkbox"/> N° 571 <input type="checkbox"/> N° 570 <input type="checkbox"/> N° 569 <input type="checkbox"/> N° 568 <input type="checkbox"/> N° 567 <input type="checkbox"/> N° 566	4,80 €		
Frais de port		1 € par produit		
			TOTAL	

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire

N° : _____

Expiré fin : _____

Date & signature obligatoire

Ofe rédigée pour la France métropolitaine jusqu'au 31/03/2022. La collecte et le traitement des données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe 60. Le siège de 60 Millions de consommateurs est situé au 18 rue Tiphaine, 75720 PARIS CEDEX15. RCS Paris B 391 826 723. La gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous l'assure. Si vous ne nous fournissons pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessous (numéro téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre adresse. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse dpo@60m60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Vos coordonnées (numéro téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case. Pour l'achat d'anciens numéros, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation.

ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
par GILLES MANDROUX ET LAURENCE OLLIVIER

Des fournisseurs de secours

Avec la flambée des prix, un premier fournisseur d'électricité, Hydroption, a fait faillite le 2 décembre. Dans l'attente d'appels d'offres, le ministère de la Transition écologique a désigné des fournisseurs de secours pour éviter toute rupture d'approvisionnement EDF et des entreprises locales de distribution ont été choisies. Le dispositif prévoit un transfert automatique vers le nouveau fournisseur avec, pour les particuliers, un contrat à tarif réglementé : il n'y a donc aucune démarche à effectuer. •



Les huissiers misent sur le drone

Un nouveau constat effectué au moyen d'un drone et ayant force juridique vient d'être mis en place par la Chambre nationale des huissiers. Il est proposé à tout particulier qui souhaite dresser un constat concernant un litige difficilement constatable par voie terrestre, portant notamment sur une clôture ou un mur mitoyen, la distance de son habitation par rapport aux terres agricoles ou aux axes routiers, la toiture d'un immeuble... En quelques clics sur le site Legalpreuve.fr, vous pouvez contacter l'huissier de justice le plus proche de votre domicile en fonction du type de constat souhaité. •

Une prime pour les demandeurs d'emploi de longue durée

Une aide exceptionnelle de 1 000 € peut être sollicitée par les demandeurs d'emploi de longue durée qui se forment en entreprise à un métier en mal de recrutement : aide-soignant, métiers de l'hôtellerie, du bâtiment. La moitié de la prime est réglée au début de la formation, le solde à la fin. Pour en bénéficier, il faut n'avoir exercé aucune activité professionnelle pendant au moins douze mois au cours des quinze derniers mois et débuter une formation avant le 31 décembre 2022. •



20 ans

c'est la durée moyenne sur laquelle les Français s'endettent pour acheter leur logement, un record historique.

Source : Observatoire Crédit Logement/CSA

ÉNERGIE

La CLCV assigne quatre fournisseurs d'énergie

L'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) est montée au créneau. Estimant que certains fournisseurs ont eu recours, lors de la crise des prix de l'énergie, à des procédés particulièrement préjudiciables pour les consommateurs, elle les a assignés en justice. Ces fournisseurs sont ekWateur, GreenYellow (qui gère aussi les contrats Cdiscount énergie), Mint Energie et OVO Energy France. La CLCV reproche, par exemple, à GreenYellow d'avoir annoncé une augmentation très importante par un simple courriel ne permettant pas de se rendre compte de l'ampleur de la hausse [voir n° 575, décembre 2021]. La CLCV incite tous les clients à « être très vigilants sur les informations reçues, notamment par courrier électronique ». •





Location : des règles simplifiées pour la caution

Depuis le 1^{er} janvier, les règles ont changé pour les personnes se portant garanties pour un locataire en cas d'impayés de loyer.

Par crainte des impayés de loyers, 45 % des propriétaires exigent, avant de signer un bail de location de leur logement, que le locataire dispose d'un garant personne physique. C'est le moyen de se prémunir contre le risque d'impayés de loyer qu'ils jugent le plus sûr. Le garant s'engage à payer les arriérés de loyer et les charges impayées par le locataire. Ce système de cautionnement a été modifié depuis ce 1^{er} janvier par une ordonnance du 15 septembre 2021.

Cette réforme signe la fin de la mention obligatoire prévue à l'article L. 331-1 du code de la consommation que le garant devait recopier de sa main et respecter à la lettre. En cas d'oubli, de modification

ou d'inversion d'un mot ou en présence d'une rature, le garant pouvait faire annuler juridiquement son engagement.

Le choix du montant et de la durée

Désormais, il est seulement exigé que la personne caution exprime clairement qu'elle comprend la nature et la portée de son engagement. Elle précise le montant maximal en lettres et en chiffres des impayés qu'elle est prête à régler et peut s'engager pour une durée déterminée - pour autant que le bailleur l'accepte ! - et non tant que le bail est reconduit. Enfin, la signature d'un cautionnement par voie électronique, jusque-là interdite, est maintenant possible. ● G. M.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Les mairies passent au numérique

Ceux qui envisagent des travaux de construction ou d'aménagement nécessitant une autorisation administrative s'en réjouiront ! La demande d'un permis de construire ou de toute autre autorisation d'urbanisme doit désormais pouvoir se faire en ligne auprès de n'importe quelle mairie, a annoncé le ministère chargé du Logement. L'État a ouvert aux municipalités l'accès à une plateforme numérique sur laquelle elles disposent d'une suite logicielle facilitant le traitement de ces demandes. Les communes de plus de 3 500 habitants sont supposées assurer le traitement des dossiers de façon dématérialisée. Les particuliers pourront suivre l'état d'avancement de l'instruction de leur requête déposée en ligne. Les démarches effectuées au moyen de formulaires papier restent possibles. ●



Tableau de bord

CES VILLES OÙ L'EXODE DES PARISIENS A FAIT FLAMBER LE PRIX DES MAISONS

- 3,4 % C'est la baisse des prix de la pierre à Paris en quatorze mois (en décembre 2021), selon le baromètre de la plateforme d'évaluation des tarifs immobiliers Meilleursagents.com. Certains experts y voient la conséquence d'un exode de certains Français en quête de davantage d'espace et de verdure, qui désertent les métropoles au profit des villes moyennes. Alors que les prix de la capitale fléchissent, ils s'envolent pour les maisons situées dans certaines cités de taille moyenne en région, selon le baromètre LPI/SeLoger (voir tableau ci-contre). ●

LES PLUS FORTES HAUSSES

Villes	Prix au m ²
• Saint-Valéry-sur-Somme (80)	2 951 € (+47 %)
• Saint-Malo (35)	3 964 € (+39 %)
• Capbreton (40)	6 111 € (+38 %)
• La Baule (44)	4 612 € (+35 %)
• Biarritz (64)	6 663 € (+35 %)
• Vannes (56)	3 640 € (+34 %)
• Le Crotoy (80)	3 195 € (+24 %)

Source : Baromètre LPI/SeLoger

Obsèques : qui doit payer la note ?

Comment régler les frais funéraires après le décès d'un parent ?

Avant tout, vérifiez si votre parent a souscrit un contrat obsèques directement ou indirectement via sa complémentaire santé, par exemple. Si tel est le cas, rapprochez-vous de l'organisme concerné. Suivant les formules, soit un capital a été prévu et sera versé à la personne désignée, et charge à elle de tout organiser. Soit les prestations décrites au contrat seront financées par l'assureur, le capital sera alors versé à une entreprise de pompes funèbres mandatée pour gérer les funérailles selon les souhaits de votre parent.

Et en l'absence de contrat obsèques ?

Sachez qu'il existe un dispositif d'ordre légal qui permet de présenter la facture des funérailles à la banque du défunt. Sous réserve que son compte soit approvisionné, celle-ci doit l'acquitter dans la limite de 5 000 €. Si vous faites l'avance des frais, elle devra vous rembourser sur présentation de justificatifs.

Et si votre parent n'avait pas d'argent ?

En principe, c'est aux héritiers de prendre en charge l'addition au prorata de leur part respective dans la succession. Pensez toutefois à activer les dispositifs existants. Par exemple, si votre parent était salarié du public ou du privé, encore en activité, en principe, son conjoint ou partenaire de Pacs et/ou ses enfants peuvent bénéficier d'un capital décès. Et si votre parent était retraité, la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (Cnav), sous certaines conditions, peut rembourser une partie des frais. À défaut d'argent et de famille, c'est à la commune du lieu du décès qu'il incombe, à ses frais, d'organiser les obsèques. ●

→ Article L312-1-4 du code monétaire et financier et article 1 de l'arrêté du 7 mai 2015

* Institut national de la consommation

TAUX ATTRACTIFS

Attention aux arnaques en ligne

Des distributeurs en ligne proposent des crédits et des produits d'épargne aussi divers que variés (cryptomonnaies, terres rares, diamants...) à des taux souvent très attractifs. À cela s'ajoutent des offres de services de paiement en ligne ou des contrats d'assurances aux conditions ultra-concurrentielles. Le hic ? La promesse est souvent mensongère, et c'est généralement une escroquerie vous exposant à de sérieuses déconvenues. Ces aigrefins ne sont généralement pas agréés pour exercer leur activité. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) surveillent ce secteur et listent les offres proposées par des acteurs non autorisés à vendre ces produits sur le site Assurance, banque, épargne, Info service : abe-infoservice.fr. ●



par Corinne Lamoussière-Pouvreau
Juriste à l'INC*

Encourager les énergies citoyennes

Il existe environ 230 projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale, dans lesquels citoyens et collectivités sont associés aux décisions. Le ministère de la Transition écologique souhaiterait en avoir 1 000 de plus d'ici 2028 et a annoncé dix mesures en leur faveur. Parmi elles, l'augmentation du nombre de conseillers dédiés en région, une réduction des coûts de raccordement pour les petites installations... ●



Le livret A peut crever le plafond

Les dépôts sur le livret A sont limités à 22 950 €. Mais le montant crédité sur ce livret peut dépasser ce plafond, en raison du versement annuel des intérêts. Dans ce cas, vous n'êtes pas contraint d'effectuer un retrait pour ramener le solde à 22 950 €. En revanche, vous ne pouvez plus y effectuer de versement. Si vous changez de banque, il est impossible de faire transférer votre livret A. Vous devez le clôturer dans un délai de quinze jours ouvrés, soit par lettre recommandée, soit en vous rendant à votre agence. Il conviendra ensuite de procéder à l'ouverture d'un nouveau livret A dans la banque de votre choix... en respectant le plafond de 22 950 €. ●

Paiement

La carte bancaire décodée

Pratique

Devenue incontournable pour payer en magasin et en ligne, la carte bancaire ne vous a peut-être pas encore livré tous ses secrets. Testez vos connaissances.

Mon commerçant a le droit de refuser le paiement par carte en dessous de 10 €.

VRAI Sous réserve qu'il affiche un seuil minimal d'acceptation (5, 10 €...) sur sa vitrine ou sa caisse, à côté de l'autocollant portant la marque du réseau de cartes bancaires auquel il est affilié. En dessous de ce montant, il peut exiger que vous le régliez en espèces. En revanche, au-delà, sauf panne du terminal de paiement, il ne peut pas refuser votre règlement par carte.

Je peux payer sans contact dans la limite de 50 €.

VRAI et **FAUX** Lorsque votre carte est équipée de la fonction sans contact, vous pouvez régler des dépenses jusqu'à 50 €. Ce plafond disparaît si vous payez sans contact via votre smartphone avec cette même carte (son double numérique) et un code de sécurité ou d'identification

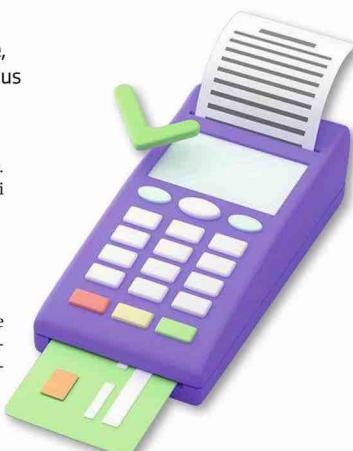
par empreinte digitale, par exemple. Le plafond applicable est alors celui de votre carte bancaire.

Un commerçant peut exiger que je signe la facturette ou le ticket en plus de la frappe du code.

VRAI Mais uniquement lorsque votre achat excède un montant supérieur à 1 500 €. Cela permet notamment au commerçant de comparer votre signature avec celle inscrite au verso de votre carte.

Un voyagiste peut m'appliquer des frais en cas de règlement par carte bancaire.

FAUX Cela est prohibé par l'article L.112-12 du code monétaire et financier. Une pratique illicite à signaler auprès du commerçant et de la direction départementale de protection des populations (contact sur economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDETSP).



Mon banquier est obligé de me remettre une carte bancaire.

FAUX Non seulement la banque n'est pas tenue de vous délivrer ce mode de paiement mais chaque établissement est libre de fixer ses conditions d'attribution (revenu minimum, etc.).

En cas d'oubli, mon conseiller doit me communiquer mon code.

FAUX Pour des raisons de sécurité, votre agence bancaire ne connaît pas votre code confidentiel à quatre chiffres. Mais vous pouvez lui demander de vous l'adresser par courrier. Un service qui le plus souvent est facturé. Certaines applis bancaires vous permettent – le plus souvent gratuitement – de récupérer ce code. •

LAURENCE OLLIVIER

Juriste : CORINNE LAMOSSIÈRE-POUVEAU
LIRE LES FICHES PRATIQUES SUR LE SITE DE
L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION (INC-CONSO.FR).

BON À SAVOIR

Si vous constatez un débit indû ou frauduleux alors que vous êtes en possession de votre carte, contestez l'opération auprès de votre banque. Idéalement, dès sa découverte et, au plus tard, dans un délai de treize mois à compter du débit, si le paiement a été réalisé dans l'Espace économique européen (70 jours en dehors). La banque doit vous rembourser immédiatement le montant de l'opération non autorisée, et aussi les éventuels frais induits.

Pouvoir d'achat Ne pas confondre indice et réalité !

Décryptage

On nous parle à longueur de temps de pouvoir d'achat. Un terme qui s'appuie sur un indice officiel qui n'a pas beaucoup de sens pour chacun d'entre nous. Explications.

Nous y sommes. Le spectre d'une hausse générale des prix plane. Déjà en fin d'année dernière, les énergies (électricité, gaz, carburant) avaient flambé de plus de 20 % par rapport à 2020. En ce début d'année, les consommateurs attendent fébrilement leurs factures, et se demandent comment ils vont pouvoir suivre les augmentations qui sont imposées un peu partout...

LE POUVOIR D'ACHAT, MODE D'EMPLOI

C'est pourquoi «60» lance un nouveau rendez-vous : Prix sur le vif. Son objectif : décomposer les prix, les indices, alerter sur ce qui pourrait exploser, mais aussi conseiller pour amortir les hausses... les sujets sur l'évolution de notre pouvoir d'achat ne manqueront pas.

Pouvoir d'achat, justement. De quoi parle-t-on exactement ? D'abord, appelons-le par son nom complet : le « pouvoir d'achat du revenu disponible brut ». Il est établi par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), chaque trimestre.

Plus précisément, l'Insee publie d'abord l'évolution du « revenu disponible brut » (RDB), c'est-à-dire l'ensemble des ressources dont disposent les ménages pour consommer ou investir. Cet indicateur comprend les revenus d'activité (salaire), ceux de la propriété (loyers perçus) ; on y ajoute les prestations sociales et on soustrait les cotisations et impôts versés. Ce qui permet de calculer le RDB. Au troisième trimestre 2021, le RDB des ménages a, par exemple, augmenté de 0,8 %. Mais le pouvoir d'achat de ce RDB ne progressait, lui, que de 0,1 % par rapport au trimestre précédent. Pourquoi cette différence ? Parce que les revenus ont certes bien augmenté, mais les prix aussi.

DES INDICES À L'INTÉRÊT LIMITÉ

En réalité, ces deux indicateurs ont un intérêt limité. Ils mesurent les revenus et dépenses dans leur ensemble, sans tenir compte de l'évolution démographique et so-

cialogique. La seule évolution de la composition des ménages (de 3,08 personnes en 1968 à 2,19 en 2018) a, par exemple, nécessité 40 % de logements en plus. Et donc d'équipements et de dépenses afférentes. À l'inverse, la vie commune sous un même toit permet de réduire de nombreuses dépenses, pour une qualité de vie équivalente. Un abonnement Internet reste au même prix, qu'il y ait une seule personne ou quatre dans le foyer. En clair, l'indice mis

ILLUSTRATEUR: GENDROT



en avant par l'Insee et les autorités politiques mesure l'évolution du pouvoir d'achat en France, mais pas celui des Français.

Pour mieux se rapprocher de la réalité, l'Insee a donc calculé un autre indice, celui du « revenu disponible brut par unité de consommation ». Ainsi, dans un foyer, le premier adulte compte pour une unité de consommation, les autres adultes pour 0,5 UC chacun, et les enfants pour 0,3 UC. Et cette fois, le chiffre reflète un peu mieux la réalité vécue par les Français. Au troisième trimestre 2021, il était ainsi à... 0 %.

REFLÉTER LA SITUATION MOYENNE DES FRANÇAIS

Pour autant, il reste encore quelques limites. Par exemple, les « prestations gratuites » ne sont pas toujours correctement prises en compte dans le calcul du revenu disponible brut. Ce sont des biens acquis (troc, don en nature) ou des services sans contrepartie financière. L'Insee évalue tou-

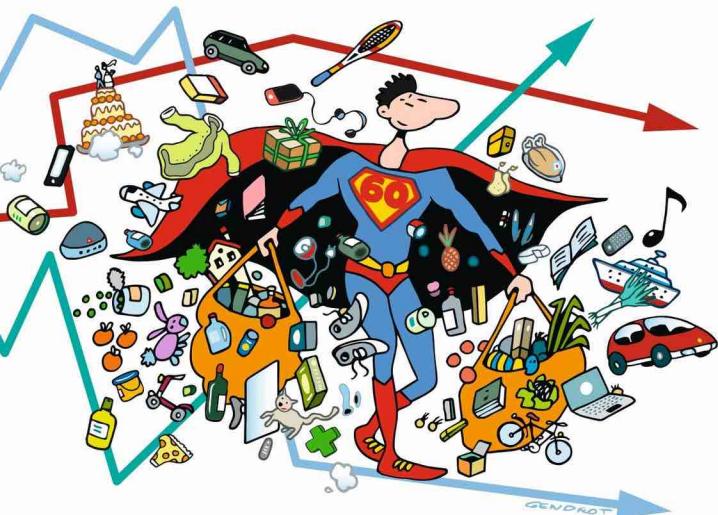
tefois le montant de ces prestations gratuites, et les intègre dans le calcul d'un troisième indicateur, qu'elle appelle « le revenu disponible brut ajusté ». Et c'est bien finalement celui-ci qui s'approche le plus de la situation moyenne des Français.

QUID DES SITUATIONS INDIVIDUELLES...

Le pouvoir d'achat qui synthétise donc l'indice des prix, le revenu et les dépenses des ménages, donne une moyenne, qui ne peut pas correspondre à des situations individuelles.

Un fumeur, par exemple, verra son pouvoir d'achat rongé par une hausse du tabac. Mais comme l'Insee traite tous les ménages de la même manière, statistiquement, un non-fumeur subit lui aussi la hausse des prix du tabac... Enfin, les indices officiels ne font pas de différences entre les dépenses. Pour- 

Les indices ne font pas de différences entre les dépenses.



Retrouvez notre nouvelle rubrique « Prix sur le vif », consacrée au pouvoir d'achat, à l'inflation, à la décomposition des prix... Prochain sujet : la flambee du prix des pâtes. Un des produits parmi ceux qui subissent les plus fortes hausses dans les grandes surfaces.

tant, certaines sont contraintes, incompressibles, car souvent exécutées suite à un contrat. Factures d'électricité, téléphonie, Internet... elles représentent environ 30 % des dépenses. Mais sont, bien sûr, très variables selon les foyers.

LOGEMENT : QUEL POIDS DANS LES DÉPENSES ?

Concernant le logement, l'Insee doit aussi jongler entre des situations diverses. Entre un foyer qui a terminé de rembourser l'achat de son logement, celui qui paie un loyer, etc. le poste de dépense diffère nettement, et l'Institut ne peut résumer chacune des situations. Si bien que l'on arrive à un chiffre qui n'a pas grand sens : le logement représente 16 % des budgets des ménages. Le remboursement d'un crédit immobilier n'est d'ailleurs pas comptabilisé comme une dépense mais sert à constituer un capital, et est considéré comme un investissement.

Pour que chacun puisse s'y retrouver, l'Insee, sur son site (www.insee.fr/fr/statistiques/2418131) a mis en place un outil qui permet à chacun de simuler son propre indice en fonction de ses habitudes de consommation. Un mieux. En conclusion, le pouvoir d'achat mis en avant par les autorités ne tient pas compte de l'évolution de la démographie et de la composition des foyers. Comme c'est une moyenne, il ne correspond pas à la situation des familles. •

LIONEL MAUGAIN

ÉCONOMIE MAGAZIN

Cashback

Un bon plan... sous conditions

Enquête

Redonner du pouvoir d'achat au consommateur, c'est toute la promesse du cashback. Le concept importé des États-Unis a de quoi séduire. Mais est-il vraiment efficace et, surtout, est-il fiable ?

Près de 17 % de vos dépenses remboursées chez Yves Rocher, 15 % chez Body Shop, 6 % chez Darty... Et si, à chaque fois que vous faisiez des emplettes en ligne, vous gagniez de l'argent ? Cette proposition alléchante ressemble fort à une arnaque et, pourtant, elle est tout à fait légale. C'est le principe du cashback (retour d'argent, en français). Cette façon de consommer, bien ancrée aux États-Unis et au Royaume-Uni, commence seulement à séduire dans l'Hexagone

La remise est créditez sur une cagnotte après achat.

après pourtant quinze ans de présence sur notre territoire. Son principe ? Reverser au client un pourcentage de la somme dépensée pour ses achats effectués auprès de certaines enseignes.

Et aucun produit ou service n'y échappe. Textiles, jouets, high-tech, location de voiture, voyages... cette technique marketing touche presque tous les domaines.

UNE INSCRIPTION GRATUITE ET RAPIDE

Pour en profiter, rien de très compliqué. Il faut d'abord s'inscrire gratuitement auprès d'un service de cashback. Il en existe plus d'une dizaine en France parmi lesquels iGraal, eBuyClub ou encore Poulpeo, qui représentent à eux trois 95 % du chiffre d'affaires de ce marché. Ensuite, il suffit d'installer l'appli de la plate-forme sur son smartphone ou l'extension pour navigateur Web qu'elle

BON À SAVOIR

La plupart des sites de cashback utilisent un système de cagnotte. Une fois qu'elle a atteint un montant minimal de 10 ou 20 €, il est possible de transférer la somme vers un compte bancaire, parfois PayPal, à condition d'associer celui-ci au compte de cashback. Cependant, il faut tenir compte du délai de rétractation (de quatorze jours) et du délai de validation du cashback par le commerçant, ce qui peut prendre un ou deux mois.





propose, puis de faire ses emplettes sur les boutiques en ligne partenaires.

Lorsque l'achat est validé, un pourcentage de la somme payée, calculé sur le montant hors taxe du produit (et hors frais de port) est versé sur une cagnotte du site de cashback. Quand celle-ci atteint un certain montant (entre 10 et 20 €, selon les plateformes), vous pouvez récupérer la somme collectée sur votre compte bancaire.

En moyenne, le pourcentage versé en cashback se situe entre 3 et 5 %. « Ça peut grimper à 40 % en fonction

Mises bout à bout, les petites réductions génèrent de gros gains.

des opérations exclusives sur des durées assez courtes, précise Meryem Bessières, directrice marketing et communication de

RetailMeNot, maison mère du site Poulepoo. La moyenne chez nous s'établit à 6 %. « Un montant qui reste plutôt faible mais qui, pour des achats fréquents, peut faire monter la cagnotte rapidement. « Le principal frein est souvent que l'on ne voit pas l'intérêt de s'embêter pour quelques centimes d'euros », raconte Olivier, utilisateur de cashback depuis des années. J'ai accumulé pourtant des centaines d'euros de cette façon. »

Même son de cloche chez Émilie, inscrite chez eBuyClub depuis quatre ans : « Ça n'est pas grand-chose mais mis bout à bout cela fait de belles écono-

mies. J'ai encaissé plus de 200 € avec des remboursements minimes pour des achats que j'aurais effectués de toute manière, donc je suis satisfaite. »

UN SYSTÈME GAGNANT-GAGNANT

Mais si le système est bénéfique au consommateur, qu'est-ce que les sites de cashback ont à y gagner ? Beaucoup. Ils se rémunèrent grâce aux commissions négociées avec les boutiques en ligne dont ils sont partenaires. Ils sont considérés comme des apporteurs d'affaires : ils amènent des clients aux enseignes et marques avec lesquelles ils ont noué des partenariats, et sont rétribués pour chaque achat effectué par leur intermédiaire tout en reversant une partie de ces commissions à leurs utilisateurs. Le business semble juteux puisque

Attention au cashback par abonnement !

Moyennant un abonnement d'environ 20 € par mois, des sites de cashback proposent un taux de conversion parfois plus intéressant que les plateformes gratuites.

• **Les plus connus**, Club des avantages, Loisirs & priviléges et Remises & réductions ne font pourtant pas l'unanimité par leurs méthodes. Pour recruter des membres, ces plateformes sont installées directement

sur les boutiques en ligne très populaires (Oui SNCF, La Redoute, La Fnac, Ikea, etc.).

• **Après avoir passé commande auprès de l'une de ces enseignes**, l'utilisateur est invité à remplir un formulaire pour être remboursé d'une partie de son achat. Alléchant. Sauf qu'il s'agit en fait d'un abonnement au service. Mieux vaut donc lire la mention écrite en tout petit en bas avant de valider.

• **Certains y trouvent tout de même leur compte.** « Mon abonnement de 18 € m'est remboursé chaque mois pour peu que j'achète un produit, chez le commerçant où j'ai souscrit mon abonnement, sourit Anthony, geek averti. J'ai cumulé plus de 1800 € sur ma cagnotte. Mais c'est vrai que j'achète beaucoup. » Un système valable pour les acheteurs compulsifs. Sinon, passez votre chemin.

Poulpeo annonce reverser plus de 200 000 € par mois à ses utilisateurs quand eBuyClub revendique 10 millions d'euros remboursés en quinze ans. Mais ce n'est pas tout.

Les plateformes de cashback auxquelles l'utilisateur adhère récupèrent un peu plus qu'un simple nom et un email lors de l'inscription. Grâce aux applis, aux extensions pour navigateurs et aux cookies déposés sur l'ordinateur, elles suivent tout son parcours d'achat. Elles savent quelles marques l'intéressent, quel type de produits il privilégie, quelles enseignes il visite le plus souvent, etc. Une véritable mine d'or de données personnelles qui permet de toujours mieux cibler le client et de le guider à se rendre là où il aura le plus de chances de dépenser.

DEUX MÉTHODES QUI COHABITENT

Les sites de cashback ne se contentent plus des boutiques en ligne. Ils ont étendu leurs offres au commerce traditionnel. Deux méthodes cohabitent.

La première s'appuie sur l'achat de coupons valables auprès de certaines grandes enseignes. « Nous proposons ainsi des e-bons valables dans la grande distribution pour les achats du quotidien, indique Gilles Nectoux, fondateur de eBuyClub. Il s'agit de coupons, par exemple d'une valeur de 50 €, donnant droit à 4 % de cashback. Il suffit alors de les scanner en magasin pour payer ses achats. »

L'autre méthode est plus simple et s'appuie sur la carte bancaire. « En associant leur carte bancaire à leur compte, nos membres peuvent réaliser leurs achats et profiter du cashback dans les magasins partenaires sans se préoccuper de rien... à condition d'utiliser leur carte bancaire », précise

Une mine d'or de données personnelles pour les plateformes.

Zoom

Quand les banques s'y met



Depuis des décennies, la carte American Express permet à ses titulaires de collecter des points lors de leurs achats puis de les utiliser dans des enseignes partenaires pour payer leurs emplettes. Une sorte de cashback à l'ancienne.

UNE LISTE d'enseignes partenaires

Longtemps à la traîne sur ce terrain, les grandes banques françaises proposent, elles aussi, un système de cashback fonctionnant sur un principe simple : les achats effectués auprès des commerces partenaires et payés

avec la carte bancaire donnent droit non pas à des points mais à un remboursement en euros d'une partie de la somme (entre 1 et 20 %, en général). Ainsi, depuis 2018, la Société générale a mis en place un système de cashback pour ses clients (avec inscription obligatoire) permettant de profiter de remboursement auprès de 800 enseignes comme Sixt, Verbaudet, Nature & découvertes ou des marques comme Lenovo ou Samsung, par exemple. LCL lui a emboîté le pas avec son programme CityStore (sans inscription). Ici, les clients de la banque sont invités à favoriser les commerces de proximité (Monoprix fait partie de ses partenaires)

Meryem Bessières, de Poulpeo. « Nous ne recevons aucune autre information sur l'activité du compte, tient-elle à rassurer. Nous savons seulement que telle transaction est éligible au cashback. »

Son de cloche différent chez eBuyClub : « Lorsqu'un utilisateur connecte son compte bancaire à son compte eBuyClub, nous avons accès à l'ensemble des transactions effectuées. Ce qui nous permet de comprendre ses modes de consommation et de lui proposer des offres qui corres-

Donner accès à ses informations bancaires... Pas anodin.

pondent mieux à ses attentes, confie Gilles Nectoux. Cependant, nous n'imposons pas de lier le compte bancaire au compte de cashback ».

Chez Joko, arrivé depuis trois ans sur le terrain du cashback, on assure que l'accès aux données bancaires se cantonne aux seules transactions par carte de crédit. « C'est une nécessité pour faire le tri et repérer les enseignes partenaires pour reverser le cashback, confie Xavier Starkloff, cofondateur et dirigeant de Joko. Certes il y a de la donnée personnelle en jeu mais nous n'avons aucun intérêt à faire n'importe quoi avec. Nous ga-

tent

ou à faire leurs emplettes en ligne. Le Crédit agricole joue une autre partition avec son programme Malicéa réservé à ses clients. On peut ainsi faire ses emplettes en ligne parmi les 633 commerçants partenaires (dont Cdiscount, Darty, Auchan, la Fnac...) et alimenter une cagnotte dont le montant pourra être crédité sur le compte courant (à partir de 10 €) ou profiter des bons d'achat pour les dépenser chez les mêmes boutiques partenaires.

FIDÉLISER les clients pour concurrencer les néobanques

Les grands groupes bancaires prennent ainsi le train en marche pour rattraper les néobanques (banques mobiles comme N26, Revolut ou encore Vivid Money) déjà rompues à l'exercice. Celles-ci ne les ont pas attendues pour proposer à leurs clients 0,1 % de cashback... sur tous les achats effectués avec leur carte bancaire (les versions business), quelle que soit l'enseigne, en ligne ou non. Le taux paraît peu élevé mais puisque tous les paiements réalisés avec la carte sont concernés, les sommes remboursées peuvent grimper rapidement. •

gnons de l'argent quand l'utilisateur en gagne. » Le principe du cashback s'appuie généralement sur des négociations avec des marques ou des boutiques. Mais il peut aussi s'appliquer à un autre niveau.

DYNAMISER LE COMMERCE LOCAL

Crée en 2015, Keetiz, une plateforme française, mise sur l'économie locale. « Nous nous consacrons avant tout aux commerces de proximité, indique Jean-Christophe Russier, son fondateur. Nous passons des accords avec les collectivités puis lan-

çons des opérations dans des villes, des départements ou des régions entières où nous référençons tous les commerces. La collectivité rembourse alors un certain pourcentage des achats réalisés sur son territoire. » Pour le client, la démarche reste simple. Il suffit de télécharger l'application Keetiz, de créer un compte et d'y associer sa carte bancaire. Dès lors, tous ses achats effectués en boutique donnent droit à un cashback parfois intéressant (jusqu'à 20 ou 30 % de la somme dépensée) versé sur le compte bancaire à partir de 15 €. À la clé, du pouvoir d'achat pour le consommateur et du chiffre d'affaires pour les commerçants

BON À SAVOIR

Pour fonctionner, les sites de cashback utilisent des cookies. Sans ces petits fichiers informatiques qui permettent d'identifier l'utilisateur et de tracer son parcours sur le web, impossible de repérer le visiteur et donc de valider le cashback. Mais aujourd'hui, respect du RGPD oblige, la Cnil exige l'approbation de l'internaute pour les installer. Un refus et adieu le cashback ! De même, il faut accepter de neutraliser les bloqueurs de pub du navigateur pour ne pas être pénalisé. ▶

mais pas seulement. « Nous collectons également énormément de données qui sont mises à disposition des commerçants – dans les règles RGPD [Règlement général sur la protection des données, NDLR] bien sûr – pour qu'ils puissent faire revenir les clients dans leurs commerces, précise Jean-Christophe Russier. Leur but étant aussi de fidéliser la clientèle. »

QUELQUES RÉFLEXES S'IMPOSENT

Après ces explications, vous êtes tenté par le cashback ? Reste encore quelques précautions à prendre. D'abord, estimatez vos dépenses. Si vous ne faites finalement que peu d'emplentes en ligne, inutile de multiplier les sites de cashback. Il vous faudra sinon probablement de nombreux mois avant de pouvoir récupérer le montant de vos cagnottes. Ensuite, comparez les taux de remboursement pratiqués.

Il arrive souvent que des enseignes proposant du cashback affichent des prix plus élevés que la moyenne ou que l'offre de remboursement ne concerne qu'une catégorie de produits et non tout le magasin. Vous pouvez, sur ce point, compter sur les avis des utilisateurs avertis qui traquent les meilleures offres. •

FABRICE BROCHAIN



Crédit immobilier

Comment blinder son dossier de prêt

Pratique

Alors que plus de la moitié des Français souscrivent un emprunt pour acheter un logement, les conditions pour l'obtenir se sont durcies ces derniers mois. Nos conseils pour que votre dossier soit accepté.

Emprunter pour acheter est bien souvent un passage obligé et ces dernières années ont été très favorables aux emprunteurs. En effet, les taux d'intérêt, c'est-à-dire la rémunération de la banque, sont très bas – 0,85 % en novembre 2021, pour un emprunt souscrit sur quinze ans et de 1,13 % sur vingt-cinq ans, selon l'Observatoire du crédit logement. Mais la situation s'est tendue depuis un an. Les banques sont plus regardantes sur le profil de l'emprunteur à la suite d'une obligation fixée par le Haut Conseil de la stabilité financière (HCSF), qui craignait un endettement trop fort des ménages français.

Depuis le 1^{er} janvier, le taux d'endettement (charges d'emprunt immobilier auxquelles s'ajoutent les autres prêts en cours) doit représenter au maximum 35 % des revenus, la durée de remboursement ne peut dépasser vingt-cinq ans (vingt-sept sous conditions) et les banques ne sont autorisées à déroger à ces règles que pour 20 % de leurs dossiers. « Les

L'emprunteur doit fournir 10 % du montant total au minimum.

banques vont être très vigilantes ces prochains mois car elles risquent des sanctions financières si elles ne respectent pas ces critères », indique Sandrine

Allonier, porte-parole du courtier Vousfinancer. Bien se préparer avant de demander un crédit immobilier est donc plus que jamais indispensable.

1 CALCULER LE MONTANT QUE L'ON PEUT APPORTER

La première étape est de faire le point sur ses économies. « Le temps où les banques prêtaient la totalité de la somme, y compris les frais de notaire, est révolu », prévient Maël Bernier, porte-parole du courtier en crédit Meilleurtaux. La plupart demandent que l'emprunteur apporte un minimum de 10 % du montant de l'achat, notamment pour payer les frais de notaire (7 % en moyenne), et de dossier. Plus l'apport est important, plus le taux sera attractif : en moyenne, les

courtiers observent un écart de taux de 0,10 % entre un dossier avec 10 % d'apport et un autre avec 20 %. Pour ceux qui peinent à réunir la somme, notamment les primo-accédants, certaines collectivités locales comme les communautés de communes ou d'agglomération apportent une aide financière pour l'acquisition à la propriété. Il s'agit, souvent, d'aider des locataires modestes à devenir propriétaires. Pour savoir dans quel secteur du territoire ces aides sont disponibles, rendez-vous sur le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (anil.org), rubrique « votre projet » puis « financement », et regardez en fonction de votre région. Il ne s'agit pas de sommes très importantes, plutôt d'un coup de pouce qui se situe en général autour de 1 000 €.





2 COMPLÉTER SON APPORT PAR UN PRÊT AIDÉ

Les personnes qui accèdent à la propriété pour la première fois peuvent également bénéficier d'un prêt à taux zéro (PTZ) qui vient compléter le crédit. Ce PTZ, dont les intérêts sont pris en charge par l'État, concerne les logements neufs ou très fortement rénovés, et il est soumis à des conditions de ressources qui varient en fonction des zones du territoire. Ce type de prêt peut permettre de financer entre 20 et 40 % d'une opération comprise entre 100 000 et 345 000 €. Mais attention, même si le taux d'intérêt est nul, les mensualités devront être remboursées. Si



l'on est salarié, il est aussi possible de souscrire un crédit auprès de l'organisme Action Logement au taux de 0,5 % à hauteur de 40 000 €. Des prêts conventionnés, également aidés par l'État, sont disponibles, mais leurs taux sont parfois moins intéressants que ceux proposés par la banque. Ils dépassent bien souvent 2 % et il est donc plus intéressant de prendre un crédit classique. Enfin, pourquoi ne pas se faire aider par sa famille ou ses proches ? Un prêt peut, éventuellement, être consenti en famille ou par un ●●●

3 questions à



ASTRID COUSIN
Porte-parole
du courtier en
assurances Magnolia

Quelle somme peut-on économiser si l'on souscrit une assurance emprunteur externe ?

ASTRID COUSIN : En ne prenant pas l'assurance emprunteur prescrite par la banque, on peut économiser en moyenne 15 000 € sur la totalité du crédit. Un couple de cadres salariés, non-fumeurs, empruntant 250 000 € sur vingt ans pourra économiser jusqu'à 25 000 €. Pour l'instant, seuls 12 % des emprunteurs le font car les banques découragent ce type d'initiative qui constitue un manque à gagner pour elles. Les assurances qu'elles proposent ou leurs filiales, en effet, leur procurent des revenus.

Comment trouver l'assurance emprunteur la plus intéressante ?

A. C. : Il vaut mieux se faire aider d'un courtier qui vérifie que les garanties proposées sont les mêmes que celles requises par la banque. Sinon, celle-ci peut refuser l'assurance souscrite et, sans elle, pas de prêt ! Si ces démarches se révèlent difficiles dans la période de l'achat, il est possible de changer d'assurance dans l'année de la souscription du prêt (au plus tard quinze jours avant la date anniversaire de signature de l'offre de prêt) ou tous les ans, au moins deux mois avant la date de signature de l'offre de prêt. Le faire en amont de la date anniversaire peut être complexe et il est préférable d'être accompagné.

Sera-t-il possible de changer d'assurance quand on le souhaite ?

A. C. : Un texte de loi est en cours d'examen au Parlement, qui permettrait de changer d'assurance de prêt à tout moment. Des amendes sont prévues pour les banques qui refuseraient. Pour autant, même si le texte est voté prochainement et comprend des mesures coercitives pour les banques, cette mesure n'entrera pas en vigueur avant 2023.

••• ami. « Attention à ce type de montage. Il faut le formaliser par écrit, de préférence avec l'aide d'un notaire, car, dans le cas contraire, l'administration fiscale considère qu'il s'agit d'une donation et applique les taxes qui y sont

liées », rappelle Maël Bernier, du courtier Meilleurtaux. L'avantage de ce type d'aide est que la somme peut être remboursée plus tard, ce qui laisse une certaine latitude à l'emprunteur.

3 JUSTIFIER DE SES REVENUS ET DE SES HABITUDES DE VIE

Bien préparer son dossier implique de montrer à la banque que les revenus perçus vont largement suffire à rembourser le crédit.

Pour un salarié en contrat à durée indéterminée (CDI) payé chaque mois, il n'est pas difficile de montrer les fiches de paie. Mais la situa-

ci est récurrente », conseille Pierre Chapon, président du courtier Pretto, notamment si les revenus varient chaque mois. De même, il est préférable de prouver que son secteur d'activité n'est pas affecté par la crise sanitaire actuelle.

Par ailleurs, la banque va examiner

attentivement les habitudes de vie du candidat à l'emprunt et vérifier, entre autres, s'il n'est pas régulièrement à découvert et s'il parvient à constituer des économies.

« Ce n'est pas le moment de souscrire un autre crédit pour n'importe quoi et, si on est locataire, il faut également être en mesure de montrer que le saut financier entre le statut de locataire et celui de propriétaire se fera sans problème », rappelle Sandrine Allonier.



tion est plus compliquée pour une personne en contrat à durée déterminée (CDD) ou encore un indépendant. « Dans ce cas, il faut montrer comment les revenus perçus sur l'année sont suffisants et, par exemple, expliquer la différence entre les revenus habituels et une prime, sauf si celle-

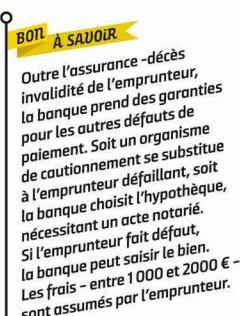
La banque va vérifier si le client n'est pas souvent à découvert.

4 NÉGOCIER LE TAUX

Même si vous prenez contact avec votre banque pour discuter du taux, il est important de faire jouer la concurrence et de déposer un dossier dans une autre banque ou chez un courtier, tels Capfi, Crédixia, Empruntis, Meilleurtaux ou Pretto. Cela vous permettra d'être en position de force pour négocier.



La plupart du temps, le dossier peut être déposé en ligne. Il est également possible de faire baisser le taux en domiciliant vos revenus auprès de la banque qui accorde le crédit et d'accepter sa proposition d'assurance habitation. Cette dernière option est prisée par les banques, à la recherche de rémunération que les taux bas rendent impossible. Il est aussi possible de placer son épargne à la banque, notamment les assurances-vie. Rassurée par ces placements, la banque peut proposer un taux plus bas. Enfin, les frais annexes comme les frais de dossier peuvent être un peu réduits pour les bons clients.



5 ALLER VOIR AILLEURS POUR L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

Avec les taux bas, c'est souvent l'assurance décès invalidité exigée par la banque qui pèse lourd dans les mensualités. Elle prend le relais de l'emprunteur s'il tombe malade et ne peut plus rembourser ou s'il décède. Son coût est comptabilisé dans le taux d'endettement total du ménage. Au-delà de ce taux, il y a également le taux d'usure (taux maximal auquel une banque peut prêter, assurance comprise) qui peut être dépassé.

Dans ce cas, ce n'est plus un non-respect des recommandations du HCSF, mais un non-respect de la loi. Il est donc important de négocier cette assurance. Les banques proposent des assurances "groupes", généralement plus chères qu'une assurance souscrite individuellement. Il faut alors faire jouer la concurrence. Courtiers en crédit et en assurance en proposent, ainsi que toutes les grandes compagnies d'assurances. •

NATHALIE COULAUD

Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS
POUR 1 AN
et réalisez jusqu'à
23 % D'ÉCONOMIE**



LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...



LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...



LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

L'ACCÈS AUX SERVICES

NUMÉRIQUES DE « 60 »

(Ordinateur, tablette et smartphone)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros.
- Accès aux versions numériques des *mensuels* et *hors-séries* compris dans votre abonnement.



LE SERVICE « 60 RÉPOND »

Service téléphonique d'information juridique. Nos experts répondent en direct à toutes vos questions.



**DÉCOUVREZ NOS FORMULES
100 % NUMÉRIQUES
sur www.60millions-mag.com**

BULLETIN D'ABONNEMENT

577

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 55166 – 60647 Chantilly cedex

OUI, je m'abonne à *60 Millions de consommateurs*. Je choisis l'abonnement suivant :

ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 € au lieu de **59,70 €**

soit **18 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts + Accès aux services numériques de « 60 »

ABONNEMENT EXPERT 83 € au lieu de **108 €**

soit **23 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts + 7 hors-séries thématiques + Service « 60 RÉPOND » + Accès aux services numériques de « 60 »

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/03/2022. Vous déposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1^{er} numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe Clu, 18, rue Tiphaine, 75732 PARIS CEDEX 15, RCS Paris B 381 856 723, à des fins de gestion de votre consommation sur la base de la réglementation en vigueur. Si vous ne souhaitez pas l'envoyer à l'adresse ci-dessus, vous pouvez nous contacter par e-mail, notre prestataire ne pourra pas traiter votre demande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse www.60milleconsommateurs.fr. À tout moment, vous pourrez introduire une réclamation au sein de la CNIL. Nous réservons le droit de vous demander que vous adressez des offres commerciales à nos partenaires en cochant cette case. Vos coordonnées (nom, prénom, e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs, presse et recherche de dons. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone

Email _____

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de **60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS**

Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoire

Énergie

« Mon contrat a été résilié sans mon accord »



Le cas de Vahida G. : « Au mois de juin, je me rends compte que mon compteur électrique ne bascule plus en heures creuses, comme il le devrait. Pour tenter d'en comprendre la raison, j'appelle mon fournisseur, Engie. Le conseiller qui me répond consulte mon dossier et m'apprend que je ne suis plus cliente chez eux depuis quelques jours, car j'ai été raccordée à un autre fournisseur. Et c'est cette opération qui a résilié mon contrat chez Engie ! Alors là, je tombe des nues. Je ne sais pas qui est ce fournisseur ni comment il a pu procéder, sans ma signature ni aucun accord de ma part. C'est inadmissible. »

Coaching

En 2020, près de 3 500 consommateurs ont été contraints de saisir le médiateur national de l'énergie après que leur contrat de gaz ou d'électricité ait basculé chez un nouveau fournisseur sans qu'ils en aient été à l'origine. « Ces résiliations inexplicquées n'ont jamais été aussi nombreuses », s'alarme l'autorité publique indépendante chargée de trouver des solutions amiables aux litiges qui opposent particuliers et fournisseurs d'énergie.

Pourtant, en pareil cas, il existe une procédure pour rétablir la situation. Avec l'aide du médiateur national de l'énergie (energie-info.fr), nous vous indiquons la marche à suivre.

1 DEMANDEZ DES EXPLICATIONS AU FOURNISSEUR

La première chose à faire est d'appeler Engie pour obtenir des explications. Problème, au bout du fil, les conseillers sont souvent très mal informés et risquent de vous inviter à souscrire un nouveau contrat. Mieux vaut donc envoyer un courrier électronique ou postal à Engie.

Expliquez que vous n'êtes pas à l'origine du changement et réclamez des explications ainsi que l'identité du nouveau fournisseur. Exigez que votre réclamation soit transmise au gestionnaire de réseau pour que l'identité du nouveau fournisseur

vous soit communiquée. Pour vous simplifier la tâche, des modèles de lettres sont disponibles sur le site du médiateur national de l'énergie, (energie-info.fr/fiche_pratique/_mon-contrat-aete-resilie-que-faire).

2 DÉCOUVREZ LA RAISON DE LA RÉSILIATION

La résiliation peut avoir deux origines. Il est possible qu'Engie ou le nouveau fournisseur se soit trompé. Votre numéro de compteur a été utilisé par erreur pour ouvrir un contrat à un autre client. Autre possibilité : vous avez été dupé par un démarcheur ou un pseudo technicien peu

scrupuleux lors d'une visite à domicile ou d'un appel téléphonique. Ce dernier a, par exemple, prétexté un contrôle de votre compteur contre la signature d'un bon de passage ou s'est présenté comme étant votre fournisseur en promettant des économies sur vos futures factures d'énergie. Objectif de ces margouillins : vous faire signer un contrat chez un concurrent à votre insu, en mentant sur l'offre proposée, en falsifiant le contrat ou en imitant votre signature.

Attention, cette mésaventure peut également arriver aux caisses de certains magasins lors d'un achat électroménager ou informatique. Une signature rapide vous est demandée sur un document présenté comme une mise en relation avec un spécialiste des économies d'énergie, censé ne pas vous engager, alors qu'il s'agit d'un véritable contrat.

3 RÉCLAMEZ LE RETOUR À VOTRE CONTRAT INITIAL

Dans un cas comme dans l'autre, vous êtes en droit de demander que votre contrat initial chez Engie soit réactivé. Si le nouveau contrat dépend d'un démarchage frauduleux, « envoyez à Engie une réclamation écrite en lui demandant de faire le nécessaire afin de rétablir votre ancien contrat sans délai et dans les conditions tarifaires d'origine », conseille Caroline Keller, des services du médiateur national de l'énergie. Engie dispose de 25 jours maximum pour rétablir la situation.

Si la résiliation fait suite à une erreur de compteur, adressez la même demande écrite à Engie et au nouveau fournisseur, en précisant qu'il vous semble que votre compteur a été attribué à un autre consommateur. Dans tous les cas, si Engie et/ou le nouveau fournisseur font la sourde oreille et que votre litige n'est pas résolu dans

Et si vous êtes privé de votre gaz au tarif réglementé ?

Détenteur chez Engie d'un contrat aux tarifs réglementés de vente (TRV) fixés par les pouvoirs publics, vous avez été victime d'une erreur ou d'un changement sauvage de fournisseur...

• Si vous souscrivez un nouveau contrat, ce dernier ne sera plus aux tarifs réglementés, mais à des tarifs libres

fixés par le fournisseur. En effet, les TRV du gaz ne peuvent plus être souscrits aujourd'hui !

• **Seule une demande écrite de retour au contrat initial permet de revenir aux TRV du gaz.** Mais la procédure peut être longue ! Le médiateur national de l'énergie peut, dans certains cas, intervenir en urgence, en particulier

si le consommateur victime d'une erreur est sous la menace d'une coupure.

• **Examinez la possibilité de souscrire une nouvelle offre, car les conditions tarifaires peuvent être plus favorables.** Utilisez le comparateur indépendant du médiateur sur energie-info.fr pour trancher.

les deux mois suivant votre première réclamation, vous pouvez saisir le médiateur par courrier ou en ligne pour trouver une solution amiable.

4 RÉGLEZ LA FACTURE DE RÉSILIATION

C'est souvent lorsque la facture de résiliation de l'ancien fournisseur arrive dans la boîte aux lettres ou par courriel que l'on découvre que l'on a changé sans le vouloir. Cette facture est envoyée dans les quatre semaines qui suivent la résiliation. Même si vous demandez le retour à votre contrat initial à Engie, vous êtes obligé de la payer. En revanche, vous pouvez refuser de régler celle qui pourrait être ensuite envoyée par le nouveau fournisseur non souhaité.

5 DEMANDEZ LE REMBOURSEMENT DES FRAIS INDUS

En cas d'erreur de numéro de compteur, il peut arriver que le fournisseur fautif, lorsqu'il se rend compte de sa méprise, résilie le nouveau contrat. « Le consommateur peut ainsi se retrouver sans gaz ou électricité et

obligé de payer des frais de remise en service en urgence pouvant dépasser la centaine d'euros », précise Caroline Keller. Pour récupérer cet argent que vous n'auriez jamais dû débourser, demandez le remboursement par écrit au fournisseur fautif. S'il ne donne pas suite, saisissez le médiateur afin d'obtenir réparation et, éventuellement, un dédommagement. •

ÉLODIE TOUSTOU

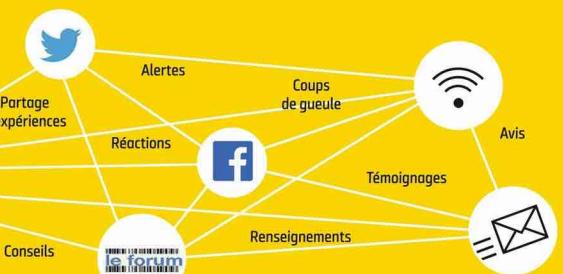
À retenir

- En cas de résiliation de contrat inexpliquée, demandez son origine à votre fournisseur.
- Exigez que votre ancien contrat soit rétabli sans délai aux mêmes conditions que lors de son ouverture. En cas de coupure d'énergie, demandez des comptes au fournisseur fautif et, le cas échéant, le remboursement des frais de réactivation de votre compteur.
- Si le litige persiste, saisissez le médiateur national de l'énergie dans les deux mois suivant votre première réclamation.



Témoignez ! Vous souhaitez nous soumettre votre situation pour témoigner dans cette rubrique ? Détaillez-nous les questions que vous vous posez, en nous écrivant par mail à redactionweb@nc60.fr (préciser « rubrique Coaching » dans l'objet de votre message). ↗

RÉSEAU 60



À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com ou une association de consommateurs (adresses page 44).

Vous avez dit moins cher ?

Catherine Micheau/91 Étampes

Les plus de la location E.Leclerc

Pour louer un camion chez E.Leclerc, ils bloquent 1 500 € pendant un mois sur votre compte pour la caution ! Ou bien il faut payer 12 € pour que seuls 500 € soient bloqués. Puis, il faut rendre le camion lavé, intérieur et extérieur. Il s'agit donc de rajouter le prix du lavage. Si bien qu'à la fin, aux 9 € annoncés au départ pour la location, vous rajoutez les 12 € cités plus haut et les 6 € de lavage obligatoire (j'ai loué le camion pour l'utiliser juste deux heures), soit 18 €, sans compter l'essence, le forfait kilométrique et la caution bloquée... Cette pratique nous oblige à payer plus si nous n'avons pas les moyens de bloquer 1 500 €. Le prix de la location affiché à 9 € est fait pour attirer les clients qui, comme moi, se retrouvent contraints de payer en plus. Et l'obligation de nettoyer le camion semble exagérée pour vingt-quatre heures de location minimum.

Soyons précis sur le label Céline N., par courriel

Mon beau sapin... parfois danois

Dans votre article paru dans le n° 575 de décembre, « Sapin de Noël, vous le voulez d'ici ou d'ailleurs ? », vous écrivez que le Label rouge implique forcément une origine française de l'arbre. Je pensais que ce label pouvait également être attribué à des produits étrangers. Qu'en est-il ?



LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Vous avez tout à fait raison, nous avons commis une erreur. Le Label rouge garantit une qualité supérieure : « *Seuls les sapins suffisamment denses, bien coniques et homogènes, avec une flèche droite et des lignes harmonieuses sont retenus pour recevoir le label* », détaille Excellence végétale, l'association qui gère le cahier des charges de ce label. Mais qui dit Label rouge ne dit pas forcément origine française. Cela vaut autant pour les produits alimentaires que pour les sapins de Noël. « *Sur les six producteurs de sapins de Noël Label rouge, un est danois* », nous explique Sylvie Robert, déléguée générale d'Excellence végétale. Près de 15 % des sapins Label rouge vendus en France sont actuellement cultivés au Danemark. Pour l'heure, seul le signe Fleurs de France garantit l'origine française du sapin sur tout son cycle de production. Une IGP « Sapin de Noël du Morvan » est en cours d'élaboration et devrait faire son apparition dans les rayons à Noël 2023, estime Sylvie Robert.



Des bénéfices qui jouent l'arlésienne

Je vais arriver à la fin de mon crédit immobilier. Quelques sites en conseil immobilier et financier font miroiter « le remboursement des bénéfices de l'assurance crédit immobilier » sous le nom de « remboursement assurance emprunteur ». Est-ce une réalité ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Ces sites font référence à la participation aux éventuels bénéfices sur les contrats d'assurances de prêt immobilier. Cette question fait l'objet d'une véritable bataille juridique depuis dix ans ! Les assurés qui ont souscrit une assurance emprunteur avant 2007 seraient en droit de réclamer, une fois leur crédit remboursé, une partie des « bénéfices techniques et financiers » réalisés par l'assureur sur leur contrat. La Cour d'appel de Paris du 17 mai 2016 a validé ce principe, tout en balayant un droit individuel à cette participation aux bénéfices. Autrement dit, si l'assureur fait des bénéfices, il reste libre de les restituer

comme il veut entre les différents assurés et contrats, le risque étant partagé de manière globale. Une position également défendue par le ministère de l'Économie : « *Dans le cadre d'une approche globale, il n'y a d'ailleurs pas de façon évidente de rattacher à chaque contrat la part des bénéfices techniques et financiers devant lui être restituée* », argue celui-ci dans une réponse au Sénat publiée en août 2018. En résumé et au regard de la jurisprudence actuelle, il est assez improbable que vous puissiez récupérer une partie de ces bénéfices. Mieux vaut ne pas croire aux promesses de ces sites !



Tout un fromage... Elodie T./75 Paris

Les bufflonnes ont aussi leur camembert

J'ai acheté, chez Lidl, un fromage appelé "camembert", mais je ne comprends pas pourquoi. En effet, sur l'étiquette est inscrit, tout en italien, que le lait est de buffalone et qu'il provient d'Italie. Il est par ailleurs « al tartufo », avec des brisures de truffe. L'appellation « camembert » n'est-elle donc pas réservée aux fromages fabriqués en Normandie, avec du lait issu de vaches du cru ?



LA RÉPONSE DE L'INGÉNIEUR

Selon le codex alimentarius – la référence internationale en matière de normes alimentaires, le camembert doit être élaboré à partir de « lait de vache ou de buffalone, ou leurs mélanges ». Concernant le pays de fabrication, il est indiqué que celui-ci doit être déclaré, sans autres précisions concernant le lieu. L'appellation "camembert" est en effet tombée dans le domaine public en 1926. Depuis, le célèbre fromage peut venir du monde entier. Il peut aussi contenir des brisures de truffe – on en trouve même à la pistache – tant que la présence de cet ingrédient est mentionnée sur l'étiquette. Seule l'Appellation d'origine contrôlée (AOP) « camembert de Normandie » garantit que votre fromage est fabriqué avec du lait cru de vaches, essentiellement de race normande, dans l'un des cinq départements de la région (Calvados, Eure, Manche, Orne et Seine-Maritime).



De l'électroménager bientôt en kit ?

Yann L., par courriel

De quoi péter un câble...

J'ai acheté une cuisinière à induction chez But. J'ai programmé avec eux la livraison (à mes frais). Le jour de la livraison, les installateurs n'ont pas pu brancher la cuisinière car le cordon n'était pas inclus dans le prix. J'ai donc dû refaire 30 km pour acheter le câble. Les installateurs ont dû revenir pour faire le branchement. Je trouve ça peu professionnel car qui achète une cuisinière électrique pour ne pas la brancher ? Et sur le plan écologique, tous ces kilomètres pour rien !

Trop près du macadam

Mireille Batté/13 Aix-en-Provence

Des phares qui n'éclairent rien



Certains phares de vélo ne permettent pas, même en ville, d'éclairer la route. Je suis propriétaire d'un vélo électrique, qui n'est pourtant pas bas de gamme, et le phare éclaire si mal que je ne vois pas les problèmes de revêtement. Pourquoi ne pas obliger les constructeurs à équiper correctement les vélos ?

Du congelé à la pelle en Espagne !

Claudine Lavit/94 Créteil

Les subtilités françaises pour que le surgelé soit vendu en vrac

Je voulais très souvent en Espagne où j'ai vu qu'on avait la possibilité d'acheter des aliments surgelés en vrac dans les supermarchés : des petites pelles et des sachets en plastique sont à disposition et on n'achète que la quantité dont on a besoin. Je me suis toujours demandé pourquoi ce concept n'avait pas traversé la frontière : question de lois ? De sécurité alimentaire ? Pourtant l'Espagne est européenne, comme la France. Éclairez-moi !

**LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION**

En France, les produits surgelés sont exclus du vrac en raison d'un décret de 1964, selon lequel « les produits surgelés destinés au consommateur final doivent être conditionnés dans des préemballages qui assurent leur protection, notamment contre les contaminations extérieures microbiennes et contre la

dessiccation ». La nouvelle législation qui encadre le vrac ne devrait pas changer cette disposition, si l'on en croit une note publiée par l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) en novembre 2021 relative à la liste d'exceptions à l'obligation de vente en vrac. En revanche, il n'en va pas de même « des denrées congelées qui, par le



principe de conservation, ne sont pas considérées comme des denrées microbiologiquement périssables », explique l'Anses. Certaines denrées comme les produits de la mer ou de la pêche (coquillages, crustacés, noix de Saint-Jacques crues,

pinces de crabe généralement cuites, crevettes crues ou cuites...) sont déjà proposées à la vente en vrac, mais uniquement en service assisté : ce n'est pas le consommateur qui manipule le produit et le conditionne, mais un vendeur.

Une vérification s'impose Caroline H., par courriel**Le télétravail, possible ici ou ailleurs ?**

Mon assurance multirisque habitation refuse de m'assurer pour un autre lieu de télétravail que celui de ma résidence principale. Sur les forums, j'ai lu que les assurances devaient couvrir tout lieu basé en France et pas juste la résidence principale. Pouvez-vous me dire quelle est la règle ?

**LA RÉPONSE DU JURISTE**

Les assureurs n'ont pas d'obligation en matière de télétravail. « Un contrat d'assurance peut exclure de son champ de couverture la situation de télétravail ou bien la garantir à certaines conditions (télétravail effectué au domicile principal, uniquement...) », précise la Fédération française de l'assurance (FFA). Si votre assureur vous impose des conditions trop strictes, vous pouvez faire jouer la concurrence. La plupart des assureurs prévoient désormais des clauses spécifiques pour le télétravail. Si vous souhaitez télétravailler chez des amis, par exemple, vérifiez que leur multirisque

habitation vous couvre, notamment si vous utilisez votre matériel personnel. Vous devez aussi le faire en accord avec votre employeur qui doit connaître votre adresse de télétravail et peut vous réclamer une attestation d'assurance. Cependant, même en télétravail, vous restez un salarié de l'entreprise avec les mêmes droits (article L. 1229-1 du code du travail) et c'est à votre entreprise de vous couvrir en matière de responsabilité civile, mais également pour les dégâts sur le matériel professionnel, le risque de piratage des données informatiques et la protection des données personnelles ou bien la perte de documents professionnels en cas de sinistre (vol, etc.).

Le sens de la coresponsabilité

Alain D., par courriel

Doublement assuré

Un syndicat de copropriétaires doit-il nécessairement souscrire une assurance contre les risques de responsabilité civile pour les parties communes quand bien même chacun des copropriétaires en aurait déjà une pour son habitation ? Mon assureur dit assurer non seulement les parties privatives mais aussi la quote-part correspondante des parties communes. Un autre assureur soutient que l'assurance est obligatoire pour chaque syndicat de copropriétaires.

**LA RÉPONSE DU JURISTE**

Le second assureur a raison : chaque copropriétaire, qu'il soit occupant ou non occupant, et chaque syndicat de copropriété doivent bien s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont ils doivent répondre. C'est ce que prévoit l'article 9-1 de la loi Alur qui modifie la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété.

Roulé dans la farine Jonathan Lamy/21 Flagey-Echezeaux

À la pièce ou au mètre carré ?

J'ai acheté un rouleau de liège chez Castorama. Le prix était affiché à 11 €. En caisse, quelle surprise : les 11 € étaient le prix au mètre carré, et le rouleau coûtait 30 €. Je me suis déjà fait avoir avec une plaque de plâtre. Est-ce que c'est légal que ce soit étiqueté au mètre carré ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Certains magasins de bricolage affichent en gros le prix au mètre carré de leurs matériaux, et en tout petit à côté le prix à la pièce. Mais dès lors qu'il s'agit de produits qui ne sont pas vendus à la coupe, le prix au mètre carré semble inutile et peut même induire en erreur. Le consommateur achète la plaque de plâtre entière, et non au détail, et c'est bien le prix de cette plaque qui doit être affiché. « Le prix de tout produit destiné

à la vente au détail et exposé à la vue du public, de quelque façon que ce soit, notamment en vitrine, en étalage ou à l'intérieur du lieu de vente, doit faire l'objet d'un marquage par écrit ou d'un étiquetage », précise l'arrêté du 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix. Vous pouvez signaler cette anomalie sur signal.conso.gouv.fr ou aux services de la Répression des fraudes du département du magasin concerné.

« »

Franck Boutet/
91 Limours
Le post du mois
**ING taxe les
livrets inactifs**

ING s'est lancé dans une campagne de clôture de comptes "inactifs". Mon compte est un livret d'épargne Orange (donc, par définition, un compte servant à capitaliser). Et ING me ponceonne des frais de 30 € !

Changez de braquet Martine D., par courriel

Vélo électrique : des primes... sous conditions

Vous évoquez la prime à la conversion pour un vélo à assistance électrique (n° 574, novembre 2021). Avant de me lancer dans l'opération, je souhaiterais savoir si cette prime est vraiment indépendante du revenu fiscal de référence.



LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Il existe deux aides à ne pas confondre. L'aide dont nous parlons dans notre article est la prime à la conversion. Elle peut atteindre 1 500 € et est attribuée, sans conditions de ressources, à toute personne qui décide d'acheter un vélo à assistance électrique neuf pour remplacer sa voiture ou sa camionnette polluante. Cette dernière doit alors être envoyée à la casse. Le bonus vélo, quant à lui, est réservé aux personnes majeures dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal

à 13 489 € l'année précédant l'achat. Son montant peut aller jusqu'à 200 € pour l'achat d'un vélo électrique neuf. Cependant, ce bonus ne peut être obtenu que si l'acquéreur bénéficie en parallèle d'une aide de la part de sa collectivité territoriale. Ces deux aides, obligatoirement du même montant, se cumulent alors. Un bonus vélo peut, en effet, être attribué pour l'achat d'un vélo cargo neuf à hauteur de 40 % de son coût, dans la limite de 1 000 €. Les informations détaillées sont accessibles sur le site www.primealaconversion.gouv.fr.



« »

- Vous recherchez des conseils.
- Vous avez subi un préjudice.
- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous souhaitez réagir à un article.
- Ça vous choque, ça vous agace.
- Vous voulez lancer une alerte.

60
millions
de consommateurs

Devenez consom'acteur: racontez-vous, écrivez-nous !

18-24, rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15 **ou** redactionweb@inc60.fr



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

Commerce obscurs pour clients paresseux

De passage à Paris avant les fêtes, j'ai vu dans le métro de grandes affiches pour des marques bizarres : Cajoo, Flink, Getir ou Gorillas. Ça s'appelle du « quick commerce », m'a expliqué ma famille de la capitale. Leurs enfants ont testé et ils adorent ! Ils ont la vingtaine et se sont empressés de me démontrer l'aspect « ouf » de ces applications. « Samedi, il manquait du beurre pour terminer la recette de mon gâteau, du coup j'ai essayé, j'ai commandé une plaquette, et elle est arrivée dix minutes après », s'extasie Manon.

— L'autre soir, à 23 heures, une des ampoules du plafonnier a claqué, on n'en avait plus, alors Théo l'a commandée. La lumière est revenue en un quart d'heure, poursuit le père.

— Regarde, tata, reprend Manon en me mettant son smartphone sous le nez. On va le faire maintenant. Faut changer la litière du chat, du coup, on va en commander. Toc, c'est fait. Tu paies juste 1,95 € de livraison, c'est gratuit au-delà de 30 €. Et on peut même suivre le chemin du livreur.

— Et le livreur, il va jusqu'à te changer la litière, ai-je répondu. Parce que c'est vrai, autant aller jusqu'au bout du concept !

Bon, je n'ai pas partagé totalement leur enthousiasme devant ce nouvel avatar numérique du « tout, tout de suite ». Mais regardons cette affaire de près. D'où vient le livreur avec son sac de litière pour chat ? D'un entrepôt du centre-ville. Cela ressemble à un magasin, sauf qu'il est enterré, dissimulé, avec une entrée devant laquelle les livreurs attendent. « Oui, c'est un dark

store », crâne Théo. « Ouais, les dark stores, ça peut finir par faire des centres-villes dead [morts], mon grand. L'épicier en bas de votre rue, qui est ouvert jusqu'à pas d'heure, il va faire couic face à votre quick commerce. T'as envie de te promener dans des rues avec des vitrines vides ? Des cellules noires ? Déjà que les grandes surfaces les ont bien siphonnés, les centres-villes... »

Quel est l'intérêt d'acheter et d'être livré dans le quart d'heure ?

Quand les boutiques mettaient la clé sous la porte, elles étaient remplacées par des agences bancaires. Pas très sexy, mais au moins y avait des gens dedans. Aujourd'hui, même les agences ferment, en tout cas chez nous, dans les petites villes. Ça va être d'une gaieté folle, nos artères principales, si jamais le quick commerce s'impose. La seule animation, ce seront les livreurs qui pédalent en tous sens comme des fous pour livrer des sacs de litière. Et puis, si tout achat devient disponible tout le temps, pour tout le monde, sans effort et sans déplacement, c'est « ouf », mais c'est aussi effrayant. En vrai, je me demande quel est l'intérêt d'acheter et d'être livré dans le quart d'heure qui suit ?

Et puis, ne vous y trompez pas, mes flamants nains, quand quelques quick commerçants auront raflé le marché de nos paresseux, ils relèveront les tarifs de leurs livraisons, et doperont leurs prix. À New York, il existe déjà une chaîne qui s'appelle « *fridge no more* ». Plus besoin de réfrigérateurs. Ça jette un froid, non ?

Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, 18-24 rue Tiphaine, 75732 Paris, Cedex 15. Par courriel : redactionweb@inc60.fr

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

Le décryptage

Que cachent les indices de prix officiels ?
Qu'est-ce que le revenu disponible brut ?
Comment évolue notre pouvoir d'achat ?
«60» vous propose un nouveau rendez-vous mensuel pour parler du coût de la vie. (p. 58)

La mauvaise surprise

En zone montagneuse, les pneus spécifiques ou le chaînage sont obligatoires. Attention aux chaînes ! Certains véhicules sont difficiles à équiper. (p. 50)

Le dilemme

Plus le prix d'une imprimante est élevé, moins celui de son encre l'est et inversement, notre essai le confirme. Calculez le nombre de pages que vous imprimerez chaque mois avant de choisir la vôtre. (p. 45)



L'alerte

Des vélos non conformes à la législation, vendus sans feux, dépourvus d'avertisseurs sonores ou livrés sans mode d'emploi en français... La Répression des fraudes tire la sonnette d'alarme au moment où les ventes explosent. (p. 6)



L'acte militant

Quand les shampoings, déodorants et dentifrices se font solides, c'est plus écolo et parfois plus économique. Mais leur efficacité varie selon les marques. (p. 10)

La mention spéciale

16/20

Bosch MUM 5WX20/06 Il fait tout bien ! Ce robot pâtissier décroche des notes d'excellence autant pour la préparation des pâtes à gâteau, à crêpes ou à pain que pour la confection des crèmes Chantilly ou fouettée. (p. 37)



Le bon plan

Achetez, et encaissez le remboursement d'une partie de vos achats ! Le cashback se généralise en France et peut rapporter gros, à condition d'en maîtriser les mécanismes. (p. 60)

Le chiffre marquant

42 000

animaux ont été recueillis par la SPA en 2021. La loi visant à lutter contre la maltraitance animale compte mettre un frein aux abandons avec le certificat d'engagement. (p. 35)

Le coaching

Pour décrocher votre crédit immobilier à coup sûr et vous assurer des meilleures conditions possibles, ne frappez pas à la porte de votre banque la fleur au fusil, faites preuve de méthode ! (p. 64)

Prochain numéro le 24 février

Ne manquez pas notre hors-série

60 millions de consommateurs

5 ans de ristournes fiscales
QUI SONT LES GAGNANTS ?

IMPÔTS 2022

LE GUIDE COMPLET POUR
RÉUSSIR VOTRE DÉCLARATION

Les erreurs à éviter • Les astuces pour payer moins

6,90 € INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

FÉVRIER-MARS 2022 - N° 212
www.60millions-mag.com

Actuellement en kiosque et en version numérique
sur www.60millions-mag.com et sur tablettes

